

Cahier des charges
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Formation des cadres sportifs

Discipline :

Escalade

Niveau :

Moniteur Sportif Initiateur/Animateur

Organisme délégataire :

Club Alpin Belge asbl

Fédération d'Escalade, Alpinisme et Randonnée

Version 7.1 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du 07/02/2020

* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épique

ADEPS

Formation de cadres sportifs

Fédération consultée pour la
rédaction du référentiel de
formation
Club Alpin Belge

CLUB
ALPIN
BELGE



Fédération
francophone
d'escalade,
d'alpinisme
et de randonnée.

Table des matières

0	INTRODUCTION.....	9
1	DONNEES ADMINISTRATIVES	10
1.1.	Informations concernant l'opérateur de formation délégué à la rédaction.....	10
1.2.	Introduction générale de la formation.....	10
1.3.	Homologation et certification	16
2	REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTIONS DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.....	17
2.1	Vocation pédagogique	17
2.2	Animateur Sportif en Escalade SAE.....	18
2.2.1	Prérequis de l'Animateur Sportif en Escalade SAE.....	18
2.2.2	Profil de fonction de l'Animateur Sportif en Escalade SAE.....	19
2.2.3	Public cible de l'Animateur Sportif en Escalade SAE	19
2.2.4	Cadre d'intervention de l'Animateur Sportif en Escalade SAE.....	19
2.2.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Animateur Sportif en Escalade SAE	19
	Fiche signalétique du Moniteur Sportif ANIMATEUR en Escalade SAE	20
2.3	Animateur Sportif en Escalade SNE	21
2.3.1	Prérequis de l'Animateur Sportif en Escalade SNE	21
2.3.2	Profil de fonction de l'Animateur Sportif en Escalade SNE	21
2.3.3	Public cible de l'Animateur Sportif en Escalade SNE	21
2.3.4	Cadre d'intervention de l'Animateur Sportif en Escalade SNE	22
2.3.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Animateur Sportif en Escalade SNE	22
2.3.6	Fiche signalétique du Moniteur Sportif ANIMATEUR en Escalade SNE.....	22
2.4	Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE.....	22
2.4.1	Prérequis du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE.....	22
2.4.2	Profil de fonction du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE.....	23
2.4.3	Public cible du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE.....	23
2.4.4	Cadre d'intervention du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE.....	23
2.4.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE.....	24
2.4.6	Fiche signalétique du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE	24
2.5	Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE.....	24
2.5.1	Prérequis du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE.....	24
2.5.2	Profil de fonction du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE.....	25
2.5.3	Public cible du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE	25
2.5.4	Cadre d'intervention du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE.....	25

2.5.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE.....	26
2.5.6	Fiche signalétique du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE.....	26
3	DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION DE MONITEUR SPORTIF INITIATEUR/ANIMATEUR EN ESCALADE SAE/SNE.....	27
3.1	Schéma de base de l'organisation de la formation.....	27
3.2	Information à fournir par l'opérateur de formation.....	29
3.3	Durée théorique pour chaque niveau de qualification.....	30
3.4	Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	31
3.5	Documents administratifs à fournir par le candidat.....	32
3.6	Modalités d'inscription (préalable et définitive).....	32
3.6.1	Niveau animateur.....	32
3.6.2	Niveau initiateur.....	33
3.7	Droit de rétractation.....	34
3.8	Protection des données personnelles.....	34
3.9	Modalités diverses.....	35
3.10	Prérequis à l'homologation du brevet MS Initiateur Escalade.....	36
4	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES ANIMATEUR/MS INITIATEUR ESCALADE SAE/SNE.....	37
4.1	Place des différentes thématiques dans le cursus animateur/initiateur escalade.....	39
	THEMATIQUE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF.....	39
	CS 1.1.1 à 1.1.6 PRESENTATION DE LA FORMATION INCLUS LE CADRE GENERAL.....	41
	CS 1.1.7 CADRE ORGANISATIONNEL DES FORMATIONS.....	44
	CS 1.1.8 RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE - ASSURANCES.....	47
	CS 1.1.9 DIVERTISSEMENTS ACTIFS.....	51
	THEMATIQUE 2 : DIDACTIQUE ET METHODOLOGIE.....	55
	CS 1.2.1 DIDACTIQUE SAE SPECIAL CATAGSAE.....	56
	CS 1.2.2 PRATIQUE ELEVES OCCASIONNELS SAE.....	58
	CS 1.2.3 PRATIQUE ELEVES OCCASIONNELS SNE.....	63
	CS 1.2.4 PRISE EN CHARGE D'UN GROUPE, TYPE DE PUBLICS.....	69
	CS 1.2.5 LES GROUPEES SCOLAIRES.....	73
	CS 1.2.6 METHODOLOGIE SAE.....	76
	CS 1.2.7 ORGANISATION D'UN STAGE.....	81
	CS 1.2.8 PRATIQUE APPRENTISSAGE GROUPE SNE.....	85
	CS 1.2.9 CONDUITE D'ANIMATEURS.....	90
	THEMATIQUE 3 : FACTEURS DETERMINANTS DE L'ACTIVITE ET DE LA PERFORMANCE... 93	

CS 1.3.1	GESTUELLE DE BASE.....	94
CS 1.3.2	DEFAUTS DES DEBUTANTS.....	98
CS 1.3.3	ESCALADES IMPOSEES SAE.....	102
CS 1.3.4	AMELIORATION GESTUELLE.....	106
CS 1.3.5	ECHAUFFEMENTS ET ETIREMENTS.....	110
CS 1.3.6	OUVERTURE DE VOIES EN SAE.....	114
CS 1.3.7	GRILLE D'EVALUATION.....	119
CS 1.3.8	ESCALADES IMPOSEES EN FALAISE.....	123
THEMATIQUE 4 : ASPECTS SECURITAIRES ET PREVENTIFS.....		127
CS 1.4.1	CONNAISSANCES DE BASE ESCALADE SAE.....	128
CS 1.4.2	CONNAISSANCE MATERIEL SAE INCLUS EPI.....	130
CS 1.4.3	TECHNIQUES D'INTERVENTION EN SAE.....	134
CS 1.4.4	FONDAMENTAUX ESCALADE EN CORDEE EN SAE.....	138
CS 1.4.5	FONDAMENTAUX ESCALADE VOIES 1 L EN SNE.....	143
CS 1.4.6	ESCALADE EN TETE - FACTEUR CHUTE - ASSUR. DYNAMIQUE.....	148
CS 1.4.7	TECHNIQUES PROGRESSION GRANDES VOIES.....	151
CS 1.4.8	TECHNIQUES D'INTERVENTIONS EN SNE.....	156
CS 1.4.9	VIA FERRATA.....	161
CS 1.4.10	PRATIQUE INTERVENTIONS EN SAE.....	166
CS 1.4.11	MATERIEL ET EPI SNE.....	171
CS 1.4.12	SECOURS EN SNE / PROCEDURES ET TECHNIQUES.....	175
CS 1.4.13	PRATIQUE INTERVENTIONS SNE.....	179
THEMATIQUE 5 : ETHIQUE ET DEONTOLOGIE.....		184
CS 1.5.1	ETHIQUE ET MOTIVATIONS.....	185
CS 1.5.2	ETHIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN ESCALADE OUTDOOR.....	188
CS 1.5.3	PROTECTION DU MILIEU.....	192
CS 1.5.4	CONNAISSANCE DES MASSIFS.....	196
CS 1.5.5	GESTION SECURITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE DES MASSIFS ROCHEUX.....	200
4.2	Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation.....	204
4.2.1	Animateur Sportif en Escalade SAE.....	204
4.2.2	Animateur Sportif en escalade SNE.....	205
4.2.3	MS Initiateur en escalade SAE.....	206
4.2.4	MS Initiateur en escalade SNE.....	207
4.3	Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus pour les Animateur/Initiateur SAE/SNE.....	208

4.3.1	Animateur Sportif en Escalade SAE.....	208
4.3.2	Animateur Sportif en escalade SNE.....	208
4.3.3	MS Initiateur en escalade SAE.....	209
4.3.4	MS Initiateur en escalade SNE.....	209
4.4	Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation Animateur et MS Initiateur	211
4.4.1	Animateur Sportif en Escalade SAE.....	211
4.4.2	Animateur Sportif en escalade SNE.....	212
4.4.3	MS Initiateur en escalade SAE.....	213
4.4.4	MS Initiateur en escalade SNE.....	215
4.4.5	Module supplémentaire « conduite d'animateurs »	216
4.5	Tableau synthèse des diplômes, brevets, certifications ¹⁵ donnant droit à une dispense dans le dispositif de formation MS Animateur/Initiateur SAE/SNE.....	217
4.5.1	Animateur Sportif en Escalade SAE.....	217
4.5.2	Animateur Sportif en escalade SNE.....	218
4.5.3	MS Initiateur en escalade SAE.....	219
4.5.4	MS Initiateur en escalade SNE.....	221
4.5.5	Module supplémentaire « conduite d'animateurs »	221
4.6	Révision du contenu des formations.....	222
5	REFERENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PEDAGOGIQUES ANIMATEUR ET MS INITIATEUR EN ESCALADE SAE ET SNE.....	223
5.1	Présentation des stages.....	223
5.1.1	Cadre et organisation.....	223
5.1.2	Enoncé des compétences générales.....	225
5.1.3	Enoncé des compétences spécifiques.....	225
5.1.4	Assurance pendant le stage	226
5.2	Dossier de stage (uniquement niveau initiateur).....	226
5.2.1	Signalétique	226
5.2.2	Projet de stage.....	226
5.2.3	Rapport de stage.....	227
5.3	Evaluation du stage	227
5.4	Règles concernant les Maîtres de stage	227
5.5	Acceptation potentielle des maîtres de stage.....	228
5.6	Endroits et niveaux de stage.....	228
5.7	Evaluation des stages et du rapport de stage	229

5.7.1. Méthode d'évaluation.....	229
5.7.2. Conséquences en cas de non-réussite du stage.....	229
6 REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION ANIMATEUR ET MS INITIATEUR EN ESCALADE SAE ET SNE.....	230
6.1 Délai d'organisation des évaluations.....	233
6.2 Condition d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect.....	234
6.3 Publicité des accès aux évaluations.....	235
6.4 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations.....	235
6.5 Nombre de sessions d'évaluation.....	236
6.6 Constitution du Jury d'évaluation.....	236
6.7 Décisions et délibérations du jury de délibération (Procès-Verbal).....	237
6.8 Motivation du résultat en délibération.....	238
6.9 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	238
6.10 Procédure de communication des résultats aux candidats.....	238
6.11 Recours et procédures.....	239
7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger).....	241
7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire.....	241
7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF).....	242
7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF.....	242
7.2.2. Eléments à présenter pour une VAF.....	242
7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE).....	243
7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE.....	243
7.3.2. Eléments à présenter pour une VAE.....	243
7.4. Entretien de VAFE.....	243
7.5. Frais de procédure pour une VAFE.....	244
7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?).....	244
7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?.....	244
7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?.....	244
7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?.....	244
7.7. Analyse concernant la demande de VAFE.....	244
7.8. Décisions concernant la demande de VAFE.....	245
7.9. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS.....	245
7.9.1. Cours généraux :.....	245
7.9.2. Cours spécifiques :.....	246
7.10. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	246

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS	247
8.1. Homologation des brevets	247
8.2. Recyclages.....	248



Annexes

Ann 1	Grille générale des formations
Ann 2 a	Livret de suivi animateur SAE
Ann 2 b	Livret de suivi animateur SNE
Ann 3 a	Grille résultats Evaluation animateur SAE
Ann 3 b	Grille résultats Evaluation animateur SNE
Ann 4a	Fiche Evaluation du stage animateur SAE
Ann 4b	Fiche Evaluation du stage animateur SNE
Ann 5a	Fiche Evaluation du stage initiateur SAE
Ann 5b	Fiche Evaluation du stage initiateur SNE
Ann 6	Fiche évaluation stage ouverture de voies
Ann 7a	Grille délibération initiateur SAE
Ann 7b	Grille délibération initiateur SNE
Ann 8	Convention avec cercles pour organisation formations animateur SAE/SNE
Ann 9 a	Fiche signalétique animateur SAE
Ann 9 b	Fiche signalétique animateur SNE
Ann 9 c	Fiche signalétique initiateur SAE
Ann 9 d	Fiche signalétique initiateur SNE
Ann 10 a	Demande VAF initiateur SAE
Ann 10 b	Demande VAF initiateur SNE
Ann 10 c	Demande VAE initiateur SAE
Ann 10 d	Demande VAE initiateur SNE
Ann 11	1ers soins en milieu sportif
Ann 12	Valorisation brevets niveau 1 escalade

0 INTRODUCTION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme "délégué de la formation" seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution déléguée pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 02/05/19 :

« Art. 39. § 1er. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38 § 6, habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° les données administratives de l'opérateur délégué ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégué reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au cahier des charges référentiel,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épique les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours,...

1 DONNEES ADMINISTRATIVES

1.1. Informations concernant l'opérateur de formation délégué à la rédaction

Club alpin belge (CAB)- Fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée a.s.b.l.

Registre de publication au Moniteur n° PM0418823432

Avenue Albert 1^{er}, 129 - 5000 Namur

www.clubalpin.be

Coordinateur sportif	Geoffroy De Schutter 081/ 23 43 23 - dir.sportif@clubalpin.be
Responsable des formations	Françoise Evrard 081/23 43 22 - formations@clubalpin.be
Conseiller pédagogique	Dominique Olbrechts 0477/49 54 05 - dominique.olbrechts@cfwb.be

1.2. Introduction générale de la formation

Préambule

Les formations des cadres sportifs, mises en œuvre par la fédération (CAB), suivent et intègrent le mode de fonctionnement défini par le Décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française et, plus spécifiquement, le cahier général des charges de l'Administration Générale du Sport (AG Sport). La fédération définit la structure et le mode de fonctionnement des formations qu'elle organise en adoptant un cahier des charges référentiel validé par la Commission pédagogique mixte. Un cahier des charges référentiel est établi par discipline sportive et niveau de formation. Le terme couramment utilisé pour désigner le cahier des charges est « référentiel ».

La fédération est agréée en qualité d'opérateur de formations pour les disciplines sportives suivantes : escalade, randonnée, alpinisme et ski de raid. L'ensemble des niveaux de formations au sein d'une discipline est appelé filière de formation.

Les filières en escalade

Les filières en escalade correspondent aux deux types d'environnement dans lesquels se pratique l'escalade avec pour chacun des normes particulières, à savoir :

- l'escalade sur structure artificielle (SAE) qui inclut 3 catégories :
 - difficulté (lead)
 - bloc (boulder)
 - vitesse (speed)
- l'escalade en site naturel (SNE) qui inclut deux types de sites :
 - la falaise : soit falaises équipées dites « falaises sportives » ou falaises non ou peu équipées dites « terrain d'aventure », les deux types pouvant comprendre des voies d'une ou de plusieurs longueurs
 - le site de bloc (sur rochers dont la hauteur moyenne n'excède en général pas quelques mètres)

Ce référentiel concerne deux niveaux et deux filières, à savoir l'Animateur Sportif en Escalade SAE et SNE ainsi que le Moniteur Sportif Initiateur en Escalade SAE et SNE.



Le cadre de l'organisation

L'objectif de la formation de cadre sportif est de faire acquérir des connaissances (savoirs), des aptitudes (savoir-faire) et des attitudes (savoir-être) sur les plans pédagogiques, techniques et sécuritaires pour chacune des disciplines.

La première étape consiste à suivre la formation de niveau animateur organisée par différents cercles du CAB et réussir l'évaluation organisée au niveau de la fédération. Après réussite du stage, le CAB informe l'Adeps de la réussite générale et le brevet de niveau animateur est attribué par l'Adeps.

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif. La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

La troisième étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques de niveau initiateur escalade SAE auprès du CAB et ensuite aux cours spécifiques de niveau initiateur escalade SNE. Il n'est pas possible de devenir initiateur escalade SNE sans être au préalable initiateur escalade SAE. Par contre il est possible selon son objectif d'encadrement de se limiter au niveau initiateur escalade SAE.

Il est également possible de se limiter au niveau animateur, sachant que ce niveau en escalade ne peut encadrer que comme assistant d'un moniteur de niveau initiateur minimum et non de façon indépendante.

Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

Thématique 5 : Éthique et déontologie

Organisation de la formation des cadres sportifs

L'ADEPS

L'ADEPS (administration générale des sports en Communauté française de Belgique) agréé les opérateurs de formation, organise la gestion des cours généraux, supervise la conformité des filières de formation spécifiques ainsi que des référentiels de cours par rapport au cahier général des charges et valide la délivrance des titres de qualification (homologation des brevets), conformément aux articles 38 et 39 du Décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française.

Les cours généraux sont organisés à l'initiative de l'ADEPS et planifiés annuellement. Des dispenses partielles, accordées exclusivement par l'administration des sports, sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés ou pour des personnes souhaitant faire valoir des compétences acquises par le biais d'apprentissages spécifiques (validation d'acquis de formation ou d'expérience VAFE). Toute demande de dispense de cours généraux doit être introduite par le

candidat, conformément aux prescriptions disponibles sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).



Le CAB

En application du Décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, le CAB a été agréé comme opérateur de formation et comme gestionnaire des cours spécifiques pour la formation des moniteurs sportifs en escalade, randonnée, alpinisme et ski de raid.

Le CAB organise d'autre part des formations capacitaires techniques et/ou sécuritaires et délivre des certificats d'aptitude (non homologués par l'administration générale des sports); certaines de ces formations, du fait de leur extension dans tout le pays, sont entérinées par la fédération nationale CMBEL qui délivre en son nom les certificats d'aptitude capacitaires concernés (formations nationales).

La formation « Certificat d'Aptitude Technique à l'Animation d'un Groupe sur Structure Artificielle d'Escalade » (CATAGSAE) fait l'objet d'une homologation officielle de la part de l'administration sur base de la circulaire ministérielle Enseignement n°3314 du 22 septembre 2010 (obligation de possession du certificat CATAGSAE pour l'encadrement à l'escalade sur structure artificielle dans les écoles primaires et secondaires). Puisque certains cours sont communs à la formation CATAGSAE et à la formation Anim SAE, par souci de clarté et de cohérence, le contenu de cette formation CATAGSAE est également repris dans ce référentiel.

La commission pédagogique mixte (CPM)

La Commission pédagogique mixte instituée par l'article 41 du Décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française exerce une compétence d'avis auprès de l'Administration générale du Sport.

Y sont régulièrement invités les personnes en charge de la coordination des formations au sein des opérateurs de formation, le tuteur de filière et/ou les titulaires de formations si la fonction est opérante et selon les sujets abordés en CPM, ainsi que des experts dans les disciplines opérées par les opérateurs de formation (escalade, alpinisme, ski de raid et randonnée), chargés de donner des avis et de formuler des recommandations techniques sur toute thématique liée aux formations. Particulièrement, elle donne un avis circonstancié à l'AG Sport sur les contenus des cahiers de charges référentiels relatifs aux cours spécifiques ainsi que sur leurs mises à jour et remet un avis sur les intervenants proposés ainsi que sur les dossiers d'homologation et d'équivalence.

Les formateurs

L'ensemble des questions de formation est géré par un responsable des formations au sein de la fédération (CAB), sous l'autorité du directeur technique.

Sur le plan pédagogique, un référent peut être chargé, pour chaque niveau et filière, de seconder le responsable des formations.

La responsabilité du bon déroulement des cours peut être confiée, pour chaque niveau et filière, à un titulaire de formation.

Les cours sont assurés par des chargés de cours, sous la supervision du responsable des formations ou des titulaires de formation.

Les stages de formation sont réalisés sous la tutelle des maîtres de stage. Les maîtres de stage sont repris sur une liste approuvée par la commission pédagogique mixte.

L'ensemble des intervenants (formateurs) travaille sous le contrôle du responsable des formations de la fédération.

Le mandat, les missions et responsabilités des référents, des titulaires de formation, des chargés de cours et des maîtres de stage sont déterminés par la fédération et peuvent faire l'objet d'une convention de collaboration.

La sécurité

Les règles de responsabilité civile en cours de formation sont applicables dans le respect des dispositions de droit civil et des contrats d'assurance couvrant les membres affiliés.

Les formateurs interviennent d'autorité dans chaque situation d'insécurité observée sans contestation possible de la part des candidats. Le non-respect d'injonctions sécuritaires données par l'encadrement expose le stagiaire à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du cours ou du stage ; dans ce cas, aucun remboursement n'est octroyé par la fédération, celle-ci se réservant le droit de poursuite en dommages et intérêts ou de poursuites pénales le cas échéant.

Les situations d'insécurité observées font l'objet d'un bilan dans la journée à l'initiative du formateur. Cette démarche est essentiellement pédagogique. Cet échange a pour but l'analyse de l'incident/accident et le rappel des actions correctives et/ou préventives adaptées.

Chaque candidat/stagiaire est responsable de son propre matériel et en vérifie attentivement la qualité eu égard aux normes EPI en vigueur.

Le formateur qui prête du matériel aux candidats/stagiaires est responsable de la qualité et de la conformité de celui-ci eu égard aux normes EPI et aux réglementations relatives aux services et produits en vigueur.

Encadrement

Les niveaux de qualification et d'expérience utiles des formateurs relèvent de la compétence d'avis de la Commission pédagogique mixte et, in fine, de la décision de l'administration des sports. La nomination des formateurs est du ressort de la fédération.

La nomination des titulaires de formation et maîtres de stage est approuvée en CPM sur proposition de la fédération.

La nomination des chargés de cours à partir du degré MS Initiateur est également approuvée en CPM sur proposition de la fédération.

Tout encadrant devra être en ordre de recyclage.

La publicité

La publicité des formations se fait à l'initiative de la fédération, notamment par le biais de son site internet (www.clubalpin.be), sa revue trimestrielle « Ardennes & Alpes », les réseaux sociaux, ...

1.3. Homologation et certification

Les brevets d'Animateur Sportif et de Moniteur Sportif Initiateur en Escalade SAE et SNE sont homologués /certifiés et donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation - voir section 7) correspond à la validation d'une étape préalable au cursus de formation du niveau initiateur. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès aux cours spécifiques de niveau initiateur organisés par le CAB. L'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de l'étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (voir Ann 11), opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport, constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation pour un niveau initiateur sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 étapes :

Le brevet animateur en escalade

Les cours généraux (Adeps) peuvent avoir lieu avant le brevet animateur

Le module « Une pratique en toute sécurité : Les 1ers soins en milieu sportif » auprès d'un opérateur reconnu par l'Adeps), cette étape peut avoir lieu après les cours spécifiques

Les cours spécifiques (inclus éventuellement tests probatoires et stages)

2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTIONS DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art.39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, au point 2 (**description des fonctions et compétences requises**).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la discipline auquel le présent référentiel de formation fait référence.

2.1 Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

Même si l'aspect sécuritaire revêt une importance essentielle dans la pratique de l'escalade, les moniteurs sportifs en escalade font partie des cadres sportifs à vocation pédagogique et non des cadres sportifs à vocation sécuritaire.

En Belgique, le moniteur sportif pourra prétendre exercer dans toutes les structures publiques (comme les centres sportifs) ou privées (comme les cercles de la fédération, mais aussi d'autres organisations, y compris en son nom propre) exerçant une activité dans le domaine de l'activité sportive visée.

À terme, les moniteurs sportifs pourront, en principe, exercer une activité professionnelle, occasionnelle ou permanente, dans l'espace européen, dans le respect des législations nationales permettant l'accès professionnel. Actuellement, le moniteur sportif doit introduire une demande de validation de compétences auprès des autorités compétentes.

Si ces activités se déroulent dans un autre pays, le moniteur sportif est expressément tenu de respecter les lois de ce pays et les conventions qui auraient pu être établies avec celui-ci et le gouvernement de la fédération Wallonie Bruxelles.

La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

ANIMATEUR SPORTIF:

Animer à la pratique sportive

NB : La formation « Animateur sportif » est constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Moniteur Sportif Initiateur ». (cfr « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur Sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport - Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation). C'est le cas pour la formation animateur escalade SAE et SNE.

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :	Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive
--------------------------------------	--

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR :	Former et consolider les bases de la performance
-------------------------------------	---

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR :	Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer
--------------------------------------	--

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation*
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).*
- du public cible : *public à charge du cadre sportif*
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction*
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Cadre institutionnel et législatif
- Didactique et méthodologie
- Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Aspects sécuritaires et préventifs
- Ethique et déontologie

2.2 Animateur Sportif en Escalade SAE

2.2.1 Prérequis de l'Animateur Sportif en Escalade SAE

- Être âgé de 16 ans minimum pour pouvoir suivre la formation. Être âgé de 17 ans minimum pour passer l'évaluation et le stage de formation. Le candidat ne pourra recevoir son certificat et donc prêter comme animateur, qu'à la date de ses 18 ans.
- Être un grimpeur confirmé, actif depuis au minimum 2 ans, et le démontrer lors de la prise de contact avec le titulaire de formation du cercle où le candidat souhaite suivre la formation
- Ne pas souffrir d'une déficience physique ou mentale qui peut limiter ses capacités à appréhender le milieu de travail et à surveiller des élèves. Tout candidat qui se trouverait dans ce cas doit, préalablement, obtenir une approbation formelle de la fédération afin de pouvoir présenter l'évaluation. Cette approbation sera accordée ou refusée suite à un entretien et un test sur le terrain. En cas de non-approbation, le candidat peut suivre la formation, éventuellement sous une forme adaptée, afin d'acquérir des capacités pour une pratique individuelle de l'escalade, mais pas pour une pratique d'encadrement.
- Être affilié au CAB (membre indoor ou complet)
- Avoir réglé le minerval de la formation auprès du cercle opérant la formation.
- Pour pouvoir participer à l'évaluation organisée par la fédération en fin de formation, le cercle doit régler auprès de la fédération la PAF de l'évaluation pour

les candidats qu'il présente, à charge du cercle de récupérer ou non cette PAF auprès des candidats

2.2.2 Profil de fonction de l'Animateur Sportif en Escalade SAE

- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif (l'animateur exerce / fonctionne sous la responsabilité / supervision d'un cadre pédagogique d'un niveau de qualification supérieur
- Il suivra les consignes données pour animer une leçon (privilégier l'approche par le jeu) ou une activité d'escalade en SAE, principalement dans ses aspects sécuritaires
- Malgré l'aspect sécuritaire associé à l'escalade, il doit permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.

2.2.3 Public cible de l'Animateur Sportif en Escalade SAE

- Tout pratiquant à l'escalade, à partir de 6 ans, particulièrement en phase de découverte de l'activité (novices et débutants), à l'exception de personnes souffrant d'un handicap physique ou mental (acceptation dans les limites du handicap évaluées par la fédération, le cercle ou le moniteur et moyennant attestation médicale de non contre-indication de la pratique de l'escalade).
- En l'attente d'une formation de spécialisation, les enfants de moins de 6 ans peuvent être encadrés par un Animateur Sportif en escalade diplômé en éducation physique et/ou psychomotricité (Bachelier ou Educateur sportif minimum).

2.2.4 Cadre d'intervention de l'Animateur Sportif en Escalade SAE

- Cercles et clubs (équipes structurées, écoles de sport, ...);
- Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive ;
- Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, ...);
- Commune (centres sportifs locaux, activité de quartier, plaine sportive, ...);
- Le Moniteur Sportif animateur en escalade SAE n'est compétent que dans le cadre des SAE. Les falaises naturelles, même les voies d'une seule longueur, sont exclues de son cadre d'intervention.

2.2.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Animateur Sportif en Escalade SAE

- L'Animateur Sportif ne peut encadrer qu'en tant qu'assistant et sous la responsabilité d'un Moniteur Sportif de niveau Initiateur minimum qui doit être présent.
- Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient
- Dans le cadre des directives qu'il reçoit, il doit assurer la sécurité des personnes dont il a la charge en prenant les initiatives nécessaires.
- Actuellement son niveau de compétence n'est reconnu que sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles

Fiche signalétique du Moniteur Sportif ANIMATEUR en Escalade SAE

Voir Ann 9 a



2.3 Animateur Sportif en Escalade SNE

2.3.1 Prérequis de l'Animateur Sportif en Escalade SNE

- Être âgé de 16 ans minimum pour pouvoir suivre la formation. Être âgé de 17 ans minimum pour passer l'évaluation et le stage de formation. Le candidat ne pourra recevoir son certificat et donc prester comme animateur, qu'à la date de ses 18 ans.
- Être un grimpeur confirmé, actif depuis au minimum 2 ans, et le démontrer lors de la prise de contact avec le titulaire de formation du cercle où le candidat souhaite suivre la formation
- Ne pas souffrir d'une déficience physique ou mentale qui peut limiter ses capacités à appréhender le milieu de travail et à surveiller des élèves. Tout candidat qui se trouverait dans ce cas doit, préalablement, obtenir une approbation formelle de la fédération afin de pouvoir présenter l'évaluation. Cette approbation sera accordée ou refusée suite à un entretien et un test sur le terrain. En cas de non-approbation, le candidat peut suivre la formation, éventuellement sous une forme adaptée, afin d'acquérir des capacités pour une pratique individuelle de l'escalade, mais pas pour une pratique d'encadrement.
- Être affilié au CAB (membre complet)
- Avoir réglé le minerval de la formation auprès du cercle opérant la formation.
- Pour pouvoir participer à l'évaluation organisée par la fédération en fin de formation, le cercle doit régler auprès de la fédération la PAF de l'évaluation pour les candidats qu'il présente, à charge du cercle de récupérer ou non cette PAF auprès des candidats

2.3.2 Profil de fonction de l'Animateur Sportif en Escalade SNE

- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif (l'animateur exerce / fonctionne sous la responsabilité / supervision d'un cadre pédagogique d'un niveau de qualification supérieur
- Suivre les consignes données pour animer une séance d'escalade en voies d'une longueur, principalement dans ses aspects sécuritaires ou emmener un maximum de 3 seconds dans une voie de plusieurs longueurs en garantissant leur sécurité.
- Malgré l'aspect sécuritaire associé à l'escalade, il doit permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.

2.3.3 Public cible de l'Animateur Sportif en Escalade SNE

- Tout pratiquant à l'escalade, à partir de 6 ans, particulièrement en phase de découverte de l'activité (novices et débutants), à l'exception de personnes souffrant d'un handicap physique ou mental (acceptation dans les limites du handicap évaluées par la fédération, le cercle ou le moniteur et moyennant attestation médicale de non contre-indication de la pratique de l'escalade).
- En l'attente d'une formation de spécialisation, les enfants de moins de 6 ans peuvent être encadrés par un Moniteur Sportif d'escalade diplômé en éducation physique et/ou psychomotricité (Bachelier ou Educateur sportif minimum).

2.3.4 Cadre d'intervention de l'Animateur Sportif en Escalade SNE

- Cercles et clubs (équipes structurées, écoles de sport, ...);
- Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive;
- Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, ...);
- Commune (centres sportifs locaux, activité de quartier, plaine sportive, ...);
- L'Animateur Sportif en escalade SNE n'est compétent que dans le cadre de falaises naturelles, équipées à demeure et d'une hauteur maximum de 150 m de hauteur, ainsi qu'aux via ferrata d'initiation de difficulté moyenne et sans engagement (faible hauteur permettant d'évacuer en une seule longueur, accès rapide). Les sites d'escalade peu ou pas équipés (terrain d'aventure) sont exclus de son cadre d'intervention, ainsi que les sites en environnement alpin, les parcours enneigés ou ceux dont l'accès ne peut s'effectuer qu'en traversant des zones enneigées, ainsi que les sites où la progression fait appel aux techniques alpines, de neige ou de glace.

2.3.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité de l'Animateur Sportif en Escalade SNE

- L'Animateur Sportif ne peut encadrer qu'en tant qu'assistant et sous la responsabilité d'un Moniteur Sportif de niveau Initiateur minimum qui doit être présent sur le site d'escalade.
- Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient
- Dans le cadre des directives qu'il reçoit, il doit assurer la sécurité des personnes dont il a la charge en prenant les initiatives nécessaires.
- Actuellement son niveau de compétence n'est reconnu que sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles

2.3.6 Fiche signalétique du Moniteur Sportif ANIMATEUR en Escalade SNE

Voir Ann 9 b

2.4 Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE

2.4.1 Prérequis du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE

- Être titulaire du brevet Animateur Sportif en Escalade SAE. Le candidat qui a réussi l'entièreté de la formation Animateur Sportif mais qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans (donc non certifié) peut suivre la formation de Moniteur Sportif Initiateur. Il ne recevra son brevet d'Animateur Sportif et son brevet de MS Initiateur qu'à l'âge de 18 ans accompli.
- Avoir réussi les Cours Généraux Adeps du niveau initiateur AVANT le début des cours spécifiques.
- Introduire auprès de la fédération, un dossier de demande d'accès à la formation dans lequel il peut également produire des documents attestant de ses compétences et expériences pédagogiques (diplômes, brevets, formation et expériences d'encadrement générales et spécifiques). Ces documents peuvent constituer un atout supplémentaire, mais ne sont pas indispensables.

- Réussir un test probatoire afin de démontrer qu'il maîtrise le niveau 6a en SAE
- Ne pas souffrir d'une déficience physique ou mentale qui peut limiter ses capacités à appréhender le milieu de travail et à surveiller des élèves. Tout candidat qui se trouverait dans ce cas doit, préalablement, obtenir une approbation formelle de la fédération afin de pouvoir suivre la formation. Cette approbation sera accordée ou refusée suite à un entretien et un test en salle.
- Être affilié au CAB (membre indoor ou alpin)
- Avoir réglé le minerval de la formation auprès de la fédération
- S'engager à suivre le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif », à défaut l'homologation du brevet initiateur sera refusée par l'Adeps.

2.4.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE

- Faire découvrir et diversifier l'activité d'escalade en privilégiant l'approche par le jeu
- Malgré l'aspect sécuritaire associé à l'escalade, permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport
- Animer la pratique sportive d'escalade en salle
- Continuer le développement des habiletés motrices générales
- Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques
- Motiver à l'apprentissage sportif
- Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité d'escalade
- Fidéliser à l'escalade dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de sa vie
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif

2.4.3 Public cible du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE

- Tout pratiquant de l'escalade, à partir de 6 ans, particulièrement en phase de découverte de l'activité (novices et débutants), à l'exception de personnes souffrant d'un handicap physique ou mental (acceptation dans les limites du handicap évaluées par la fédération, le cercle ou le moniteur et moyennant attestation médicale de non contre-indication de la pratique de l'escalade).
- En l'attente d'une formation de spécialisation, les enfants de moins de 6 ans peuvent être encadrés par un Moniteur Sportif d'escalade diplômé en éducation physique et/ou psychomotricité (Bachelier ou Educateur sportif minimum).

2.4.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE

- Cercles et clubs (équipes structurées, écoles de sport, ...);
- Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive;
- Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, ...);
- Commune (centres sportifs locaux, activité de quartier, plaine sportive, ...);
- Toute autre organisation, inclus commerciale
- À terme, les moniteurs sportifs initiateurs peuvent, en principe, exercer une activité professionnelle, occasionnelle ou permanente, dans l'espace européen, dans le respect des législations nationales permettant l'accès professionnel et selon leur niveau de qualification. Actuellement, le moniteur sportif doit introduire une demande de validation de compétences auprès des autorités compétentes du pays. Le

moniteur sportif est expressément tenu de respecter les lois du pays où il exerce et les conventions qui auraient pu être établies entre celui-ci et la fédération Wallonie Bruxelles.

- Le Moniteur Sportif Initiateur en escalade SAE n'est compétent que dans le cadre des SAE (à l'intérieur ou extérieur). Les falaises naturelles, même les voies d'une seule longueur, sont exclues de son terrain d'activité.

2.4.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE

- Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail
- Actuellement son niveau de compétence n'est reconnu d'office que sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le moniteur est tenu de respecter la législation en vigueur dans le territoire visité concernant les normes d'encadrement, sur le territoire belge ou à l'étranger.

2.4.6 Fiche signalétique du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SAE

Voir Ann 9 c

2.5 Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE

2.5.1 Prérequis du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE

- Être titulaire du brevet Moniteur Sportif animateur en Escalade SNE
- Être titulaire du brevet Moniteur Sportif Initiateur en Escalade SAE ou être en cours de formation Initiateur en Escalade SAE et avoir réussi les examens théoriques et pratiques (en cas d'échec en 1ère session, le candidat peut débiter la formation Initiateur Escalade SNE, mais devra arrêter sa formation en cas d'échec en seconde session).
- Introduire auprès de la fédération, un dossier de demande d'accès à la formation dans lequel il peut également produire des documents attestant de ses compétences et expériences pédagogiques (diplômes, brevets, formation et expériences d'encadrement générales et spécifiques). Ces documents peuvent constituer un atout supplémentaire, mais ne sont pas indispensables.
- Réussir un test probatoire afin de démontrer qu'il maîtrise le niveau 5c en falaise ainsi que les techniques de base de rappel et de relais
- Ne pas souffrir d'une déficience physique ou mentale qui peut limiter ses capacités à appréhender le milieu de travail et à surveiller des élèves. Tout candidat qui se trouverait dans ce cas doit, préalablement, obtenir une approbation formelle de la fédération afin de pouvoir suivre la formation. Cette approbation sera accordée ou refusée suite à un entretien et un test sur le terrain.
- Être affilié au CAB (membre complet)
- Avoir réglé le minerval de la formation auprès de la fédération

2.5.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE

- Faire découvrir et diversifier l'activité d'escalade en falaise
- Malgré l'aspect sécuritaire associé à l'escalade, permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport
- Animer la pratique sportive d'escalade en falaise
- Continuer le développement des habiletés motrices générales
- Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques
- Motiver à l'apprentissage sportif
- Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité d'escalade
- Fidéliser à l'escalade dans l'optique d'une pratique récréative et/ou de performance poursuivie tout au long de sa vie
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif

2.5.3 Public cible du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE

- Tout pratiquant de l'escalade, à partir de 6 ans, particulièrement en phase de découverte de l'activité (novices et débutants), à l'exception de personnes souffrant d'un handicap physique ou mental (acceptation dans les limites du handicap évaluées par la fédération, le cercle ou le moniteur et moyennant attestation médicale de non contre-indication de la pratique de l'escalade).
- En l'attente d'une formation de spécialisation, les enfants de moins de 6 ans peuvent être encadrés par un Moniteur Sportif d'escalade diplômé en éducation physique et/ou psychomotricité (Bachelier ou Educateur sportif minimum).

2.5.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE

- Cercles et clubs (équipes structurées, écoles de sport, ...);
- Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive;
- Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, ...);
- Commune (centres sportifs locaux, activité de quartier, plaine sportive, ...);
- Structure commerciale en tant qu'employé ou indépendant
- À terme, les moniteurs sportifs initiateurs peuvent, en principe, exercer une activité professionnelle, occasionnelle ou permanente, dans l'espace européen, dans le respect des législations nationales permettant l'accès professionnel et selon leur niveau de qualification. Actuellement, le moniteur sportif doit introduire une demande de validation de compétences auprès des autorités compétentes du pays. Le moniteur sportif est expressément tenu de respecter les lois du pays où il exerce et les conventions qui auraient pu être établies entre celui-ci et la fédération Wallonie Bruxelles.
- Le Moniteur Sportif initiateur en escalade SNE n'est compétent que dans le cadre de falaises naturelles, équipées à demeure et d'une hauteur maximum de 150 m de hauteur, ainsi qu'aux via ferrata d'initiation de difficulté moyenne et sans engagement (faible hauteur permettant d'évacuer en une seule longueur, accès rapide). Les sites d'escalade peu ou pas équipés (terrain d'aventure) sont exclus de son cadre d'intervention, ainsi que les sites en environnement alpin, les parcours enneigés ou ceux dont l'accès ne peut s'effectuer qu'en traversant des zones enneigées, ainsi que les sites où la progression fait appel aux techniques alpines, de neige ou de glace.

2.5.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE

- Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail
- Actuellement son niveau de compétence n'est reconnu d'office que sur le territoire de la Communauté Française de Belgique. Le moniteur est tenu de respecter la législation en vigueur dans le territoire visité concernant les normes d'encadrement, sur le territoire belge ou à l'étranger.

2.5.6 Fiche signalétique du Moniteur Sportif INITIATEUR en Escalade SNE

Voir Ann 9 d

3 DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION DE MONITEUR SPORTIF INITIATEUR/ANIMATEUR EN ESCALADE SAE/SNE

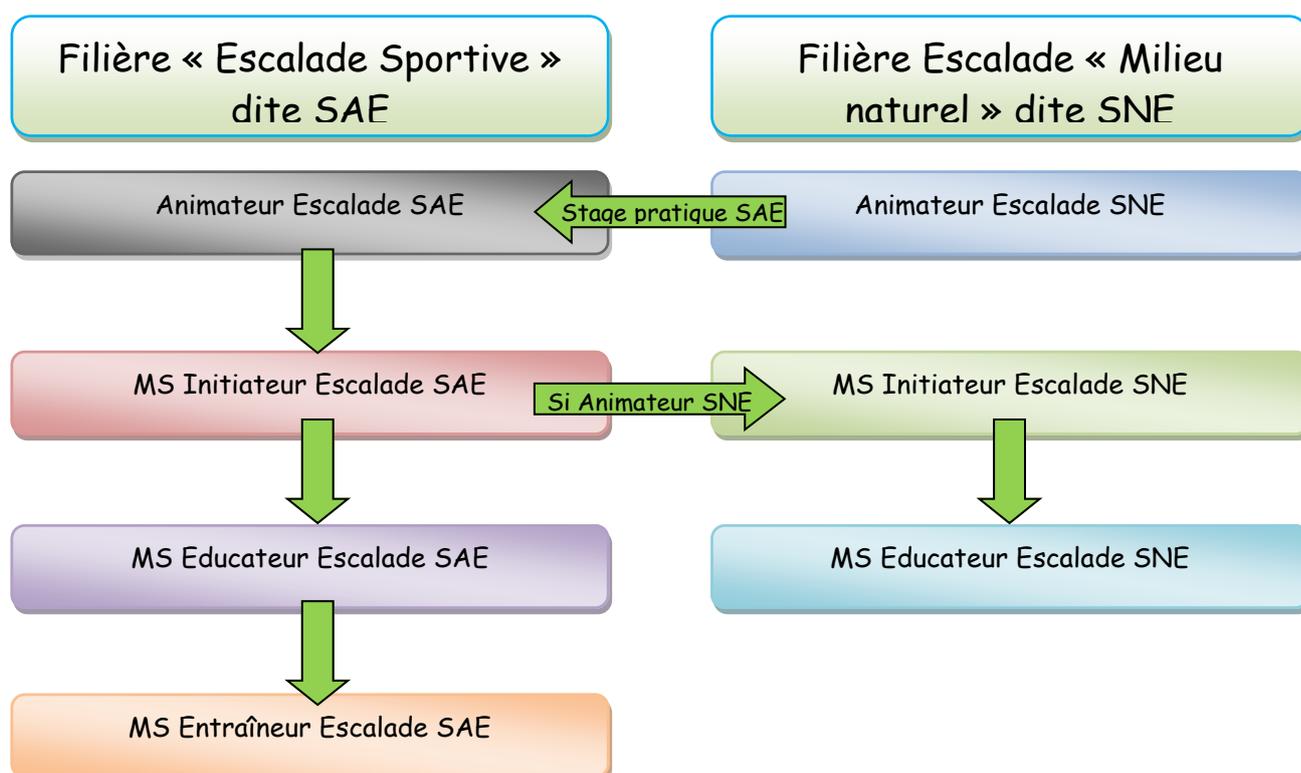
Ce chapitre répond à l'Art.39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, au point 3 (description des modalités préalables à l'organisation de la formation).

3.1 Schéma de base de l'organisation de la formation

Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation

Processus global d'apprentissage					Consolidation
Cours généraux par l'Adeps	Formations spécifiques dispensées par tous les opérateurs				Recyclages Formations complémentaires et continuées
	Prérequis Probatoires	Formation théorique, pratique et didactique	Evaluations théoriques et pratiques	Stages pratiques et didactiques Rapport de stage	

Articulation des filières de formations en escalade :



L'Animateur Sportif en Escalade SNE peut obtenir son brevet Animateur Sportif en Escalade SAE en réussissant uniquement le stage pratique de 6 heures en SAE. Cela n'est pas applicable à l'Animateur Sportif en Escalade SAE qui pour obtenir le brevet Animateur Sportif en Escalade SNE doit suivre le cycle complet (formation, évaluation, stage).

Pour suivre la formation MS Initiateur SNE, il faut soit avoir le brevet MS Initiateur SAE, soit être en cours de formation MS Initiateur SAE. Le brevet MS Initiateur SNE ne sera de toute façon délivré qu'après délivrance du brevet MS Initiateur SAE.

Le cahier de charge du niveau MS Educateur Escalade SAE est en phase finale de validation, celui pour le niveau MS Educateur Escalade SNE est encore en développement.

Le niveau MS Entraîneur Escalade SAE sera développé ultérieurement.

Les cours généraux (CG) :

Ces cours sont communs, par niveau, à toutes les disciplines sportives. La réussite préalable aux examens portant sur les cours généraux est un préalable pour l'accès aux cours spécifiques de chaque discipline sportive.

Les cours généraux pour les niveaux des formations de moniteurs sportifs (cadres sportifs) sont programmés par l'Adeps (www.sport-adepts.be)

Les examens des cours généraux sont organisés uniquement par l'Adeps (www.sport-adepts.be)

Dès la réussite aux examens des cours généraux d'un niveau, il est conseillé aux candidats de s'inscrire aux cours généraux du niveau supérieur, afin de pouvoir accéder aux cours spécifiques correspondants, dès ouverture d'une édition.

Pour les renseignements, l'inscription et l'agenda des cours généraux, veuillez consulter : www.sport-adepts.be.

Les cours spécifiques (CS) opérés par tout opérateur reconnu par l'AGS :

Les cours comprennent les apprentissages définis en Unités (1 heures) d'Enseignement Théoriques (UET), Pratiques (UEP) et Didactiques (UED) ainsi qu'une charge de travail en Non Présentiel (UTNP). Les apprentissages font l'objet de supports de cours diffusés par la fédération.

Les cours sont structurés transversalement sur base de cinq thématiques différentes identiques à celles des cours généraux. Le volume horaire est élaboré en fonction des compétences à acquérir (voir chapitre 4). La pondération, exprimée en % du total horaire du cursus est renseignée au § 4.3.

Les cours ont « une valeur relative objectivable » (RAA décrit pour chaque Module) permettant la mobilité entre les divers organismes de formation et une mobilité entre les filières de formation elles-mêmes (dispenses partielles ou totales).

Les cours spécifiques et les stages de formation sont conçus et mis en œuvre par tout opérateur de formation reconnu après ratification officielle par l'Administration des Sports sur proposition de la Commission Pédagogique Mixte.

Les cours animateur se donnent généralement le WE ou pendant les congés scolaires, éventuellement les cours animateur SAE peuvent se donner en semaine et/ou en soirée selon l'organisation interne du cercle.

Les cours de niveau initiateur se donnent les WE, jours fériés, éventuellement pendant les congés scolaires.

Programmation des sessions des cours spécifiques animateur et MS Initiateur

Chaque année et à différentes périodes, différents cercles, membres de la fédération organisent des formations animateur SAE et/ou SNE. Ces cercles doivent pour se faire signer une convention avec la Fédération pour recevoir délégation de la Fédération pour l'organisation de ces formations. Ces formations sont reprises dans l'agenda des activités du CAB, ainsi que sur les sites et revues des cercles concernés. Les cercles qui organisent ces formations en avertissent au préalable l'et l'informent du nombre de candidats pour l'organisation des évaluations. La fédération choisit une ou des dates en fonction du nombre de candidats et de la date de fin des formations. Si le candidat réussit l'évaluation, il est autorisé à effectuer son stage pratique de façon à pouvoir obtenir son brevet.

Chaque année scolaire, sous réserve d'un nombre de candidats suffisant, la fédération organise, au niveau Initiateur SAE et initiateur SNE, une session de cours spécifiques. Le nombre minimum de candidats pour ouvrir une session s'élève à 8 candidats. Le nombre maximal de candidats par session est de 16 candidats. En cas de dépassement de ce nombre, un dédoublement peut être prévu mais pas de manière systématique.

A titre d'exemple, une session de cours spécifiques initiateur s'organise généralement comme suit :

- Tests probatoires SAE et SNE : septembre/octobre
- Cours spécifiques Initiateur Escalade SAE de novembre à février
- Examens initiateur Escalade SAE en mars (1^{ère} et 2^{ème} session)
- Cours spécifiques Initiateur Escalade SNE d'avril à juin
- Examens initiateur Escalade SNE en juin (1^{ère} et 2^{ème} session)
- Stage pratiques et didactiques : avril à octobre
- Délibération finale : octobre/novembre

Chaque examen comprend une seconde session selon les décisions prises par le jury de délibération (voir chapitre 6).

Vu la durée réduite du stage et la période assez longue laissée à cet effet, les stages doivent obligatoirement avoir lieu pendant la période prévue. Exceptionnellement et sur base d'une justification pertinente, tout candidat peut obtenir un accord du CAB afin de réaliser le(s) stage(s) pendant l'année scolaire suivante, et dans ce cas, le candidat sera délibéré avec la session suivante.

Aucun brevet, même provisoire, ne sera délivré avant la réussite de toutes les épreuves et la délibération.

3.2 Information à fournir par l'opérateur de formation

Âge minimum

Selon le niveau de formation animateur/initiateur (voir § 2.1.1.1, 2.1.2.1, 2.1.3.1 et 2.1.4.1).

Pour les cours généraux de niveau Initiateur de l'Adeps, il faut être âgé de 16 ans au moment de l'examen.

Matériel personnel

Le stagiaire doit être en possession de son matériel personnel pour participer à la formation. La liste du matériel nécessaire pour cette formation est reprise dans la fiche signalétique correspondant à la formation (§ 2.1.1.6, 2.1.2.6, 2.1.3.6 et 2.1.4.6) et plus spécifiquement pour chaque cours dans les fiches « type ECTS » des modules de la formation.

Le stagiaire gère et maîtrise son matériel personnel en fonction du type d'exercice ou d'activité. Si le matériel est inadapté ou si son état est contraire aux normes réglementaires en vigueur, les chargés de cours peuvent intervenir pour l'interdire ou le faire remplacer aux frais du stagiaire, sous peine d'exclusion de la formation par le directeur technique sur proposition du responsable des formations. En cas de doute, le candidat s'informe auprès de son chargé de cours.

Assurances

▪ Principes

Chaque candidat/stagiaire ou intervenant est tenu de vérifier attentivement sa couverture d'assurance avant de participer à une activité de formation.

Le stagiaire ou le breveté devra également s'assurer, dans le cadre d'une activité d'encadrement, que les participants sont bien couverts par une assurance cette activité.

Les chargés de cours et examinateurs sont tenus de vérifier également leur couverture en responsabilité civile lors des sessions de formation et d'évaluation.

▪ Assurance du CAB

Pour rappel, l'assurance de la fédération ne couvre que les activités prévues dans les statuts et pratiquées soit dans le cadre d'une activité d'un cercle soit d'une activité individuelle. Elle ne couvre les activités d'encadrement que s'ils se déroulent dans les cercles de la fédération et à titre bénévole et donc pas celles qui sont rémunérées ou qui se déroulent pour une autre organisation qu'un des cercles de la fédération

Pour les activités de formation de moniteur organisées par la Fédération ou un de ses cercles, aussi bien les encadrants que les stagiaires participants sont bien couverts par l'assurance de la Fédération.

Toute déclaration de sinistre doit être envoyée **dans les 5 jours ouvrables** à l'adresse: secretariat@clubalpin.be ou par courrier postal au Club Alpin Belge, Avenue Albert Ier, 129 à 5000 Namur.

Pour toute info complémentaire sur les assurances (conditions, couverture, montants assurés, etc.), consulter le site du CAB ou se renseigner auprès du secrétariat du CAB

Horaire des cours

Les dates des cours niveau animateur sont repris dans les agendas des activités disponibles sur le site du CAB ainsi que sur les sites des cercles concernés.

Les dates des cours niveau initiateur sont généralement disponibles pour les candidats au moment de l'ouverture des inscriptions. Des modifications peuvent cependant être apportées en cas de force majeure (indisponibilité non prévue d'un chargé de cours, intempéries importantes, ...)

3.3 Durée théorique pour chaque niveau de qualification

Cette durée théorique tient compte de la périodicité des sessions de formation, la charge de travail étant un autre aspect.

Pour atteindre le niveau animateur SAE ou SNE, le candidat doit compter de 6 mois à 1 an, tenant compte de l'organisation des formations par différents cercles, de la durée de la formation, de la périodicité des évaluations et de la réalisation du stage pratique. Pour rappel, il est possible pour

un animateur SNE d'obtenir le brevet animateur SAE en réussissant uniquement le stage pratique. Par contre un animateur SAE doit suivre toute la formation animateur SNE et ensuite l'évaluation pour devenir animateur SNE.

Pour atteindre le niveau initiateur SAE, le candidat doit compter 1 an, tenant compte qu'il doit d'abord réussir les cours généraux de niveau initiateur et que la formation initiateur SAE n'est organisée qu'une fois par an par la fédération (généralement de septembre à mars).

Pour atteindre le niveau initiateur SNE, le candidat doit compter 1 an minimum, tenant compte qu'il doit d'abord réussir la formation initiateur SAE. Il peut directement enclencher la formation SNE avant de terminer les stages du niveau initiateur SAE.

En serrant toutes ces formations au maximum et en passant les cours généraux ainsi que le module 1^{er} soins pendant les formations animateur, un candidat pourrait devenir initiateur SNE en commençant en janvier d'une année avec les cours généraux, le module 1^{er} soins, puis la formation animateur SNE, évaluation Anim SNE, stage Anim SNE, stage Anim SAE avant fin septembre et enchaîner avec les probatoires initiateur SAE et SNE puis les formations initiateur SAE puis SNE ensuite les stages pour être breveté initiateur SAE et SNE vers le mois de novembre suivant, soit un peu moins de 2 ans après le début de son parcours.

Il est aussi possible d'alléger la charge de cours annuelle en répartissant l'ensemble des formations Animateur et Initiateur sur 2 ou 3 années.

Le candidat peut se rendre dans la section 4 afin d'y consulter le tableau de synthèse « charge théorique de travail »

3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation

Au niveau animateur, il n'y a pas de test préliminaire obligatoire. Un niveau insuffisant au départ peut conduire à une durée plus longue de la formation ou à une décision du titulaire de ne pas présenter le candidat à l'évaluation de la fédération avant d'avoir atteint un niveau suffisant.

Au niveau initiateur, un test probatoire est organisé aussi bien pour SAE que pour SNE (deux tests bien distincts)

Expérience :

Le candidat atteste avoir un niveau 6a minimum SAE et 5c minimum en SNE et fournit une liste de minimum de 10 voies en SNE, en tête de cordée.

Ces voies devront avoir été réalisées en Belgique ou à l'étranger durant l'année précédant l'inscription et reprises dans le dossier de candidature.

Test physique :

Performance :
pour initiateur SAE : réussite de 2 voies sur 3 imposées en tête de cordée et à vue de niveau 6a de styles variés sur SAE

pour initiateur SNE : réussite de 2 voies sur 3 imposées en tête de cordée et à vue de niveau 5c en falaise + montrer la maîtrise des techniques de base de rappel et de relais

L'évaluation portera sur le niveau technique et physique constaté.

Sécurité :

Révision des techniques sécuritaires des brevets MS Animateur SAE et/ou SNE

Validité :

La réussite du test probatoire est valide 3 ans.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

Chaque candidat est tenu de vérifier attentivement sa couverture d'assurance avant de participer à une activité de formation.

Au niveau animateur, le cercle organisateur informe les candidats des renseignements à fournir. Il s'agira au minimum du nom, prénom, date de naissance et numéro de membre du CAB + type de cotisation de façon à vérifier sa couverture d'assurance selon la formation suivie.

Au niveau initiateur, le candidat doit introduire un dossier de candidature qu'il peut télécharger sur le site de la fédération (www.clubalpin.be). Ce dossier comprend les éléments suivants :

- une **fiche signalétique avec photo** récente (type photo d'identité)
- une copie de la carte d'identité (recto uniquement) attestant date naissance
- une **lettre de motivation** à participer à la formation (obligatoire)
- un **curriculum vitae** :
 - **Sportif** (obligatoire et conforme aux exigences de la fiche signalétique § 2.1.1.6) : expérience sportive générale et spécifique à la formation concernée (compétences, projets, pratiques, type d'entraînement, indications de niveau technique, autres sports pratiqués ou ayant été pratiqués...).
 - **Pédagogique** (facultatif) : le candidat PEUT également produire, à la suite de son CV sportif, un CV attestant de ses compétences et expériences pédagogiques (diplômes, brevets, formations et expériences d'encadrement générales et spécifiques).
- un **palmarès sportif** : le candidat doit produire un palmarès sportif escalade (déclaration sur l'honneur) ;
- **N° de membre du CAB (en ordre de cotisation)**: Si le candidat est membre d'une autre fédération d'escalade, il doit apporter la preuve qu'il est bien affilié et indiquer de quelle couverture d'assurance il dispose;
- **copie de son brevet MS Animateur SAE** et pour ceux qui suivent la formation Initiateur SNE, **copie du brevet MS Animateur SNE**
- copie de **l'attestation des cours généraux Initiateur** de l'ADEPS
- éventuellement copie de réussite du module « **1^{er} soins en milieu sportif** » ou d'une dispense (voir site Adeps). En l'absence de réussite de ce module, la formation initiateur peut être suivie jusqu'au bout, mais le brevet ne sera certifié et homologué qu'après réussite de ce module.

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

3.6.1 Niveau animateur

A voir avec le cercle organisant la formation. Les dates des cours sont généralement disponibles sur le site du cercle et dans l'agenda des activités du CAB. La PAF dépend du cercle organisateur et de son mode de fonctionnement. Pour la formation animateur SAE qui comprend environ 20 heures de cours, la PAF ne devrait globalement pas dépasser les 200 €. Pour la formation animateur SNE qui comprend un peu moins de 50 heures de cours, la PAF ne devrait globalement pas dépasser les 500 €. Certains cercles accordent des ristournes à leurs membres selon des modalités qu'ils fixent souverainement.

L'inscription à l'évaluation organisée par la fédération afin d'accéder au brevet est faite **uniquement** par le cercle organisateur qui doit juger le candidat apte à passer l'évaluation, pas directement par le candidat. La PAF pour l'évaluation est en 2019 fixée à 50 € pour l'évaluation animateur SAE et 100 € pour l'évaluation animateur SNE.

3.6.2 Niveau initiateur

Les informations concernant la formation (dates générales des cours, de l'inscription, des examens, etc.) sont disponibles sur le site Internet du CAB au moment de l'ouverture des inscriptions au plus tard.

Inscription provisoire : les tests probatoires

Délais à respecter :

- inscription au probatoire et dossier de candidature : au plus tard 15 jours (calendrier) avant le test probatoire.
- paiement (et preuve) de la Participation Au Frais (PAF) : au plus tard 8 jours (calendrier) avant le test probatoire.

Procédure :

- les informations pratiques et organisationnelles des tests probatoires sont publiées sur le site Internet www.clubalpin.be
- le candidat s'inscrit aux tests probatoires via le formulaire en ligne et transmet simultanément le dossier d'inscription complété à formations@clubalpin.be;
- le candidat est considéré comme inscrit aux tests probatoires, dès réception du paiement ou de la preuve de paiement de la PAF qui doit être versée au plus tard 8 jours calendrier avant les tests probatoires (mention : PROBA + MS Init Escalade SAE (ou SNE) + NOM + Prénom). Passé ce délai, le candidat ne sera pas considéré comme inscrit ;
- le dossier de candidature est analysé par la fédération, le titulaire et le tuteur de la filière ;
- si le niveau d'expérience est jugé insuffisant ou si le dossier est incomplet, la fédération se réserve le droit de refuser l'accès à la formation. Dans ce cas, le candidat est prévenu par courriel précisant les manquements à son dossier 7 jours calendrier avant les tests probatoires et la PAF est remboursée à mesure de 70% du montant total ;
- si les délais énoncés en sus ne sont pas respectés, la fédération ne sera pas en mesure d'analyser le dossier de candidature dans le délai prévu ; le candidat accepte dans ce cas de participer aux tests probatoires et de recevoir une réponse quant à son dossier de candidature après les tests probatoires ;
- les candidats admis participent aux tests probatoires ;
- les résultats officiels des tests probatoires sont adressés par mail au plus tard 15 jours après ceux-ci ;
- la durée de validité de la réussite du test probatoire est de 3 ans.

Inscription définitive à la formation

Procédure :

- Le candidat admis, après réussite des tests probatoires et acceptation de son dossier d'inscription, reçoit une invitation à payer le minerval;

- Le candidat sera **définitivement inscrit** dès réception du minerval de la formation sur le compte de la fédération (mention : MS Init ESCA SAE ou SNE (selon la formation souhaitée) + NOM + Prénom)
- La fédération se réserve le droit d'annuler une session de formation si le nombre de participants est jugé insuffisant. Le cas échéant, la fédération remboursera les sommes avancées.

Procédure spécifique en cas de réinscription dans les 3 ans

Un candidat qui souhaiterait poursuivre sa formation interrompue (blessure, maladie, etc....) doit se réinscrire à une session de formation complète. La procédure d'inscription est identique, mais le candidat sera exempté des tests probatoires. Il devra normalement suivre TOUS les modules, même ceux qu'il avait suivi avant interruption. La seule exception possible sur décision du responsable des formations concerne des modules pour lesquels le candidat avait déjà été évalué et qu'il avait réussis avec au moins 60 %.

Si un candidat se réinscrit à une session de formation suite à un échec ou un ajournement, il prendra contact avec le responsable des formations qui pourra lui accorder des dispenses de participation et d'évaluation aux modules réussis avec au moins 60 % et pour autant que le contenu de ceux-ci n'a pas évolué entre-temps. Pour ces dispenses éventuelles, le responsable des formations se référera à la fiche individuelle de délibération qui a conduit à cet échec ou ajournement.

Dans le cas des délais d'inscription dépassés, le candidat souhaitant se réinscrire aux cours spécifiques suivant ayant déjà débuté, le candidat doit se renseigner auprès du responsable des formations, le plus rapidement possible, afin d'obtenir les possibilités d'intégrer la session en cours. Cette possibilité n'est pas garantie ;

Malgré les dispenses éventuelles demandées et accordées, le minerval total de la formation sera dû et fera office d'inscription définitive.

3.7 Droit de rétractation

Un candidat a le droit de se rétracter jusqu'à son inscription définitive (voir § 3.6).

3.8 Protection des données personnelles

Lors d'une inscription à une formation, tout candidat signifie qu'il accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles dans le cadre de l'organisation de la formation.

Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par le Club Alpin Belge.

Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive, ...

L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.

Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.

Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.

Chaque candidat a le droit de demander, au responsable du traitement, l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant tout parcours de formation.

Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.

Pour toute demande spécifique au RGPD (Règlement Générale sur la Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : Marianne Coupatez marianne@clubalpin.be.

3.9 **Modalités diverses**

Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.

Tout candidat animateur ou initiateur doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.

- Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2 pour Initiateur ¹ et B1 pour Animateur ²
- Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1 pour Initiateur ainsi que pour Animateur ³
- Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1 pour Initiateur ⁴ et de niveau A2 pour Animateur ⁵

Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 15 jours ouvrables avant la 1^{ère} session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.

Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁶ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier (dont l'escalade).

² Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair est utilisé et si le sujet m'en est relativement familier (dont l'escalade) .

³ Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

⁴ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

⁵ Je peux écrire des notes et messages simples et courts.

⁶ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667> .

3.10 Prérequis à l'homologation du brevet MS Initiateur Escalade

Le module de formation « Premiers soins en milieu sportif » constitue un prérequis à l'homologation de tout brevet MS Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique). Toutes les infos à ce propos sont disponibles sur le site de l'Adeps / Formation des cadres sportifs / moniteur sportif à vocation pédagogique / moniteur sportif initiateur / les différentes étapes pour devenir moniteur sportif initiateur.

Voir également la fiche en Ann 11.

Concrètement, tout candidat à l'homologation d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB pourra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.

ATTENTION, dans la formation MS initiateur SNE, il y a un module « Secourisme en SNE » qui s'attache particulièrement aux situations spécifiques d'un accident en falaise. Il est dès lors indispensable que le candidat initiateur SNE ait suivi et réussi AVANT ce module la formation « 1^{er} soins en milieu sportif ». Si le candidat est déjà breveté initiateur SAE, ce sera d'office le cas, .mais pas nécessairement si le candidat fait la formation initiateur SNE dans la foulée d'initiateur SAE. C'est un point à vérifier par le responsable des formations, mais c'est avant tout le candidat qui doit s'assurer qu'il a suivi la formation avant le module secourisme en SNE.

4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES ANIMATEUR/MS INITIATEUR ESCALADE SAE/SNE

Cette section répond à l'Art.39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, aux points 4 (**description des programmes et contenus de formation**) et 6 (**description des modalités d'évaluation**).

Les modules de formation au regard de chaque thématique de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous.

Les modules « Cours Généraux Adepts » sont en rouge et ne concernent que le niveau Initiateur SAE, lui-même prérequis pour le niveau Initiateur SNE

Les modules « Cours Spécifiques CAB » sont en différentes couleurs selon le niveau animateur/initiateur et la filière SAE/SNE

CAT 1 et CAT réfèrent aux formations CATAGSAE (certificat d'aptitude technique à l'animation d'un groupe sur structure artificielle d'escalade) qui sont des formations réservées aux diplômés en éducation physique hors du cadre de ce référentiel.

Le but de les faire apparaître dans ce tableau est de permettre de visualiser l'ensemble des modules spécifiques de formation ESCALADE jusqu'au niveau initiateur inclus et de pouvoir ainsi déterminer les éventuelles dispenses. Le principe étant qu'un module évalué positivement lors d'une formation préalable ne doit pas être suivi une seconde fois (voir détail des dispenses dans les fiches ECTS).

Cours généraux

Thématique 1			Thématique 2			Thématique 3			Thématique 4			Thématique 5		
<u>Cadre institutionnel & législatif</u>			<u>Didactique & méthodologie</u>			<u>Facteurs déterminants de l'activité & de la performance</u>			<u>Aspects sécuritaires & préventifs</u>			<u>Éthique & déontologie</u>		
CG 1.1.1	In SAE	Ma formation de cadre sportif	CG 1.2.1	In SAE	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 1.3.1	In SAE	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG 1.4.1	In SAE	Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG 1.5.1	In SAE	Règles de bonne conduite d'un cadre sportif à vocation pédagogique
CG 1.1.2	In SAE	Statut social et fiscal du cadre sportif	CG 1.2.2	In SAE	Mon action, avant, pendant et après « ma séance »	CG 1.3.2	In SAE	Un support à l'activité physique : « la machine humaine »						
CG 1.1.3	In SAE	Paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG 1.2.3	In SAE	Le multimedia au service de l'apprentissage sportif	CG 1.3.3	In SAE	Déficiences et pratiques sportives : organisation Handisports						

Cours spécifiques

Thématique 1			Thématique 2			Thématique 3			Thématique 4			Thématique 5		
<u>Cadre institutionnel & législatif</u>			<u>Didactique & méthodologie</u>			<u>Facteurs déterminants de l'activité & de la performance</u>			<u>Aspects sécuritaires & préventifs</u>			<u>Éthique & déontologie</u>		
CS 1.1.1	CAT 1	Présentation de la formation inclus le cadre général	CS 1.2.1	CAT 1	Didactique SAE spécial CATAGSAE	CS 1.3.1	CAT 1	Gestuelle de base	CS 1.4.1	CAT 1	Connaissance de base escalade SAE	CS 1.5.1	In SAE	Éthique et motivations en escalade indoor
CS 1.1.2	CAT 2	Présentation de la formation inclus le cadre général	CS 1.2.2	An SAE	Pratique élèves occasionnels SAE	CS 1.3.1	An SAE	Gestuelle de base	CS 1.4.2	CAT 1 In SAE	Connaissance du matériel en SAE dont EPI	CS 1.5.2	In SNE	Ethique et développement durable en escalade outdoor
CS 1.1.3	An SAE	Présentation de la formation, inclus le cadre général	CS 1.2.3	An SNE	Pratique élèves occasionnels SNE	CS 1.3.2	CAT 1 In SAE	Défaut des débutants	CS 1.4.3	CAT 1 An SAE	Techniques d'intervention en SAE	CS 1.5.3	In SNE	Protection du milieu
CS 1.1.4	An SNE		CS 1.2.4	In SAE	Prise en charge groupe, types de public	CS 1.3.3	In SAE	Escalades imposées en SAE (voies et bloc)	CS 1.4.4	CAT 2 An SAE	Fondamentaux escalade en cordée en SAE	CS 1.5.4	In SNE	Connaissance des massifs
CS 1.1.5	In SAE	Présentation de la formation, inclus le cadre général	CS 1.2.5	In SAE	Les groupes scolaires	CS 1.3.4	In SAE	Amélioration gestuelle	CS 1.4.5	An SNE	Voies d'une longueur en SNE	CS 1.5.4	In SNE	Gestion environnementale et sécuritaire des rochers
CS 1.1.6	In SNE		CS 1.2.6	In SAE	Méthodologie SAE									
CS 1.1.7	In SAE	Cadre organisationnel des formations	CS 1.2.7	In SAE	Organisation d'un stage	CS 1.3.5	In SAE	Echauffement & étirements	CS 1.4.6	An SAE An SNE	Techniques Escalade en tête Facteur chute Assur dynamique			
CS 1.1.8	In SAE	Responsabilités civile et pénale - Assurances	CS 1.2.8	In SNE	Pratique apprentissage groupe SNE	CS 1.3.6	In SAE	Ouverture de voies SAE	CS 1.4.7	An SNE	Progression Grandes voies en SNE			
CS 1.1.9	In SAE	Arrêté Royal Divertissements actifs	Module complémentaire			CS 1.3.7	In SAE	Grille d'évaluation (comment ?)	CS 1.4.8	An SNE	Techniques d'intervention en SNE			
			CS 1.2.9	In SAE/SNE	Conduite d'animateurs	CS 1.3.8	In SNE	Escalades imposées en SNE	CS 1.4.9	An SNE	Techniques de base de la via ferrata			
									CS 1.4.10	In SAE	Pratique Interventions SAE			
									CS 1.4.11	In SNE	Connaissance du matériel SNE dont EPI			
									CS 1.4.12	In SNE	Secours en SNE procédures et techniques			
									CS 1.4.13	In SNE	Pratique interventions SNE			

Stages à faire en complément des modules de cours ci-dessus

Animateur SAE : 6 heures

Animateur SNE : 6 heures

Initiateur SAE : 6 heures de stage didactique + 4 heures ouverture de voies SAE

Initiateur SNE : 12 heures de stage didactique

4.1 Place des différentes thématiques dans le cursus animateur/initiateur escalade

THEMATIQUE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF

▪ **Objectifs généraux :**

De manière succincte au niveau animateur et plus approfondie au niveau initiateur, les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

Comprendre le cadre général et l'organisation des formations de moniteur sportif

Se situer dans le cadre institutionnel régissant le sport dans la Fédération Wallonie-Bruxelles

Se situer dans l'organisation générale de l'escalade.

Identifier les éléments dans le cadre du développement d'un projet d'une SAE

▪ **Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation :** pas applicable au niveau animateur, au niveau initiateur SAE : xx %

▪ **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :** pour chaque niveau 1 module de présentation, pour le niveau initiateur SAE : 6

▪ **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :**

CG 1.1.1 Ma formation de cadre sportif

CG 1.1.2 Statut social et fiscal du cadre sportif

CG 1.1.3 Paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales

CS 1.1.1 à 1.1.6 Présentation de chaque formation inclus le cadre général

CS 1.1.7 Cadre organisationnel des formations

CS 1.1.8 Responsabilité pénale et civile - accidents

CS 1.1.9 Arrêté Royal sur les divertissements actifs

Les paragraphes suivants correspondent aux fiches de type ECTS de chaque module de cours identifié ci-dessus (uniquement les cours spécifiques, les données concernant les cours généraux sont à consulter sur le site de l'Adeps) et selon le schéma suivant :

1. Identification : code et intitulé - niveau de formation (surligné en couleur si le niveau est concerné par le module)
2. Résumé
3. Concepts/mots-clés
4. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être/comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Les descripteurs des « comportements » seront déclinés sous 4 niveaux attendus au terme des apprentissages :

- 1 : Simple information - Sensibilisation - 1ers contacts
- 2 : Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés"
- 3 : Appréhension / appropriation de concepts fondamentaux permettant une autonomie fonctionnelle de base dans un contexte / dans un cadre d'intervention simple.
- 4 : Maîtrise / adaptation au contexte, possibilité de transposition élémentaire à un autre contexte similaire.

5. Liens entre modules de formation

Aussi bien avec d'autres modules des cours spécifiques que des cours généraux. Ces liens seront identifiés comme fort (*) ou très forts (**)

6. Volumes horaires et charge théorique de travail

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des maîtres de stages / des évaluateurs / (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations (activités en non-présentiel).

7. Méthodologie et supports de l'animation

8. Modalités d'évaluation avec les champs d'évaluation, type d'évaluation, forme d'évaluation et critères d'évaluation. Les niveaux de « comportements observables » sont :

NA (Non Acquis)	EVA (En Voie d'Acquisition)	A (Acquis)	AM (Acquis avec une certaine Maîtrise)
le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements	le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation	le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation	le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition

9. Pondération et crédits

10. Normes d'encadrement et matériel

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

12 Diplômes, brevets, certifications (par une autorité publique) donnant droit à une dispense totale du module.

CS 1.1.1 à 1.1.6 PRESENTATION DE LA FORMATION INCLUS LE CADRE GENERAL

Niveaux concernés **CATAGSAE 1** - **CATAGSAE2** - **Anim SAE** - **Anim SNE** - **Init SAE** - **Init SNE**

1. Résumé

Présentation de la formation concernée : ses objectifs, son déroulement, sa charge de travail, ses critères d'évaluation et de réussite

2. Concepts/mots-clés

Formation de cadre
Valeurs
Organisation

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Comprendre le cadre général des formations escalade organisées par le CAB			V	
2. Connaître le cadre dans lequel il pourra exercer après sa formation				V
3. Prendre en charge tous les aspects de la formation dans une perspective d'autonomie			V	
4. Se responsabiliser par rapport aux attentes et exigences			V	
5. Rencontrer les critères de réussite				V

4. Liens entre modules de formation

Module de base de la présentation de la formation, **tous** les autres modules de chaque formation ont donc un lien avec celui-ci

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					01:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					01:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00
Temps total en non présentiel					00:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- Supports :

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

⁷ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

7. Modalités d'évaluation

PAS d'évaluation

8. Pondération et crédits

Non applicable

9. Normes d'encadrement et matériel

Un intervenant, une salle de cours, un tableau ou moyen de projection

10. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Responsable des formations CAB (pour le niveau initiateur)	
Titulaire de la formation (pour le niveau animateur)	Doit être agréé par CPM

11. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense

PAS de dispense

CS 1.1.7 CADRE ORGANISATIONNEL DES FORMATIONS

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - **Init SAE** - Init SNE

1. Résumé

Expliquer l'organisation des formations de cadres en Fédération Wallonie - Bruxelles et plus particulièrement des formations CAB

2. Concepts/mots-clés

Formation, Adepts, CAB

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître l'organisation du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, les structures de formation de cadres ainsi que les liens qui existent avec les fédérations sportives.		V		
2. Connaître les bases du décret organisant le mouvement sportif en Communauté française		V		
3. Connaître la structure générale de l'organisation de l'UIAA et d'autres organisations étrangères ou internationales en rapport avec l'escalade (IFSC,		V		
4. Connaître les possibilités et l'éventail des formations proposées par le CAB ainsi que leurs domaines de compétence			V	
5. Être capable de retrouver une information liée au cadre organisationnel des formations de moniteurs, que ce soit dans les documents Adepts ou CAB			V	

4. Liens entre modules de formation forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.1.1...	*
CG 1.1.3...	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.1.1à6...	*
...	

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

	<i>Temps total de présence en formation</i>	01:00
	<i>Temps total de présence en évaluation</i>	00:00
	<i>Temps total en présentiel</i>	01:00

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie :**

Magistral	<input checked="" type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports :**

- Type de support de cours

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ⁸ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

PAS d'évaluation

8. Pondération et crédits

NON APPLICABLE

9. Normes d'encadrement et matériel

Un intervenant, une salle de cours avec tableau et/ou moyen de projection

10. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Responsable des formations CAB Directeur Technique du CAB	

11. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

⁸ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

CS 1.1.8 RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE - ASSURANCES

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - **Init SAE** - Init SNE

1. Résumé

Comprendre le principe de la responsabilité civile dans les pays européens (définition et exemples), la responsabilité du fait d'autrui. Quelles sont les différentes assurances pour faire face aux aux conséquence de la responsabilité.

2. Concepts/mots-clés

Responsabilité
Accident
Faute
Assurances

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Comprendre le concept juridique de la responsabilité dans le droit européen et belge			V	
2. Connaître sa responsabilité en tant que moniteur, celle de son « patron », celles de ses « clients » tant au niveau civil que pénal.				V
3. Savoir quelle démarche réaliser en matière d'assurance avant la prise en charge d'un groupe			V	
4. Être capable de retrouver une information liée aux questions d'assurances et de responsabilité			V	
5. Être capable d'expliquer à un « client » la couverture de l'assurance prise			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.1.2	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.1.9	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					02:00
Temps total de présence en évaluation					00:20
Temps total en présentiel					02:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:20

dirigés, stages,		séances-types			
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

Temps total en non présentiel					03:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	03:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie :**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	V	Autre :	O

- **Supports :**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input checked="" type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="checkbox"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>
Autre ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input type="checkbox"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="checkbox"/>
SF Didactiques	<input type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input type="checkbox"/>	SE / Attitudes	<input type="checkbox"/>

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="checkbox"/>	Sommative	Normative	<input type="checkbox"/>	Certificative	Normative	<input checked="" type="checkbox"/>
	Critériée	<input type="checkbox"/>		Critériée	<input type="checkbox"/>		Critériée	<input type="checkbox"/>

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	<input type="checkbox"/>	Ecrite	<input checked="" type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

▪ Mode :

QCM ¹⁰	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="checkbox"/>
Démonstrations	<input type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	

- Critères d'évaluation :

Evaluation chiffrée : réussite si note égale ou supérieure à 50 %

¹⁰ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

8. Pondération-Crédits

Pondération 1 (voir annexe 7a Grille délibération Init SAE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des stagiaires
- **Matériel** : salle de cours avec moyen de projection et tableau

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Licencié ou master en droit	expérience pratique en bureau d'avocats spécialisés dans le domaine sportif et si possible escalade, expérience pratique comme juriste dans une compagnie d'assurance spécialisée dans le domaine sportif et si possible escalade

11. Diplômes, brevets, certifications¹¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance¹²</u>
Licencié ou master en droit avec expérience en litige au civil et en assurances	Depuis moins de 5 ans ou toujours en activité

¹¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré 5 ans avant la formation initiateur pour lequel la dispense est demandée))

CS 1.1.9 DIVERTISSEMENTS ACTIFS

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - **Init SAE** - Init SNE

1. Résumé

Présentation de l'Arrêté Royal protégeant les consommateurs de « divertissements actifs » et des implications sur l'organisation d'activités d'escalade (obligations légales, analyses de risque, mesures de prévention...). A l'issue du cours, le chargé de cours donnera aux candidats une situation avec une utilisation d'un petit mur d'escalade lors d'une porte ouverte et les candidats devront réaliser une analyse de risques adaptée. Ils remettront cette analyse de risque le jour de l'examen écrit.

2. Concepts/mots-clés

Sécurité des consommateurs
Divertissement actif
Analyse de risques

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Comprendre la notion légale de divertissement actif et le cadre de l'AR concernant ces divertissements actifs	V			
2. Connaître l'existence de guides de sécurité édités par le SPF Economie			V	
3. Savoir réaliser une analyse de risques dans le cadre d'une activité escalade en SAE			V	
4. Savoir réaliser une analyse de risques dans le cadre d'une activité escalade en SNE ou via ferrata			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.1.8	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					02:00
Temps total de présence en évaluation					00:20
Temps total en présentiel					02:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:20

dirigés, stages,		séances-types			
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	02:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie :**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	V	Autre :	O

- **Supports :**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Documents SPF Economie	V	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau",	V	Format "papier"	V	Format électronique,	V
-------------------	---	-----------------	---	----------------------	---

¹³ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

projection, ... sans support				digital, numérique, ...	
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O		O

▪ Mode :

QCM ¹⁴	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

- Critères d'évaluation :

Niveau initiateur Escalade SAE

Evaluation normative : réussite si note examen écrit égale ou supérieure à 50 %

Evaluation critériée : analyse de risque demandée dans l'étude de cas (travail à remettre lors de l'examen écrit)

NA	EVA	A	AM
ne reprend pas les divers éléments constitutifs d'une analyse de risques	reprend tous les éléments constitutifs, mais sans les décrire correctement	tous les éléments constitutifs sont décrits dans les mêmes termes que les exemples donnés	toutes les caractéristiques de l'étude de cas sont prises en compte et l'analyse de risque

¹⁴ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

			aborde des aspects non repris dans les exemples ou va plus loin dans l'analyse
--	--	--	--

Niveau Initiateur Escalade SNE

Une analyse de risques devra être réalisée dans le cadre du stage didactique. Les critères d'évaluation sont les mêmes critères que pour l'analyse de risque pour une activité SAE. Ces critères seront jugés par le maître de stage.

8. Pondération-Crédits

Pondération 1 (voir annexe 7a Grille délibération Init SAE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des stagiaires
- **Matériel** : salle de cours avec moyen de projection et tableau

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum soit en escalade, alpinisme ou randonnée Eventuellement licencié ou master en droit, mais expérience plus importante que le diplôme	Expérience pratique INDISPENSABLE en organisation de divertissements actifs dans le domaine de l'escalade et si possible aussi en outdoor

11. Diplômes, brevets, certifications¹⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

¹⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

THEMATIQUE 2 : DIDACTIQUE ET METHODOLOGIE

▪ **Objectifs généraux :**

Au niveau CATAGSAE, l'objectif de cette thématique est de donner les outils spécifiques de l'escalade en salle à des diplômés en Education Physique qui par leur formation maîtrisent la didactique et de la méthodologie sportive générale.

Au niveau animateur, l'objectif de cette thématique est uniquement la pratique de l'encadrement puisqu'il ne peut encadrer qu'en appui d'un moniteur qui assure les aspects didactiques et méthodologiques pour l'ensemble des participants.

Au niveau initiateur, les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

Comprendre le fonctionnement et la gestion d'un groupe selon les différents types de public

Structurer une séance d'escalade en salle et/ou en falaise

Organiser un stage ou un événement en escalade en salle et/ou en falaise

▪ **Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et Méthodologie » dans le cursus de formation :** pas applicable au niveau animateur, au niveau initiateur SAE : xx %

▪ **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et Méthodologie »:** pour les niveaux CATAGSAE, animateur SAE et animateur SNE : 1 module chacun, pour le niveau initiateur SAE : 4 modules et initiateur SNE : 1 module + le module complémentaire (après expérience de 3 ans comme initiateur)

▪ **Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et Méthodologie »:**

CG 1.2.1 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge

CG 1.2.2 Mon action avant, pendant et après « ma séance »

CG 1.2.3 Le multimedia au service de l'apprentissage sportif

CS 1.2.1 Didactique SAE spécial CATAGSAE

CS 1.2.2 Pratique élèves occasionnels SAE

CS 1.2.3 Pratique élèves occasionnels SNE

CS 1.2.4 Prise en charge de groupe, types de public

CS 1.2.5 Les groupes scolaires

CS 1.2.6 Méthodologie SAE

CS 1.2.7 Organisation d'un stage

CS 1.2.8 Pratique d'apprentissage groupe en SNE

CS 1.2.9 Conduite d'animateurs

(ce module complémentaire est réservé aux brevetés MS Initiateur/Niv 1 en escalade (SAE et/ou SNE) pouvant justifier de 100 h d'encadrement dans les 3 dernières années)

CS 1.2.1 DIDACTIQUE SAE SPECIAL CATAGSAE

Niveaux concernés **CATAGSAE 1** - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

Ce module est destiné uniquement aux étudiants, éducateurs et professeurs d'Education Physique afin de leur permettre d'enseigner l'escalade dans leur école. Il présente le lien entre l'enseignement de l'éducation physique en général et de l'escalade en SAE avec les possibilités spécifiques en animations et jeux.

La formation et l'évaluation CATAGSAE font l'objet d'un référentiel particulier établi par le CAB en collaboration avec l'Administration de l'Enseignement (dernière version février 2017). Pour tous les détails, se référer à ce document. Ne sont repris ici que les éléments essentiels de façon à comprendre la relation entre cette formation et les formations de moniteur sportif Adepts

2. Concepts/mots-clés

Enseignement

Sécurité

Jeux en SAE

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Enseigner l'escalade en posant et résolvant les questions suivantes : quoi, pourquoi, à qui, comment.				V
2. Transmettre son savoir avec des méthodes et des techniques appropriées			V	
3. Structurer et mettre en place une leçon portant sur des situations techniques types			V	
4. Connaître les différents jeux en SAE et leur intérêt au niveau animation d'une leçon				V

4. Liens entre modules de formation

Non applicable puisque les candidats CATAGSAE ne suivent ni les cours généraux Adepts, ni les modules des formations Moniteur Sportif Adepts

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Se référer au référentiel CATAGSAE

6. Méthodologie et supports de l'animation

Se référer au référentiel CATAGSAE

7. Modalités d'évaluation

Se référer au référentiel CATAGSAE

8. Pondération-Crédits

Non applicable

9. Normes d'encadrement et de matériel

Seuls les centres agréés CATAGSAE peuvent dispenser cette formation

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Se référer au référentiel CATAGSAE

11. Diplômes, brevets, certifications¹⁶ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

¹⁶ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.2.2 PRATIQUE ELEVES OCCASIONNELS SAE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

Lors de ce module, les candidats sont mis en situation avec des élèves à initier à l'escalade en SAE. Le moniteur en charge indique aux élèves les exercices à réaliser et les candidats animateurs prennent à charge la sécurité des élèves qui exécutent les exercices demandés par le moniteur. Il s'agit donc essentiellement d'une aide principalement sécuritaire à un moniteur qui est responsable des explications concernant les exercices à réaliser. Ce module sera donné idéalement en trois séances de 2 heures de façon à permettre une amélioration progressive au cours des séances.

2. Concepts/mots-clés

Sécurité

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Assister le moniteur prenant en charge la sécurité des personnes qui lui sont confiés dans l'exécution des exercices donnés par le moniteur				V
2. Contrôler la sécurité des cordées qu'il doit superviser				V
3. Donner des conseils de base concernant l'escalade même, ainsi que l'exécution des techniques imposées par le moniteur			V	
4. Pouvoir adapter son attitude aux publics différents : enfants, adolescents, adultes			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.1	*
CS 1.4.3	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					06:00
Temps total de présence en évaluation					06:00
Temps total en présentiel					12:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	06:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00

		séances-types			
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Réaliser un stage pratique	06:00	Autre :...	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) -	00:00	Autre :...	00:00	Autre :...	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie:

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ¹⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Documents SPF Economie	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau",	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique,	<input type="radio"/>
-------------------	-----------------------	-----------------	-----------------------	----------------------	-----------------------

¹⁷ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

projection, ... sans support				digital, numérique, ...	
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ Mode :

QCM ¹⁸	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- Critères d'évaluation :

Voir la fiche d'évaluation du stage animateur SAE (Ann 4a)

	NA	EVA	A	AM
Attitude en rapport avec la gestion de la sécurité générale	Le stagiaire n'est pas attentif. Il ne fait pas appliquer les mesures de sécurité données par le moniteur en rapport avec	Le stagiaire est généralement attentif au début de la séance, mais pas dans la durée. Il se laisse trop facilement distraire. Il ne	Le stagiaire fait appliquer les mesures de sécurité. Il a une bonne vision de l'ensemble du groupe. Il est attentif durant	Le stagiaire motive les élèves à appliquer les mesures de sécurité. Il repère les phases critiques d'apprentissage

¹⁸ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

	l'endroit et le type d'activité. Il ne se rend même pas compte des attitudes susceptibles d'augmenter le risque d'accident. Il ne réagit pas à des situations ou comportements jugés critiques.	fait appliquer les mesures de sécurité que partiellement et sans y accorder l'importance souhaitée. Il n'a pas confiance en son rôle dans la gestion sécuritaire du groupe.	toute la durée de l'activité et n'hésite pas à intervenir en cas de besoin.	qui nécessitent une attention particulière. Même quand il s'occupe plus particulièrement d'un élève, il reste toujours attentif aux actions des autres élèves.
Attitude en rapport avec les élèves	Le stagiaire n'établit pas de réel contact avec les élèves ou il reste en retrait. Il ne fait que des remarques négatives aux élèves, éventuellement empreintes de moqueries ou dénuées de sens.	Le stagiaire établit le contact avec les élèves, mais il ne parvient pas à se faire accepter et reconnaître dans sa fonction d'assistant. La plupart de ses remarques sont négatives avec très peu d'encouragements. On ressent la volonté de bien faire, mais sa timidité et/ou son manque de confiance lui sont préjudiciables.	Le stagiaire réussit à se faire reconnaître comme un réel assistant, il fait des remarques à bon escient toujours dans le souci de la sécurité et de la progression des élèves. Il s'implique dans l'activité. Il est rassurant, bienveillant et respectueux des limites de chacun. Il a une attitude positive et sans préjugé.	Le stagiaire motive les élèves et insuffle un réel esprit de groupe. Il prend part à la dynamique de groupe en prenant des initiatives pertinentes pour relancer l'intérêt des élèves et satisfaire les besoins de chacun. Les élèves qu'il a eus veulent absolument qu'il continue à s'occuper d'eux.
Maîtrise des connaissances techniques	Le stagiaire ne connaît pas ou plus les connaissances sécuritaires. Il ne sait plus de quoi il s'agit. Il commet des erreurs sécuritaires grossières susceptibles de mettre l'intégrité physique de ses élèves en péril. Il ne s'adapte pas au niveau de ses élèves.	Il ne commet pas de faute de sécurité, mais encore quelques fautes de confort. Sa lenteur et son manque de confiance en soi ont tendance à décourager les élèves de le suivre. Son discours est parfois ambigu, pas toujours clair et fort chargé. Il a tendance à embrouiller les élèves plutôt que de les rassurer.	Le stagiaire connaît les manœuvres de corde nécessaires. Il a un discours limpide et précis. Il va à l'essentiel. Les élèves ne se posent pas de question particulière avant de commencer eux-mêmes à grimper.	Le stagiaire a une maîtrise parfaite des connaissances techniques. Son discours est porté par des démonstrations précises et bien visuelles. Il met bien l'accent sur les phases critiques dans l'apprentissage. Il anticipe toutes les difficultés que pourraient rencontrer ses élèves et a déjà une réponse à proposer (progression)

				adaptée, variante ou évolution) afin de rencontrer le besoin de satisfaction de chacun.
--	--	--	--	---

8. Pondération-Crédits

La réussite du stage est une condition indispensable à la certification animateur SAE

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : un chargé de cours pour coacher 3 à 4 candidats ayant chacun 4 à 6 élèves
- **Matériel** : salle d'escalade

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade	expérience d'au moins 3 ans en encadrement en SAE (tout âge)

11. Diplômes, brevets, certifications¹⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
Breveté CATAGSAE	Pour autant que l'intéressé puisse justifier d'une expérience d'au minimum 20 hr d'enseignement de l'escalade dans son école au cours des 12 derniers mois
VAE	Si le candidat a déjà une expérience d'encadrement en salle d'au moins 20 hr au cours des 12 derniers mois, certifiée par un moniteur Educateur ou Niveau 2 (déclaration sur l'honneur)

ATTENTION : la dispense ne concerne que le module CS 1.2.2, PAS l'évaluation pendant le stage pratique pour laquelle il n'y a pas de dispense possible.

¹⁹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.2.3 PRATIQUE ELEVES OCCASIONNELS SNE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

Lors de ce module, les candidats sont mis en situation avec des élèves à initier à l'escalade en SNE. Le moniteur en charge organise la séance en indiquant les voies à escalader, voies d'une ET de plusieurs longueurs. Pour les voies d'une longueur, le candidat doit installer les cordes et surveiller au maximum 3 cordées. Pour les voies de plusieurs longueurs, inclus rappel, le candidat aura 1 ou maximum 2 élèves. Sur la journée, le candidat aura été confronté aux voies d'une longueur, aux voies de plusieurs longueurs et au rappel

2. Concepts/mots-clés

Sécurité, Cordée

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Assister le moniteur prenant en charge la sécurité des personnes qui lui sont confiés dans des voies d'une longueur				V
2. Assister le moniteur prenant en charge la sécurité des personnes qui lui sont confiés dans des voies de plusieurs longueurs incluant descente en rappel				V
3. Contrôler la sécurité et les manipulations de chacun des grimpeurs qui lui sont confiés			V	
4. Donner les conseils de base concernant la gestuelle en escalade ainsi que l'assurage ou l'exécution des techniques imposées et démontrées par le moniteur			V	
5. Adapter son attitude aux publics différents : enfants, adolescents, adultes			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.1	*
CS 1.4.7	**
CS 1.4.8	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

	<i>Temps total de présence en formation</i>	06:00
	<i>Temps total de présence en évaluation</i>	06:00
	<i>Temps total en présentiel</i>	12:00

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	06:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Réaliser un stage pratique	06:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ²⁰ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Documents SPF Economie	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="radio"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ **Mode :**

QCM ²¹	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

²⁰ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

²¹ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

- **Critères d'évaluation :**

Voir les critères sur la fiche d'évaluation du stage animateur SNE (Ann 4b).

	NA	EVA	A	AM
Attitude en rapport avec la gestion de la sécurité	Le stagiaire n'est pas attentif. Il ne fait pas appliquer les mesures de sécurité données par le moniteur en rapport avec l'endroit et le type d'activité. Il ne se rend même pas compte des attitudes susceptibles d'augmenter le risque d'accident.	Le stagiaire est généralement attentif au début de la séance, mais pas dans la durée. Il se laisse trop facilement distraire. Il ne fait appliquer les mesures de sécurité que partiellement et sans y accorder l'importance souhaitée.	Le stagiaire fait appliquer les mesures de sécurité. Il répartit les élèves de façon à avoir une vue aussi globale que possible. Il est attentif durant toute la durée de l'activité et n'hésite pas à intervenir en cas de besoin.	Le stagiaire motive les élèves à appliquer les mesures de sécurité. Même quand il s'occupe plus particulièrement d'un élève, il reste toujours attentif aux actions des autres élèves.
Attitude en rapport avec les élèves	Le stagiaire n'établit pas de réel contact avec les élèves ou il le fait avec distance. Il ne fait que des remarques négatives aux élèves, éventuellement empreintes de moqueries ou dénuées de sens.	Le stagiaire établit le contact avec les élèves, mais il ne parvient pas à se faire accepter et reconnaître dans sa fonction d'assistant. La plupart de ses remarques sont négatives avec très peu d'encouragements.	Le stagiaire réussit à se faire reconnaître comme un réel assistant, il fait les remarques à bon escient toujours dans le souci de la sécurité et de la progression des élèves. Il est rassurant, bienveillant et respectueux des limites de chacun. Il a une attitude positive et sans préjugé.	Le stagiaire motive les élèves et insuffle un réel esprit de groupe ou de cordée. Il prend part à la dynamique de groupe en prenant des initiatives pertinentes pour relancer l'intérêt des élèves et satisfaire les besoins de chacun. Les élèves qu'il a eus veulent absolument qu'il continue à s'occuper d'eux.
Maîtrise des techniques de progression	Le stagiaire ne parvient pas à sortir la voie prévue et enlève ainsi aux élèves toute envie de continuer l'escalade. Il commet des erreurs sécuritaires grossières susceptibles de mettre l'intégrité physique de ses élèves en péril. Il	Le stagiaire grimpe avec beaucoup de difficultés ou avec trop de lenteur. Il ne commet pas de faute de sécurité mais encore quelques fautes de confort (relais inadapté à la situation, perte de contact visuel avec ses élèves, corde d'assurage trop molle et pas	Le stagiaire grimpe correctement les voies prévues avec des manœuvres de corde correctes. Les élèves ne se posent pas de question particulière avant de commencer eux-mêmes à grimper.	Le stagiaire grimpe avec aisance dans les voies prévues. A le voir ainsi grimper, les élèves prennent confiance et aspirent à faire de même. Il s'adapte au terrain qu'il rencontre et pose des actes réfléchis pour être le plus

	ne s'adapte pas au niveau de ses élèves.	rassurante...). Sa lenteur et son manque de confiance en soi ont tendance à décourager les élèves de le suivre.		efficace dans la gestion de sa cordée. Il anticipe toutes les difficultés que pourraient rencontrer ses élèves et à déjà une réponse à proposer.
Maîtrise des techniques de relais	Le stagiaire effectue ses relais de façon embrouillée et sans aucune anticipation, il laisse les élèves se débrouiller avec les cordes et les nouilles qui en résultent.	Le stagiaire connaît les principes pour organiser le relais, mais il ne les applique pas toujours, soit par stress, soit par oubli. Les élèves sont obligés de résoudre les problèmes dus à un manque d'anticipation du stagiaire.	Le stagiaire installe les relais correctement et prend les mesures nécessaires pour que les élèves ne rencontrent pas de problème.	Le stagiaire maîtrise complètement la technique des relais et anticipe la place du ou des seconds.
Maîtrise des techniques de rappel	Le stagiaire commet des grossières erreurs de sécurité pouvant mettre l'intégrité physique de ses élèves en jeu. Il doit s'y reprendre à plusieurs reprises pour installer sa corde. Il fait descendre les élèves avec l'autobloquant au-dessus, augmentant ainsi le risque de blocage.	Le stagiaire installe son rappel sans trop de difficulté et sans faute de sécurité. Le départ de son rappel manque de confort (facilité d'accès, position départ) et n'est pas adapté au niveau émotionnel de ses élèves.	Le stagiaire installe le rappel correctement et prend les mesures nécessaires pour que les élèves ne rencontrent pas de problème. Il enchaîne les rappels sans mesure particulière.	Le stagiaire maîtrise complètement la technique de rappel. Il est prévoyant et anticipe la place du ou des seconds. Il sécurise l'accès au départ du rappel. Il anticipe les problèmes avant de les rencontrer. Il a une alternative pour gérer l'ampleur émotionnelle de cet atelier. Il utilise toutes les astuces pour ne pas perdre de temps dans l'enchaînement des rappels
Maîtrise des techniques d'intervention les plus courantes <i>Le moniteur</i>	Le stagiaire ne comprend pas la difficulté dans laquelle se trouve l'élève et	Le stagiaire réalise la difficulté dans laquelle se trouve l'élève, mais ses	Le stagiaire intervient directement et de façon appropriée par	Le stagiaire intervient très rapidement et anticipe même la difficulté.

demande à quelques occasions (au moins 3) aux élèves de se mettre en difficulté de façon à provoquer une réaction du stagiaire (conseiller, donner du mou alors que le second pend sur la corde, petit nouflage, ...)	n'intervient pas, il reste totalement passif.	interventions manquent d'efficacité ou arrivent avec un délai beaucoup trop long.	rapport à la difficulté dans laquelle se trouve l'élève.	
---	---	---	--	--

8. Pondération-Crédits

La réussite du stage est une condition indispensable à la certification animateur SNE

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : un chargé de cours pour coacher 2 à 3 candidats dans des voies d'une longueur côte à côte et 2 à 3 candidats dans des voies de plusieurs longueurs côte à côte.
- **Matériel** : matériel classique pour l'escalade en SNE

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade ou alpinisme	expérience d'au moins 3 ans en encadrement en SNE (tout âge)

11. Diplômes, brevets, certifications²² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
VAE	Si le candidat a déjà une expérience d'encadrement de débutants en falaise d'au moins 3 sorties au cours des 12 derniers mois, certifiée par un moniteur Educateur ou Niveau 2 (déclaration sur l'honneur)

ATTENTION : la dispense ne concerne que le module CS 1.2.2, PAS l'évaluation pendant le stage pratique pour laquelle il n'y a pas de dispense possible.

²² Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.2.4 PRISE EN CHARGE D'UN GROUPE, TYPE DE PUBLICS

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - **Init SAE** - Init SNE

1. Résumé

Le moniteur doit être capable de directement prendre en groupe en charge en l'organisant et en l'animant de façon à pouvoir atteindre les objectifs de la leçon en maintenant l'attention et l'ordre nécessaire pour la sécurité et l'efficacité. Il doit pouvoir le faire en fonction des différents publics (enfants, adolescents, adultes) et en fonction des objectifs fixés à la séance.

2. Concepts/mots-clés

Organisation
Méthodologie
Sécurité

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Organiser et de contrôler un groupe				V
2. Prendre des décisions, les appliquer ou les faire appliquer				V
3. Connaître et aborder des publics différents				V
4. Connaître et maîtriser les techniques du briefing et du débriefing				V
5. Faire respecter les règles de sécurité et sécuriser les participants quelles que soient les circonstances				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.2.2	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.5	*
CS 1.2.6	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Remarque : le stage pratique ne doit pas être comptabilisé une seconde fois puisqu'il est déjà repris dans le cadre du CS 1.2.6.

Temps total de présence en formation					03:00
Temps total de présence en évaluation :					00:20
Temps total en présentiel					03:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	01:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:20

Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00
------------------------------------	-------	-------------	-------	-------------	-------

Temps total en non présentiel					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	V	Autre :	O

- **Supports:**

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ²³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
--	---	-----------------	---	--	---

²³ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Distribués / envoyés	V	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
----------------------	---	---------------	---	-----------------------	---

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	V	SE / Attitudes	V

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	O

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	V		O

▪ Mode :

QCM ²⁴	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

- Critères d'évaluation :

Evaluation normative lors de l'examen écrit : obtenir au moins 50 %

Evaluation critériée lors du stage didactique

Les RAA de ce module ne constituent qu'une partie des différentes compétences évaluées lors du stage initiateur SAE (voir fiche évaluation à l'Ann 5a)

8. Pondération-Crédits

L'examen écrit a un facteur de pondération de 1 au sein des examens écrits et la réussite du stage est une condition indispensable de certification grille de délibération Init SAE Ann 7 a)

9. Normes d'encadrement et de matériel

²⁴ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : salle d'escalade

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 escalade minimum	Très bonne expérience d'au moins 3 ans en encadrement en SAE

11. Diplômes, brevets, certifications²⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

²⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.2.5 LES GROUPES SCOLAIRES

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - **Init SAE** - Init SNE

1. Résumé

Le moniteur doit connaître et pouvoir s'adapter aux spécificités de l'enseignement de l'escalade à des groupes scolaires à partir de la toute première prise de contact avec l'escalade jusqu'aux séances plus techniques au fil des années.

2. Concepts/mots-clés

Organisation
Méthodologie
Sécurité

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les spécificités des groupes scolaires (groupe importants, cours de 50 minutes, cycle de formation,...)				V
2. Montrer une autorité suffisante pour l'organisation du groupe et être pédagogue dans la transmission des connaissances en initiation en escalade.				V
3. Organiser la leçon de façon à rentabiliser au maximum le cours temps de présence				V
4. Faire respecter les règles de sécurité et sécuriser les participants quelles que soit les circonstances				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.2.1	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.4	*
CS 1.2.6	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					03:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					03:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:20

		séances-types			
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	V	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ²⁶ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau",	V	Format "papier"	V	Format électronique,	O
-------------------	---	-----------------	---	----------------------	---

²⁶ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

projection, ... sans support				digital, numérique, ...	
Distribués / envoyés	V	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

PAS d'évaluation

8. Pondération-Crédits

Pas d'application ...

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : salle d'escalade

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 escalade minimum	Très bonne expérience d'au moins 3 ans en encadrement scolaire en SAE

11. Diplômes, brevets, certifications²⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
Licencié ou master en Education Physique	Pour autant que l'intéressé puisse justifier d'une expérience d'au minimum 20 hr d'enseignement de l'escalade dans son école au cours des 12 derniers mois

²⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.2.6 METHODOLOGIE SAE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - **Init SAE** - - Init SNE

1. Résumé

Ce cours spécifique aborde les bases de l'enseignement appliqué à l'escalade, le lien entre l'enseignement et la sécurité (1h Théorie) + leçon type (3h Pratique). Exposé sur les méthodologies à adopter lors de l'initiation (2h Théorie). Notions d'animation, jeux de rôle, développement de la technique des jeux (3h Pratique). Après préparation théorique et écrite, mise en situation avec des élèves à initier en escalade en SAE, débriefing et échange entre les chargés de cours et les stagiaires après l'écolage (5h Pratique).

2. Concepts/mots-clés

Leçon type
Méthodologie
Animation

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les bases de l'enseignement appliquées à l'escalade.				V
2. Connaître le lien entre enseignement et sécurité				V
3. Connaître les outils méthodologiques qui permettent à un groupe de s'initier à l'escalade				V
4. Connaître les différents types de public qu'un enseignant peut rencontrer en escalade				V
5. Connaître les différents jeux et situations ludiques en escalade				V
6. Etablir une fiche de leçon adaptée au public et aux objectifs de la leçon				V
7. Etre pédagogue dans la transmission des connaissances en initiation en escalade				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.2.1	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.4	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation:</i>	14:00
<i>Temps total de présence en évaluation :</i>	06:00
<i>Temps total en présentiel:</i>	20:00

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	03:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement...)	11:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Réaliser un stage pratique d'évaluation	06:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					07:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	02:00	Préparer son stage pratique (dossier de stage)	05:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	V	Mises en situation avec public cible	V	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	V	Autre :	O

- **Supports:**

- **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ²⁸ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	V	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	O	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	V	SE / Attitudes	V

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	V

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	V		O

▪ **Mode :**

QCM ²⁹	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

²⁸ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

²⁹ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

- **Critères d'évaluation :**

Evaluation critériée : en cours de formation pour le RAA « fiche de leçon » : produire une fiche de leçon pour la seconde journée pratique et à l'issue de la journée corriger et adapter sa fiche de leçon en fonction du déroulement effectif de la leçon et la renvoyer au chargé de cours

NA	EVA	A	AM
la fiche ne reprend pas les divers éléments constitutifs d'une fiche de leçon type	la fiche reprend les éléments constitutifs, mais n'est pas adaptée au public ou à l'objectif de la leçon	les éléments constitutifs sont repris dans la fiche et sont adaptés au public et aux objectifs particuliers de la leçon	en plus des éléments-types, la fiche comprend des éléments supplémentaires qui améliorent l'animation de la leçon et la façon d'atteindre les objectifs

Evaluation critériée lors du stage didactique

Les RAA de ce module ne sont qu'une partie des compétences évaluées lors du stage init SAE (voir fiche d'évaluation à l'Ann 5a)

Evaluation critériée du rapport de stage par le référent par rapport aux objectifs de ce rapport

NA	EVA	A	AM
le rapport de stage n'est pas complet	le rapport de stage ne montre pas clairement l'évolution et l'adaptation du stage suite aux aléas (élèves, capacité salle, etc)	le rapport de stage est complet et montre l'évolution dans la préparation et l'exécution	le rapport de stage est particulièrement bien rédigé et constitué, le stagiaire y a ajouté des éléments personnels supplémentaires qui améliorent la façon dont il organisera de futurs stages

8. Pondération-Crédits

Les évaluations critériées de la fiche de leçon et du rapport de stage ont chacune une pondération de 1 et il faut obtenir soit 2 A ou 2 AM. Une mention EVA peut être compensée par une mention AM ou délibérée selon les résultats du stage (obtention de plusieurs AM).

La réussite du stage est une condition indispensable à la certification.

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : pour les parties théoriques et jeux de rôle entre candidats, 1 chargé de cours suffit. Pour la partie pratique avec élèves occasionnels, le chargé de cours doit organiser la séance de façon à avoir au maximum 2 candidats à coacher en même temps ou faire appel à un chargé de cours supplémentaire,
- **Matériel** : salle d'escalade

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 escalade	Très bonne expérience d'au moins 5 ans en

11. Diplômes, brevets, certifications³⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

³⁰ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.2.7 ORGANISATION D'UN STAGE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - - Init SNE

1. Résumé

Le moniteur doit connaître les bases fondamentales de l'organisation d'un stage en tenant compte des différents publics et objectifs soit du stage lui-même, soit du stage inscrit dans une progression générale sur l'année.

2. Concepts/mots-clés

Organisation
Méthodologie
Sécurité

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Définir l'administration et organiser le timing et la logistique organisationnelle du stage				V
2. Définir les rôles et les fonctions de chaque intervenant.(cadre, clients, etc..)				V
3. Gérer le matériel et l'évaluation globale				V
4. Motiver les stagiaires, notamment par l'écoute et l'intérêt que le moniteur leur montre				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.2.2	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.4	*
CS 1.2.6	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Remarque : le stage didactique ne doit pas être comptabilisé une seconde fois puisqu'il est déjà repris dans le cadre du CS 1.2.6.

Temps total de présence en formation					03:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					03:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	03:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00

Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Réaliser un stage pratique voir CS 1.2.6	00:00	Autre :	00:00
------------------------------------	-------	---	-------	---------	-------

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Préparer son stage pratique (dossier de stage)	10:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie:

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	V	Autre :	O

- Supports:

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ³¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Mode diffusion :

³¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	V	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	O	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	V	SE / Attitudes	V

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	V		O

▪ Mode :

QCM ³²	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

- Critères d'évaluation :

Evaluation critériée lors du stage init SAE

Ces RAA sont une partie des compétences évaluées lors du stage Init SAE (Voir la fiche d'évaluation à compléter par le maître de stage Ann 5a)

8. Pondération-Crédits

La réussite du stage est une condition indispensable à la certification (Ann 7a)

9. Normes d'encadrement et de matériel

³² A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : salle de cours

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 escalade/alpinisme minimum	Très bonne expérience en organisation de stages divers SAE/SNE en Belgique et à l'étranger

11. Diplômes, brevets, certifications³³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense

³³ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.2.8 PRATIQUE APPRENTISSAGE GROUPE SNE

Niveaux concernés CATAGSAE 1- CATAGSAE2 Anim SAE -Anim SNE - Init SAE - - **Init SNE**

1. Résumé

Lors de ce module, les candidats sont mis en situation avec des élèves à initier à l'escalade en SNE. Le candidat doit préparer une initiation à l'escalade comprenant : une journée avec des voies de plusieurs longueurs et rappels (6h) et une journée avec des voies d'une longueur et via ferrata (6 h). A cette fin, il doit amener au minimum 2 élèves occasionnels pour la journée grandes voies et 4 pour la journée voies d'une longueur et via ferrata.

2. Concepts/mots-clés

Sécurité
Cordée
Via Ferrata

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Enseigner l'escalade en préparant la leçon selon le canevas des questions suivantes : quoi, pourquoi, à qui, comment				V
2. Transmettre son savoir avec les méthodes et techniques appropriées				
3. Analyser, évaluer et corriger les défauts lors de l'escalade, du rappel et de la via ferrata				V
4. Former des grimpeurs à devenir autonome en tête de cordée dans un niveau de base en escalade (max 5b) en voies d'une ou de plusieurs longueurs				V
5. Maîtriser la sécurité des grimpeurs dont il a la charge dans les différentes situations et pouvoir intervenir en cas de besoin				V
6. Adapter son attitude aux publics différents : enfants, adolescents, adultes				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.2.1	*
CG 1.2.2	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.4	*
CS 1.2.6	*
CS 1.3.2	**
CS 1.4.7	*
CS 1.4.8	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>	12:00
<i>Temps total de présence en évaluation</i>	12:00
<i>Temps total en présentiel</i>	24:00

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	10:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Réaliser un stage pratique	12:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					10:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Préparation du stage et du rapport de stage	10:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ³⁴ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Documents SPF Economie	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	O	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	V	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	V	SE / Attitudes	V

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	V

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	V		O

▪ **Mode :**

QCM ³⁵	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en	V
-------------------	---	--------------------	---	-------------------------	---

³⁴ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

³⁵ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

				situation	
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

- **Critères d'évaluation :**
Pendant la formation

	Non Acquis (NA)	En voie d'acquisition (EVA)	Acquis (A)	Acquis avec une certaine Maîtrise (AM)
Enseigner l'escalade en préparant la leçon selon le canevas des questions suivantes : quoi, pourquoi, à qui, comment	N'a pas préparé la leçon	A préparé sa leçon, mais ne parvient pas à l'adapter en fonction du niveau effectif des élèves	A bien préparé sa leçon et sait l'adapter au besoin	A préparé sa leçon en tenant déjà compte des différences possibles entre ce qu'il prévoit et la réalité
Transmettre son savoir avec les méthodes et techniques appropriées	Est brouillon aussi bien dans les explications que démonstrations	Explique assez correctement, mais ne fait pas répéter avant l'exécution	Explications et démonstrations claires et correctes	Explications claires et correctes avec en plus une individualisation fonction de l'élève
Analyser, évaluer et corriger les défauts lors de l'escalade, du rappel et de la via ferrata	Ne fait aucune remarque	Ne fait que des remarques négatives sans vraiment donner les explications pour corriger le défaut	Fait les remarques nécessaires et les accompagne de l'explication du pourquoi et surtout du comment corriger le défaut	Même face à une exécution correcte, il parvient à trouver les petits plus qui améliorent encore le niveau de réalisation
Former des grimpeurs à devenir autonome en tête de cordée dans un niveau de base en escalade (max 5b) en voies d'une ou de plusieurs longueurs	Ne tient aucun compte du niveau initial des participants, exécute son « programme » envers et contre tout	Le choix des voies et exercices est mal adapté aux circonstances ou au niveau des grimpeurs	Le choix initial des voies et exercices est correct pour le niveau attendu des élèves	Le choix initial des voies et exercices est correct, et de plus il est modifié en fonction du niveau individuel des élèves
Maîtriser la sécurité des grimpeurs dont il a la charge dans les différentes situations et pouvoir intervenir en cas de besoin	Ne donne pas les principes de sécurité de base et ne les fait pas appliquer.	Connaît et donne les principes théoriques, mais ne parvient pas à les adapter aux circonstances.	Les consignes de sécurité sont claires, bien adaptées et contrôlées	Les consignes sont également expliquées en mentionnant les risques encourus en cas de non respect
Adapter son attitude aux publics différents : enfants, adolescents, adultes	Ne pense même pas à adapter son attitude au public qu'il a face à lui	A une attitude correcte, mais unique avec tous les publics, sans réelle adaptation	Adapte son attitude au public qu'il a en face de lui	Tient également compte dans son attitude des individualités présentes

Pour réussir, il faut 6 A ou AM, 1 seul EVA peut être compensé par 1 ou plusieurs AM

Stage didactique : évaluation critériée

Ces RAA font partie des compétences évaluées dans la fiche d'évaluation du stage à compléter par le maître de stage (Ann 5b).

8. Pondération-Crédits

Pondération 1 pour l'évaluation continue, la réussite du stage est une condition indispensable à la certification (voir Ann 7b grille délibération Init SNE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : un chargé de cours peut coacher 2 à 3 candidats dans des voies d'une longueur côte à côte (chacun ayant 4 à 6 élèves) et 2 à 3 candidats dans des voies de plusieurs longueurs côte à côte (chacun ayant 2 seconds). Pour la via ferrata 1 chargé de cours peut coacher 2 candidats Max à la fois, chacun accompagné de 5 élèves.
- **Matériel** : matériel classique pour l'escalade en SNE et/ou la via ferrata

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
MS éducateur ou niveau 2 en escalade pour le chargé de cours principal, MS initiateur ou niveau 1 minimum en escalade pour les autres intervenants	Pour tous les intervenants, expérience d'au moins 3 ans en encadrement en SNE (si possible tout âge)

11. Diplômes, brevets, certifications³⁶ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense

³⁶ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.2.9 CONDUITE D'ANIMATEURS

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

Ce module spécial est donné en dehors du cycle de formation initiateur et est accessible uniquement à des moniteurs sportifs initiateur (SAE et/ou SNE) pouvant justifier de 100h d'encadrement dans les 3 dernières années. Après un exposé théorique sur la gestion d'un groupe d'assistants, mise en situation pratique entre stagiaires principalement au niveau relationnel entre moniteur et assistants. Ce module n'aborde que les aspects « gestion de groupe » et non les aspects techniques sécuritaires.

2. Concepts/mots-clés

Formation de cadre
Valeurs
Organisation

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les différents types d'assistant (comme dans les participants à une réunion) et savoir comment les traiter			V	
2. Organiser une séance en répartissant les élèves avec les assistants tenant compte des caractéristiques de chacun (âge, niveau, objectifs de la leçon, etc.)			V	
3. Donner un bon briefing « organisationnel » aux assistants			V	
4. Contrôler les assistants en se faisant respecter, mais en toute convivialité			V	

4. Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens
CG 1.2.1	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.4	*
CS 1.2.6	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					07:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					07:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	06:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie:

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input checked="" type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- Supports:

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input type="checkbox"/>	PréAO ³⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

³⁷ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="radio"/>	Format "papier"	<input checked="" type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
Autre ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

PAS d'évaluation formelle, mais le candidat doit montrer son intérêt et participer activement pendant les jeux de rôle et mise en situation. A défaut, le chargé de cours en informera le directeur technique du CAB qui contactera le candidat et statuera sur le résultat en collaboration avec le conseiller pédagogique

8. Pondération et crédits

Pas d'application

9. Normes d'encadrement et matériel

Un intervenant, une salle de cours, un tableau ou moyen de projection

10. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 minimum en escalade/alpinisme	Minimum 3 ans d'expérience récente en escalade ou en alpinisme
	Formateur en conduite de groupes

11. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

THEMATIQUE 3 : FACTEURS DETERMINANTS DE L'ACTIVITE ET DE LA PERFORMANCE

- **Objectifs généraux :**
Aux niveaux CATAGSAE et animateur, comprendre les principes de la gestuelle de base.
Au niveau initiateur, les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :
 - Comprendre les facteurs aussi bien physiques, physiologiques qu'émotionnels qui interviennent dans la pratique sportive en général et dans l'escalade en particulier
 - Comprendre l'ensemble de la gestuelle en escalade jusqu'à un niveau de difficulté 6a aussi bien en SAE qu'en SNE
 - Identifier les fautes de gestuelle et comment les améliorer, notamment au moyen d'une grille d'évaluation

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminants de la performance » dans le cursus de formation :** au niveau animateur xx %, au niveau initiateur SAE : xx %

- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de la performance »:** au niveau CATAGSAE et animateur 1 module, pour le niveau initiateur SAE : 6 modules et initiateur SNE 1 module

- **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de la performance »:**
 - CG 1.3.1 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle
 - CG 1.3.2 Un support à l'activité physique : « la machine humaine »
 - CG 1.3.3 Déficiences et pratiques sportives : organisation Handisports
 - CS 1.3.1 La gestuelle de base
 - CS 1.3.2 Défauts des débutants
 - CS 1.3.3 Escalades imposées en SAE (voies et bloc)
 - CS 1.3.4 Amélioration de la gestuelle
 - CS 1.3.5 Echauffement et étirements
 - CS 1.3.6 Ouverture de voies en SAE
 - CS 1.3.7 La grille d'évaluation (comment ?)
 - CS 1.3.8 Escalades imposées en SNE

CS 1.3.1 GESTUELLE DE BASE

Niveaux concernés **CATAGSAE 1** - CATAGSAE2 - **Anim SAE** - **Anim SNE** - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

Pour pouvoir enseigner l'escalade, le moniteur doit connaître lui-même les positions et les mouvements types classiques de progression en escalade (différents types de préhension, équilibres latéraux, croisements, transferts d'appui, etc.). Une attention particulière sera donnée aux principes concernant les prises de main pour éviter les traumatismes et aux principes pour les prises de pieds (regarder, charger, etc.) Lors de ce module, les stagiaires appliqueront ces principes après démonstration par le chargé de cours.

Au niveau CATAGSAE, les candidats n'exécuteront que des escalades assurées en moulinette, (niveau 4c/5a) tandis que les animateurs SAE et/ou SNE pratiqueront également et principalement de l'escalade en tête, principalement lors des modules CS 1.4.4 (SAE) et CS 1.4.5 et 1.4.7 (SNE).

2. Concepts/mots-clés

Positionnement
Equilibre
Prises

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Seul le premier RAA est d'application pour le niveau CATAGSAE

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les positions, les préhensions et les mouvements de progression de base en escalade			V	
2. Choisir la préhension et le positionnement adéquats en fonction de l'orientation des prises de main et/ou de pieds				V
3. Augmenter son niveau technique par le travail				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.3.1	*
CG 1.3.4	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.4	*
CS 1.4.5	*
CS 1.4.6	*
CS 1.4.7	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

L'escalade est évaluée pendant les journées d'évaluation Anim SAE et Anim SNE. La durée de cette journée d'évaluation est comptabilisée une seule fois avec le module CS 1.4.6 et n'apparaît donc pas ici.

Idem pour le CATAGSAE (voir référentiel CATAGSAE)

Temps total de présence en formation	01:00
Temps total de présence en évaluation	00:00
Temps total en présentiel	01:00

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de micro-enseignement	01:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... -	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	0000	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					03:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	03:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre :	00:00

Remarque selon le niveau des candidats, surtout pour les CATAGSAE, ceux-ci devraient pratiquer l'escalade en dehors de la formation pour bien maîtriser les bases de la gestuelle, la durée de 3 h est tout-à-fait à titre indicatif selon le niveau de départ des candidats.

6. Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie:

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- Supports:

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ³⁸ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, « Escalade, s'initier, progresser » ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Clips vidéos sur Internet	V	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	O	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	V		O

▪ **Mode :**

QCM ³⁹	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	V
-------------------	---	--------------------	---	-----------------------------------	---

³⁸ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

³⁹ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
----------------	-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------------------	-----------------------

- **Critères d'évaluation :**

	NA	EVA	A	AM
Escalade en tête dans les 3 voies imposées dans styles différents (dalle, dévers, surplomb)	Le grimpeur éprouve des difficultés et n'arrive pas à sortir la voie (chute)	Le grimpeur commet une petite erreur qui occasionne sa chute	Le grimpeur est hésitant, plusieurs points de repos, il sort la voie sans chute	Le grimpeur grimpe avec aisance et en enchaînant la voie d'une seule traite

8. Pondération-Crédits

Pour CATAGSAE : voir référentiel CATAGSAE

La réussite des voies d'escalade est indispensable pour la certification Anim SAE/SNE

Pour animateur SAE réussite de 2 voies sur 3 voies imposées voir Ann 3a

Pour animateur SNE réussite des grandes voies imposées voir Ann 3b

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : selon la formation : salle d'escalade ou falaise avec l'équipement adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade/alpinisme	Donne régulièrement des cours de gestuelle

11. Diplômes, brevets, certifications⁴⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
VAE	Si le bilan initial montre que le candidat maîtrise largement le niveau de difficulté demandé (5c en SAE et 5b en SNE)

⁴⁰ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.3.2 DEFAUTS DES DEBUTANTS

Niveaux concernés **CATAGSAE 1** - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - **Init SAE** - - Init SNE

1. Résumé

Pour pouvoir enseigner l'escalade, le moniteur doit pouvoir analyser les positions et les mouvements exécutés par ses élèves et les comparer aux positions et mouvements-type afin de pouvoir déceler les défauts d'exécution et ainsi corriger les élèves et les faire progresser

2. Concepts/mots-clés

Positionnement
Equilibre
Prises

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Seul le premier RAA est d'application pour le niveau CATAGSAE

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Analyser les positions, les préhensions et les mouvements de progression des élèves afin de déceler les défauts et les corriger			V	
2. Faire les remarques et donner les conseils avec empathie et conviction de façon à ce que ces remarques et conseils soient bien acceptés et que l'élève puisse réellement s'améliorer				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.2.3	*
CG 1.3.4	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.1	**
CS 1.3.4	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

L'évaluation de ce module se fait lors du stage dont le temps est comptabilisé au module CS 1.2.6 pour le niveau initiateur SAE, le temps n'est donc pas comptabilisé ici.

Pour le CATAGSAE voir le référentiel CATAGSAE

Temps total de présence en formation					01:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					01:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	01:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00

Se soumettre aux examens pratiques	0000	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00
------------------------------------	------	---------------	-------	-------------	-------

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre :	00:00

Remarque sans qu'il y ait du temps réellement comptabilisé en non-présentiel, il est certain que la pratique régulière de l'escalade en salle permet de voir de nombreux grimpeurs et ainsi de repérer les défauts de certains. Plus on regarde les autres grimpeurs et on analyse leur réussite ou échec et plus on sera capable de mieux repérer les défauts. Idem pour les CATAGSAE.

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁴¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, « Escalade, s'initier, progresser » ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Clips vidéos sur Internet	V	Autre :	O

⁴¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ **Mode :**

QCM ⁴²	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- **Critères d'évaluation :**

Fait partie des aspects didactiques évalués lors du stage Init SAE (voir Ann 5a) et par ailleurs également du stage Init SNE (voir Ann 5b)

8. Pondération-Crédits

⁴² A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

La réussite du stage est indispensable à la certification (voir Ann 7a grille délibération Init SAE ainsi que Ann 7b grille délibération Init SNE) ...

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : selon la formation : salle d'escalade ou falaise avec l'équipement adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade	Très bonne expérience d'encadrement en SAE (minimum 3 ans) Coach de compétiteurs

11. Diplômes, brevets, certifications⁴³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
Coach de compétiteur escalade	Au minimum 3 ans d'expérience en coaching

⁴³ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.3.3 ESCALADES IMPOSEES SAE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

Le stagiaire doit pouvoir confirmer son niveau en 6a puis atteindre le 6b durant ces séances (2 séances de 2hr en présentiel avec au minimum 15 jours entre chaque séance.

Analyse et coaching par les encadrants de la gestuelle, des opportunités à développer au point de vue physique, technique, stratégique et gestion mentale. Échange de vue avec le stagiaire.

Remarque : pour un candidat ayant 50 ans accomplis, le niveau de difficulté est diminué d'un sous-niveau donc 6a

2. Concepts/mots-clés

Positionnement

Equilibre

Prises

Gestion du mental

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Grimper du 6b : - en tête de cordée, avec aisance - en utilisant un répertoire gestuel correct; - sur tous les types de support; - dans des styles différents : dévers, surplomb, dièdre, dalle;			V	
2. Augmenter son niveau technique après travail (de 6a à 6b minimum).			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.3.1	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.1	**
CS 1.3.4	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					04:00
Temps total de présence en évaluation					01:00
Temps total en présentiel					05:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	04:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00

dirigés, stages, ...		séances-types			
Se soumettre aux examens pratiques	01 :00	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					08:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Travail de son niveau pour l'augmenter de 6a à 6b	08:00	Autre :	00:00

La durée de 8 h (ou 4 séance de 2 hr) est donnée à titre tout-à-fait indicatif car cela dépend du niveau de départ du candidat et de sa capacité à progresser.

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ⁴⁴ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, « Escalade, s'initier, progresser » ...	<input checked="" type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Clips vidéos sur Internet	<input checked="" type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

⁴⁴ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input checked="" type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ Mode :

QCM ⁴⁵	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- Critères d'évaluation :

Escalade en tête dans les 3 voies imposées dans styles différents (dalle, dévers, surplomb)	NA	EVA	A	AM
	Le grimpeur éprouve des difficultés et n'arrive pas à sortir la voie	Le grimpeur commet une petite erreur qui occasionne sa chute	Le grimpeur est hésitant, plusieurs points de repos, il sort la voie sans chute	Le grimpeur grimpe avec aisance et en enchaînant la voie d'une seule traite

⁴⁵ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

	(chute)			
--	---------	--	--	--

8. Pondération-Crédits

La réussite est indispensable à la certification (voir Ann 7a grille évaluation Init SAE) : obtenir au minimum 2 mentions A ou AM **OU** 1 EVA peut être compensé par 1 AM minimum

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : salle d'escalade et équipement d'escalade adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 en escalade	Très bonne expérience d'encadrement en SAE (minimum 3 ans) Coach de compétiteurs

11. Diplômes, brevets, certifications⁴⁶ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
Compétiteur escalade	Palmarès à produire (niveau 7a minimum) dans les 2 dernières années

⁴⁶ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.3.4 AMELIORATION GESTUELLE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

Pour pouvoir enseigner l'escalade, le moniteur doit lui-même pouvoir analyser et améliorer son propre niveau. Lors de ce module, le candidat sera coaché afin de déceler ses points faibles et forts (aussi bien niveau technique, que physique et mental) et renforcer les points faibles de façon à améliorer son niveau. Il pourra ainsi appliquer à ses élèves ce qu'il aura lui-même appris et appliqué.

2. Concepts/mots-clés

Analyse
Travail
Gestion mentale

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les moyens d'améliorer les performances en escalade aux points de vue physique, technique et psychologique.			V	
2. Améliore son propre niveau en identifiant ses points faibles et en les travaillant			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.3.1	*
CG 1.3.2	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.1	**
CS 1.3.3	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

L'évaluation de ce module se fait lors de l'examen pratique qui a été comptabilisé dans le module CS 1.3.3, le temps n'est donc pas comptabilisé ici.

Temps total de présence en formation					03:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					03:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	03:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00

Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00
------------------------------------	-------	---------------	-------	-------------	-------

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,	00:00	Autre	00:00	Autre :	00:00

Voir le module CS 1.3.3.

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ⁴⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input type="radio"/>	Livres, « Escalade, s'initier, progresser » ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Clips vidéos sur Internet	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

⁴⁷ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input checked="" type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ Mode :

QCM ⁴⁸	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- Critères d'évaluation :

Escalade en tête dans les 3 voies imposées dans styles différents (dalle, dévers, surplomb)	NA	EVA	A	AM
	Le grimpeur éprouve des difficultés et n'arrive pas à sortir la voie (chute)	Le grimpeur commet une petite erreur qui occasionne sa chute	Le grimpeur est hésitant, plusieurs points de repos, il sort la voie sans chute	Le grimpeur grimpe avec aisance et en enchaînant la voie d'une seule traite

⁴⁸ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

8. Pondération-Crédits

La réussite est indispensable à la certification (voir Ann 7a grille évaluation Init SAE) :
obtenir au minimum 2 mentions A ou AM **OU** 1 EVA peut être compensé par 1 AM minimum

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : salle d'escalade avec l'équipement d'escalade adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 en escalade	Très bonne expérience d'encadrement en SAE (minimum 3 ans) Coach de compétiteurs

11. Diplômes, brevets, certifications⁴⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
Compétiteur escalade	Palmarès à produire (niveau 7a minimum) dans les 5 dernières années
« Coach » breveté / certifié de compétiteur escalade	Au minimum 3 ans d'expérience en coaching

⁴⁹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.3.5 ECHAUFFEMENTS ET ETIREMENTS

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - - Init SNE

1. Résumé

Beaucoup de traumatismes en escalade et surtout en SAE proviennent d'un manque d'échauffement préalable. Certains pourraient aussi être améliorés avec une séance d'étirement. Il est donc important que le moniteur insiste sur l'échauffement et les étirements lors des leçons qu'il donne afin que cela devienne une habitude au niveau des pratiquants. Lors de ce module les candidats apprendront les groupes musculaires les plus sollicités en escalade ainsi que les moyens de les échauffer et étirer par certains exercices spécifiques bien ciblés.

2. Concepts/mots-clés

Traumatisme
Echauffement
Etirement

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les grands groupes musculaires les plus sollicités en escalade.			V	
2. Connaître les principes pour un échauffement général et spécifique avec les exercices particuliers pour chaque groupe musculaire			V	
3. Connaître les principes de repos intermédiaire, du retour au calme et des étirements			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.3.2	*
CG 1.3.4	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.6	**
CS 1.3.4	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

L'évaluation de ce module se fait lors des pratiques élèves occasionnels (CS 1.2.2) et des stages, le temps n'est donc pas comptabilisé ici.

Temps total de présence en formation					02:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					00:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	01:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie:

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- Supports:

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁵⁰ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, « Escalade, s'initier, progresser » ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Clips vidéos sur Internet	V	Autre :	O

⁵⁰ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input checked="" type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ **Mode :**

QCM ⁵¹	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- **Critères d'évaluation :**

Voir le point ci-dessous (1. d) de la fiche d'évaluation du stage à compléter par le maître de stage (Ann 5a).

Point 1.d Proactivité en matière d'accident

NA	EVA	A	AM
Le stagiaire ne fait pas	Le stagiaire pense à un	Le stagiaire veille à	Le stagiaire insiste

⁵¹ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

d'échauffement, pas de gradation dans la difficulté des exercices, pas de repos ni de possibilité d'hydratation	échauffement, mais il n'est pas efficace, les repos et possibilités d'hydratation ne sont pas suffisantes	organiser un bon échauffement avant la leçon et à monter graduellement en difficulté de façon à éviter les blessures, à prévoir aussi suffisamment de repos et veiller à une bonne hydratation	auprès des élèves sur la nécessité d'un bon échauffement, d'une gradation dans les exercices, de temps de repos et d'une bonne hydratation
---	---	--	--

8. Pondération-Crédits

Pour réussir, il faut obtenir un A ou AM pour chaque aspect sécuritaire et donc aussi pour ce point 1.d

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : salle d'escalade avec l'équipement d'escalade adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade	Diplômé en Education Physique, kiné, coach

11. Diplômes, brevets, certifications⁵² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
Licencié ou master en Education Physique	Diplôme depuis moins de 3 ans ou pratique continue les 5 dernières années
Kiné	Diplôme depuis moins de 3 ans ou pratique continue les 5 dernières années
« Coach » breveté / certifié de compétiteur escalade	Au minimum 3 ans d'expérience en coaching

⁵² Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.3.6 OUVERTURE DE VOIES EN SAE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - - Init SNE

1. Résumé

Dans une salle d'escalade, pour garder l'intérêt des grimpeurs, de nouvelles voies remplacent régulièrement des voies plus anciennes. Le moniteur qui travaille dans une salle doit pouvoir ouvrir une nouvelle voie pour des grimpeurs loisirs en niveau 3, 4 ou 5. Il doit pour ce faire d'abord sécuriser une zone de travail et ensuite connaître les gestuelles en rapport avec la difficulté de la voie qui doit être ouverte afin d'avoir une voie correctement ciblée (également tenir compte de la taille s'il s'agit d'une voie pour enfants, ados ou adultes).

2. Concepts/mots-clés

Sécurité
Gestuelle
Prises

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Ouvrir une voie de 3, 4 ou 5 en SAE en respectant les principes de sécurité, gestuelle et dans un délai raisonnable.			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
	*
	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.1	**
CS 1.3.4	**
CS 1.4.2	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					04:00
Temps total de présence en évaluation					04:00
Temps total en présentiel					08:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	04:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00

Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Réaliser un stage d'ouverture de voies en SAE	04:00	Autre : ...	00:00
------------------------------------	-------	---	-------	-------------	-------

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁵³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ Mode diffusion :

⁵³ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input checked="" type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input checked="" type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ Mode :

QCM ⁵⁴	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- Critères d'évaluation :

	NA	EVA	A	AM
Ouvrir une voie en sécurité	le stagiaire a commis une faute grave mettant sa sécurité ou celle d'une autre	le stagiaire a commis plusieurs fautes susceptibles d'augmenter les	le stagiaire est conscient des risques sécuritaires en rapport avec	le stagiaire prend directement toutes les mesures et

⁵⁴ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

	personne en danger	risques d'accident pour lui-même ou d'autres personnes	l'ouverture des voies et il prend les mesures nécessaires pour les limiter	anticipe même pour prévenir d'autres risques mêmes mineurs
Ouvrir une voie de niveau imposé (3, 4 ou 5) et avec une gestuelle intéressante	le niveau de la voie est franchement inférieur ou supérieur au niveau demandé avec une différence de 3 sous-niveaux (par exemple par rapport au niveau demandé 5b, la voie est de niveau 4b ou 6bc)	le niveau de la voie est inférieur ou supérieur au niveau demandé avec une différence de plus de 2 sous-niveaux (par exemple par rapport au niveau demandé 5b, la voie est de niveau 4c ou 6a), la gestuelle pour la progression est toujours la même	le niveau de la voie est approximativement au niveau demandé avec une différence d'un sous-niveau (par exemple par rapport au niveau demandé 5b, la voie est de niveau 5a ou 5cb), la gestuelle est un peu variée	le niveau de la voie correspond au niveau demandé et la gestuelle est intéressante
Ouvrir une voie dans un délai raisonnable	le stagiaire n'arrive pas à construire la voie avec efficacité en utilisant efficacement les outils à sa disposition ou il perd beaucoup de temps à décider de la gestuelle à mettre en place. Au final, la voie ouverte ne comporte que quelques séquences soit une hauteur inférieure à 5m	le stagiaire hésite encore trop soit au niveau maniement des outils soit au niveau décision de mise en place de la gestuelle, la voie est d'une longueur inférieure à 8 m	le stagiaire améliore avec le temps qui passe le maniement des outils et la décision de la gestuelle, la voie construite fait au minimum 8 m	le stagiaire maîtrise le maniement des outils et se décide assez rapidement sur la gestuelle, la voie fait plus de 10 m

8. Pondération-Crédits

Pour réussir le stage d'ouverture de voies SAE (voir Ann 6) qui est une condition indispensable à la certification, il faut obtenir un A ou AM pour les 3 aspects, mais un EVA dans l'aspect « délai » est néanmoins acceptable car il s'agit d'une première expérience et ce n'est pas le travail principal attendu d'un moniteur initiateur.

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : salle d'escalade avec l'équipement d'escalade adéquat + prises et matériel d'installation

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Brevet d'ouvreur national ou sportif Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 en escalade	Etre actif les 3 dernières années (au moins une trentaine de voies)

11. Diplômes, brevets, certifications⁵⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
Brevet ouvrier national	Diplôme depuis moins de 3 ans ou pratique continue les 3 dernières années
Brevet ouvrier loisir	Diplôme depuis moins de 3 ans ou pratique continue les 3 dernières années

⁵⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.3.7 GRILLE D'EVALUATION

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - **Init SAE** - Init SNE

1. Résumé

Pour pouvoir enseigner l'escalade, le moniteur doit pouvoir préciser le niveau acquis (niveau d'escalade) des élèves sur base de critères précis (capacité de certains mouvements en fonction des types d'escalade comme dalle, dévers, dièdre, surplomb). Il pourra ensuite mettre l'accent sur les mouvements à apprendre ou à perfectionner pour augmenter le niveau.

2. Concepts/mots-clés

Analyse
Gestuelle

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître la grille générale des mouvements qui sont acquis ou en voie d'acquisition en rapport avec le niveau de difficulté			V	
2. Déterminer au moyen de la grille le niveau de l'élève en fonction de sa gestuelle acquise			V	
3. Déterminer les gestes à acquérir pour atteindre le niveau suivant et ainsi suivre la progression de l'élève			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.1	**
CS 1.3.4	**
CS 1.3.6	*
CS 1.2.6	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

L'évaluation de ce module fait partie du stage didactique qui est comptabilisé avec le module 1.2.6 et n'est donc pas repris ici.

Temps total de présence en formation					01:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel :					01:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	01:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00

		séances-types			
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel:					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="radio"/>	PréAO ⁵⁶ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	Autre :	<input type="radio"/>

▪ Mode diffusion :

⁵⁶ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input checked="" type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ Mode :

QCM ⁵⁷	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- Critères d'évaluation :

Cet aspect fait partie des points évalués lors du stage didactique, voir la fiche d'évaluation à compléter par le maître de stage (Ann 5a)

8. Pondération-Crédits

La réussite du stage est une condition indispensable à la certification

⁵⁷ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : salle d'escalade avec l'équipement d'escalade adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade	Bonne expérience de Min 3 ans en encadrement SAE

11. Diplômes, brevets, certifications⁵⁸ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
« Coach » breveté / certifié de compétiteur	Expérience certifiée d'au moins 3 ans

⁵⁸ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.3.8 ESCALADES IMPOSEES EN FALAISE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - **Init SNE**

1. Résumé

Lors de ce module, les candidats doivent confirmer et si possible améliorer leur niveau d'escalade sur divers types de rochers et de reliefs (dalle, dévers, surplomb, fissure, dièdre). Le niveau à maîtriser est le niveau 5c (en voies d'une ou de plusieurs longueurs) qui sera confirmé lors de l'examen pratique. Les chargés de cours analysent et corrigent la gestuelle, ils indiquent également comment améliorer son niveau par le travail d'une voie, ainsi que par une meilleure tactique et gestion mentale.

Remarque : pour le candidat de plus de 50 ans, le niveau est 5b.

2. Concepts/mots-clés

Performance
Gestuelle
Gestion mentale

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Grimper une voie de 5c en tête de cordée avec aisance et en utilisant un répertoire gestuel adapté sur plusieurs types de rochers et différents styles : dalle, dévers, dièdre, surplomb, voies d'une et plusieurs longueurs				V
2. Augmenter son niveau technique par le travail et la gestion du mental				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.3.1	*
CG 1.3.4	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.4	*
CS 1.4.5	*
CS 1.4.6	*
CS 1.4.7	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					09:00
Temps total de présence en évaluation					01:00
Temps total en présentiel					10:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	09:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	01:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre :	00:00

Remarque : puisque lors du probatoire les candidats ont dû démontrer un niveau 5c, les 9 heures en présentiel sont normalement suffisantes.

6. Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie:

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- Supports:

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ⁵⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, « Escalade, s'initier, progresser » ...	<input checked="" type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Documents SPF Economie	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

⁵⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ **Mode :**

QCM ⁶⁰	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- **Critères d'évaluation :**

Escalade en tête dans les 3 voies imposées dans styles différents (dalle, dévers, n'arrive pas à	NA	EVA	A	AM
	Le grimpeur éprouve des difficultés et n'arrive pas à	Le grimpeur commet une petite erreur qui occasionne sa	Le grimpeur est hésitant, plusieurs points de repos, il sort	Le grimpeur grimpe avec aisance et en enchaînant la voie

⁶⁰ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

surplomb)	sortir la voie (chute)	chute	la voie sans chute	d'une seule traite
-----------	------------------------	-------	--------------------	--------------------

Rem si candidat a plus de 50 ans : 5b

8. Pondération-Crédits

Pour réussir, sur les 3 voies imposées, le candidat doit obtenir 2 A ou AM, un EVA peut être compensé par au minimum 1 AM

Rem si candidat a plus de 50 ans : voie de niveau 5b au lieu de 5c

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : dépend du nombre de candidats : un chargé de cours pour coacher 4 à 6 candidats maximum dans des voies d'une ou de plusieurs longueurs très proches l'une de l'autre.
- **Matériel** : matériel classique pour l'escalade en SNE, corde à double pour les candidats

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 minimum en escalade/alpinisme. Le moniteur en charge peut se faire assister par des initiateurs ou niveau 1 escalade/alpinisme	Pour tous les intervenants, bonne expérience de Min 3 ans en encadrement SNE

11. Diplômes, brevets, certifications⁶¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense.

⁶¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

THEMATIQUE 4 : ASPECTS SECURITAIRES ET PREVENTIFS

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique, aussi bien pour le niveau animateur qu'initiateur est d'acquérir l'ensemble des connaissances et attitudes de base en vue de :

Organiser et maîtriser la sécurité lors d'une séance d'escalade en SAE et/ou en SNE
Pouvoir prendre les premières mesures en cas d'accident

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation :** au niveau animateur : xx %, au niveau initiateur SAE : xx %

- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**

niveau CATAGSAE 1 : 3 modules
niveau CATAGSAE 2 : 1 modules
niveau animateur SAE : 3 modules
niveau animateur SNE : 5 modules
niveau initiateur SAE : 1 module
niveau initiateur SNE : 3 modules

- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs »:**

CG 1.4.1 Une pratique en toute sécurité : la prévention
CS 1.4.1 Connaissance de base de l'escalade en SAE
CS 1.4.2 Connaissance du matériel en SAE, dont EPI
CS 1.4.3 Techniques d'intervention en SAE
CS 1.4.4 Fondamentaux de l'escalade en cordée en SAE
CS 1.4.5 Voies d'une longueur en SNE
CS 1.4.6 Escalade en tête, Facteur chute, assurage dynamique
CS 1.4.7 Grandes voies en SNE
CS 1.4.8 Techniques d'intervention en SNE
CS 1.4.9 Techniques de base de la via ferrata
CS 1.4.10 Pratique Interventions SAE
CS 1.4.11 EPI : connaissance du matériel SNE
CS 1.4.12 Secours en SNE : procédures et techniques
CS 1.4.13 Pratique Interventions SNE

CS 1.4.1 CONNAISSANCES DE BASE ESCALADE SAE

Niveaux concernés **CATAGSAE 1** - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

Les enseignants en éducation physique n'étant pas nécessairement des grimpeurs réguliers, ce module permet de leur faire acquérir les notions de base d'un grimpeur en SAE et qui concernent l'emploi de l'équipement, les nœuds de base, l'assurage, la remontée sur corde fixe et le rappel.

La formation et l'évaluation CATAGSAE font l'objet d'un référentiel particulier établi par le CAB en collaboration avec l'Administration de l'Enseignement (dernière version février 2017). Pour tous les détails, se référer à ce document.

Ne sont repris ici que les éléments essentiels de façon à comprendre la relation entre cette formation et les formations de moniteur sportif Adeps

2. Concepts/mots-clés

Sécurité
Escalade SAE

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les consignes sécurité et communication entre grimpeur et assureur en SAE.				V
2. Connaître les 2 types de système d'assurage, leurs caractéristiques et les erreurs type				V
3. Connaître les nœuds de huit, huit inversé, tête alouette, prussik, français et les cas d'emploi				V
4. Savoir mettre le baudrier et s'encorder directement ou avec mousquetons de sécurité, savoir relever et corriger les erreurs-type.				V
5. Maîtriser la technique d'assurage aussi bien à la montée (5 temps) qu'à la descente				V
6. Savoir remonter sur corde fixe et enchaîner sur la même corde avec une descente en rappel (2 méthodes).				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Non applicable puisque les candidats CATAGSAE ne suivent ni les cours généraux Adeps, ni les modules des formations Moniteur Sportif Adeps

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Se référer au référentiel CATAGSAE

6. Méthodologie et supports de l'animation

Se référer au référentiel CATAGSAE

7. Modalités d'évaluation

Se référer au référentiel CATAGSAE

8. Pondération-Crédits

Pas d'application

9. Normes d'encadrement et de matériel

Seuls les centres agréés CATAGSAE peuvent dispenser cette formation

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Se référer au référentiel CATAGSAE

11. Diplômes, brevets, certifications⁶² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

⁶² Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.4.2 CONNAISSANCE MATERIEL SAE INCLUS EPI

Niveaux concernés **CATAGSAE 1** - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - **Init SAE** - Init SNE

1. Résumé

L'éventail de matériel disponible pour l'escalade s'est fortement développé depuis une quinzaine d'années avec de nouveaux produits qui apparaissent chaque année. Sans pouvoir être exhaustif, le moniteur doit connaître la plupart des différents matériels disponibles sur le marché et en cas de matériel inconnu amené par un élève, pouvoir apprécier si ce matériel peut être utilisé et de quelle façon, tout particulièrement s'il s'agit d'un EPI. Le moniteur doit aussi connaître les normes générales en matière de SAE.

2. Concepts/mots-clés

Sécurité

Matériel

EPI

Normes

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les principes de gestion et de contrôle des équipements de protection individuelle en escalade. (Journal des contrôles, protocole, périodicité, contrôle de routine et systématique...) et contrôle de routine d'une SAE				V
2. Connaître les principes à la base des normes concernant le matériel utilisé en SAE et la SAE elle-même ainsi que les points essentiels des différentes normes				V
3. Être conscient que la sécurité est l'affaire de tous et toujours être attentif au respect des principes de sécurité en rapport avec le matériel et son utilisation				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.4.1	*

Code autre module CS	Liens

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

La charge de travail ici décrite ne concerne que la formation Initiateur SAE, pour la formation CATAGSAE, se rapporter au référentiel CATAGSAE

Temps total de présence en formation	01:00
Temps total de présence en évaluation	00:15
Temps total en présentiel	01:15

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:15
Se soumettre aux examens pratiques	0000	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁶³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles,	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Notice technique des fabricants	V	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O		O

▪ **Mode :**

⁶³ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

QCM ⁶⁴	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

- **Critères d'évaluation :**

Test écrit, répondre aux questions posées

8. Pondération-Crédits

Pour réussir, il faut obtenir au moins 50% à l'examen théorique « Matériel SAE - EPI » (voir Ann 7a grille d'évaluation Init SAE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : salle de cours, tableau

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade	Gestionnaire expérimenté d'une salle d'escalade Avoir suivi une formation en gestion des EPI

11. Diplômes, brevets, certifications⁶⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
Titulaire d'une formation en gestion des EPI	Cours depuis moins de 3 ans + expérience en gestion EPI SAE les 3 dernières années

⁶⁴ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

⁶⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.4.3 TECHNIQUES D'INTERVENTION EN SAE

Niveaux concernés **CATAGSAE 1** - CATAGSAE2- **Anim SAE** - Anim SNE - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

Lors de ce module, les candidats apprendront à déceler les risques et situations dangereuses lors de séances d'escalade en SAE. Certaines mesures peuvent et doivent être prises pour prévenir et limiter ces risques. Si un élève se met en situation problématique avec risque d'accident, le moniteur doit pouvoir intervenir sans risquer ni un sur-accident, ni présenter un autre risque pour les autres élèves.

2. Concepts/mots-clés

Prévention
Intervention

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Transformer une corde de moulinette en corde fixe et remonter seul au grigri.				V
2. Appliquer les procédures d'intervention pour chaque situation problématique				V
3. Prendre les mesures préventives afin de limiter les situations à risques				V
4. Faire face à des problèmes de sécurité et intervenir efficacement en vue de leur résolution, calmement et en évitant tout sur-accident				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.4.1	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.4.4	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

La charge de travail ici décrite ne concerne que la formation animateur SAE, pour la formation CATAGSAE, se rapporter au référentiel CATAGSAE

Temps total de présence en formation					02:00
Temps total de présence en évaluation					03:00
Temps total en présentiel					05:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	01:00

		séances-types			
Se soumettre aux examens pratiques	02:00	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- **Supports:**

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ⁶⁶ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

▪ Mode diffusion :

⁶⁶ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="checkbox"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="checkbox"/>

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="checkbox"/>
Pratique s/ terrain	<input type="checkbox"/>		<input type="radio"/>

▪ Mode :

QCM ⁶⁷	<input type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input type="checkbox"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="checkbox"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- Critères d'évaluation :

La journée d'évaluation Anim SAE reprend une épreuve pratique concernant les interventions et une épreuve théoriques concernant le matériel et la détection de situation dangereuses.

Pour l'épreuve pratique, évaluation critériée :

	NA	EVA	A	AM
Le candidat doit effectuer une	le candidat hésite dans la	après hésitation, le candidat arrive	le candidat exécute la	le candidat exécute la

⁶⁷ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

intervention face à une situation problématique donnée par l'examineur	manœuvre, il ne peut l'exécuter sans l'aide du moniteur et/ou une faute sécuritaire grave mettant potentiellement la sécurité de l'élève ou du moniteur en danger est commise	à exécuter la manœuvre sans intervention du moniteur et/ou une faute sécuritaire grave est commise, mais directement repérée et corrigée par le candidat	manœuvre, pas de faute sécuritaire grave, éventuellement quelques fautes mineures qui sans mettre en danger l'élève ni le moniteur, ne correspondent pas à « la meilleure pratique » indiquée dans le syllabus	manœuvre avec aisance sans aucune faute de sécurité même mineure
--	---	--	--	--

Pour le test théorique : évaluation normative : obtenir au moins 50% des points

8. Pondération-Crédits

La réussite des épreuves sécuritaires est une condition indispensable à la certification (voir Ann 3a évaluation Anim SAE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : salle d'escalade avec l'équipement adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 en escalade. Il peut se faire assister par un ou des moniteurs initiateurs ou niv 1 minimum en escalade	3 ans d'expérience d'encadrement en salle

11. Diplômes, brevets, certifications⁶⁸ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Dispense possible si le candidat est breveté CATAGSAE

Intitulé	Année de délivrance
Breveté CATAGSAE	Brevet depuis moins de 5 ans ou recyclé + encadrement effectif les 3 dernières années

⁶⁸ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.4.4 FONDAMENTAUX ESCALADE EN CORDEE EN SAE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

Lors de ce module, les candidats apprendront les techniques de base pour progresser en cordée autonome en SAE avec installation de relais, de rappel, ainsi qu'en via cordata.

Dans la formation CATAGSAE2, il n'y a pas d'escalade en tête, les techniques d'installation seront donc apprises en étant toujours assuré en moulinette.

2. Concepts/mots-clés

Relais
Rappel
Via cordata

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les consignes de sécurité et de communication				V
2. Connaître les principes de la chaîne d'assurage, auto-assurage, contre-assurage				V
3. Installer un relais sanglé				V
4. Installer un rappel à partir d'un relais sanglé et descendre avec contre-assurage du bas ou avec autobloquant (2 méthodes)				V
5. Installer et progresser en sécurité sur une via cordata en SAE				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.4.6	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

La charge de travail ici décrite ne concerne que la formation Animateur SAE, pour la formation CATAGSAE2, se reporter au référentiel CATAGSAE.

Le test écrit qui évalue certaines connaissances de ce module n'est pas comptabilisé ici car il est déjà comptabilisé avec le CS 1.4.3

Temps total de présence en formation					08:00
Temps total de présence en évaluation					01:00
Temps total en présentiel					09:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	08:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00

dirigés, stages, ...		séances-types			
Se soumettre aux examens pratiques	01:00	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					08:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Pratiquer régulièrement de façon à confirmer ou augmenter son niveau, pratiquer les techniques et ainsi se préparer aux tests pratiques	08:00	Autre :	00:00

Les 8 hrs de pratique des différentes installations sont données à titre tout-à-fait indicatif puisque cela dépend essentiellement du niveau de base du candidat et de sa capacité à assimiler

6. Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie:

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- Supports:

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁶⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

⁶⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input checked="" type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ **Mode :**

QCM ⁷⁰	<input checked="" type="radio"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input checked="" type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- **Critères d'évaluation :**

Lors de la journée d'évaluation Anim SAE, les RAA sont évalués dans une épreuve sécuritaire et une épreuve via cordata. Pour chacune de ces épreuves, l'évaluation est critériée aussi bien pour l'aspect purement technique que sécuritaire

⁷⁰ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

	NA	EVA	A	AM
Aspects sécuritaires des RAA décrits ci-dessus	Le candidat commet une faute qui met directement lui-même ou quelqu'un d'autre en danger. Il n'applique pas la règle de base des deux points de sécurité	le candidat commet plusieurs fautes qui sans représenter un danger direct augmentent les risques d'accident. Il ne s'en rend pas directement compte.	le candidat s'aperçoit directement des manquements éventuels qui augmentent les risques d'accident et y remédie	Le candidat ne commet aucune faute et montre qu'il est constamment attentif à la sécurité de tous
Aspects techniques des RAA décrits ci-dessus	Le candidat ne réussit pas à exécuter la manœuvre demandée ou ne trouve pas la solution pour résoudre le problème posé	Après plusieurs hésitations, tâtonnements et essais, le candidat finit par exécuter la manœuvre demandée ou parvient à résoudre le problème posé. Le candidat ne parvient pas à respecter les délais imposés	Le candidat exécute la manœuvre demandée ou résout le problème posé en avançant pas à pas dans la réflexion ou en corrigeant rapidement de lui-même les détails qui nuisent à l'efficacité. Le candidat respecte les délais imposés	Le candidat exécute la manœuvre avec aisance et/ou résout directement le problème posé sans aucune hésitation. Tout s'enchaîne sans perte de temps. Le candidat anticipe les problèmes en apportant des solutions réfléchies.

Lors de cette même journée, les candidats s'assurent entre eux et ne peuvent bien évidemment pas commettre de faute lors de l'assurance (évaluation critériée).
 Pour terminer, certains RAA sont également évalués dans le test écrit (évaluation normative).

8. Pondération-Crédits

Pour réussir, le candidat doit obtenir pour chaque épreuve (sécuritaire et via cordata) des A ou AM aussi bien dans les aspects techniques que sécuritaires.
 Pour le test écrit, il faut obtenir 50 % des points

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : salle d'escalade avec l'équipement adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade	3 ans d'expérience d'encadrement en salle

11. Diplômes, brevets, certifications⁷¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
VAE	Si le bilan initial montre que le candidat maîtrise largement les RAA indiqués au paragraphe 3

⁷¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.4.5 FONDAMENTAUX ESCALADE VOIES 1 L EN SNE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - **Anim SNE** - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

L'escalade de voie d'une longueur en falaise nécessite d'autres connaissances que l'escalade en salle et donc la maîtrise de techniques spécifiques ainsi que d'une communication bien précise, car on a constaté qu'une mauvaise communication est une des sources principales d'accident,

2. Concepts/mots-clés

Communication

Sécurité

Moulinette

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Grimper du 5b en falaise: - en tête de cordée, avec aisance - en utilisant un répertoire gestuel correct ; - dans des styles différents : dévers, surplomb, dièdre, dalle.				V
2. Passer de tête à moulinette selon la méthode rapide et la méthode universelle en connaissant les cas d'emploi de chaque technique				V
3. Employer une communication codifiée, claire et concise qui limite les risques d'accident				V
4. Assurer correctement aussi bien un premier de cordée qu'un grimpeur en moulinette				V
5. Exécuter une moulinette fractionnée				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.1	*
CS 1.4.7	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

L'évaluation de ce module est partie intégrante de la journée d'évaluation Anim SNE, le temps de cette journée n'est pas comptabilisé dans cette fiche, mais avec le module CS 1.4.8

Temps total de présence en formation					06:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					06:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	06:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,	00:00	Autre	00:00	Autre :	00:00

Les techniques de base à maîtriser dans l'escalade des voies d'une longueur sont normalement bien connues des grimpeurs habitués à la falaise (voir niveau technique du prérequis) et ceux-ci ne devraient pas avoir besoin de répétitions en non-présentiel.

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁷² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O

⁷² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
------------------------------	-----------------------	---------------	-----------------------	---------------	-----------------------

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input checked="" type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

L'évaluation de la partie escalade fait partie intégrante de l'épreuve « grande voies » lors de la journée d'évaluation Anim SNE.

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ **Mode :**

QCM ⁷³	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- **Critères d'évaluation :**

⁷³ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

Lors de la journée d'évaluation Anim SNE, les candidats sont mis par cordée et dans l'épreuve grande voie qui sera une voie en 5b, en plus des interventions demandées, ils doivent démontrer leur maîtrise des techniques classiques de l'escalade.

Rem : voie en 5a pour les candidats de plus de 50 ans.

Les techniques « moulinettes » sont évaluées dans les épreuves tirées au sort

	NA	EVA	A	AM
RAA grimper du 5b en falaise	le candidat hésite dans l'escalade et les manipulations, il ne réussit pas à sortir la voie ou il ne peut exécuter les manipulations demandées qu'avec l'aide du moniteur ou commet une faute sécuritaire grave mettant potentiellement la sécurité de la cordée en danger est commise	après hésitation et éventuellement après une chute, le candidat réussit difficilement à sortir la voie, le candidat arrive également à exécuter les manipulations demandées sans intervention du moniteur et/ou une faute sécuritaire grave est commise, mais directement repérée et corrigée par le candidat	le candidat grimpe correctement, éventuellement après une chute, il réussit la voie sans difficulté particulière, il exécute les manipulations demandées, pas de faute sécuritaire grave, éventuellement quelques fautes mineures qui sans mettre en danger la cordée, ne correspondent pas à « la meilleure pratique » indiquée dans le syllabus	le candidat grimpe avec aisance et exécute les manipulations demandées de façon fluide et sans aucune faute de sécurité même mineure
RAA techniques moulinette	Le candidat ne connaît pas les techniques de passage de tête à moulinette	Le candidat connaît les principes mais ne les applique pas correctement, communication confuse	Le candidat connaît et applique les techniques de passage de tête à moulinette avec une communication correcte	Le candidat maîtrise parfaitement les techniques et a une communication claire et sans aucune ambiguïté

8. Pondération-Crédits

Voir Ann 3b Evaluation Anim SNE, il faut obtenir un A ou un AM dans tous les aspects sécuritaires de toutes les épreuves

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : un chargé de cours pour l'ensemble des candidats, cependant si leur nombre dépasse 6, le chargé de cours devrait se faire assister par d'autres moniteurs, inclus des animateurs expérimentés
- **Matériel** : matériel classique pour l'escalade en SNE

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade/alpinisme	Expérience d'au minimum 3 ans en encadrement SNE

11. Diplômes, brevets, certifications⁷⁴ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
VAE	Si suite à un bilan probatoire le candidat maîtrise largement les RAA mentionnés au paragraphe 3

La dispense ne concerne que la formation, l'évaluation reste toujours obligatoire.

⁷⁴ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.4.6 ESCALADE EN TÊTE - FACTEUR CHUTE - ASSUR. DYNAMIQUE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

Lors de ce module les candidats apprendront les principes de l'escalade en tête : règles de sécurité, assurage, placement des dégaines et de la corde. Les notions théoriques de facteur chute, force choc et effet poulie seront enseignés avec l'impact que ces notions ont sur l'équipement et la façon d'assurer. La technique de vol sera abordée avec une attention particulière à la position de la corde par rapport aux jambes et aux pieds ainsi qu'à l'assurage dynamique..

2. Concepts/mots-clés

Escalade en tête

Assurage

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Comprendre les principes de la chaîne d'assurage				V
2. Placer correctement les dégaines et clipper la corde avec aisance d'une seule main (des deux côtés)				V
3. Veiller au positionnement de la corde par rapport à ses jambes et ses pieds				V
4. Connaître les dangers d'une chute en tête et les façons de limiter les risques (école de vol)				V
5. Assurer dynamiquement, juste ce qu'il faut en fonction des obstacles éventuels				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.1	*
CS 1.4.4	*
CS1.4.5	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

L'évaluation de ces RAA est faite lors de l'évaluation ANim SNE qui est comptabilisée dans la fiche CS 1.4.8, elle n'est donc pas comptabilisée ici.

<i>Temps total de présence en formation</i>	<i>02:00</i>
<i>Temps total de présence en évaluation</i>	<i>00:00</i>
<i>Temps total en présentiel</i>	<i>02:00</i>

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

Ces notions théoriques doivent bien évidemment être appliquées lors de la pratique individuelle de l'escalade que ce soit en SAE (en demandant à pouvoir grimper en tête) ou en SNE. Ces séances d'escalade ne sont pas comptabilisées ici car cela dépend essentiellement du niveau du candidat au départ. Normalement si les candidats ont bien une pratique régulière, il ne devrait pas y avoir de séances d'escalade supplémentaires nécessaires.

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- **Supports:**

- **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁷⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

Les RAA sont évalués lors de l'évaluation Anim SNE, en particulier dans l'épreuve « grandes voies »

8. Pondération-Crédits

Voir Ann 3b Evaluation Anim SNE, le candidat doit réussir les voies d'escalade imposées

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : un chargé de cours pour l'ensemble des candidats,
- **Matériel** : SAE ou falaise selon la formation

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade/alpinisme	Expérience d'au minimum 3 ans en encadrement SAE/SNE

11. Diplômes, brevets, certifications⁷⁶ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
VAE	Si suite à un bilan probatoire le candidat maîtrise largement les RAA mentionnés au paragraphe 3

⁷⁵ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

⁷⁶ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.4.7 TECHNIQUES PROGRESSION GRANDES VOIES

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - **Anim SNE** - Init SAE -Init SNE

1. Résumé

En grandes voies ou voies de plusieurs longueurs, le 1^{er} de cordée doit maîtriser d'autres éléments que dans les voies d'une longueur (CS 1.4.5) et en particulier le relais avec la gestion de l'assurage de 2 seconds à la fois. Idem en rappel où il faut enchaîner les rappels de façon à perdre le moins de temps possible.

2. Concepts/mots-clés

Relais
Sécurité

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les consignes de sécurité spécifiques aux grandes voies			V	
2. Connaître les différents types de relais (sanglé, triangulé monodirectionnel, triangulé multidirectionnel, sur cabestan, sur arbre, ..), leurs caractéristiques et résistance et pouvoir les utiliser à bon escient et savoir s'adapter			V	
3. Connaître le principe du point de renvoi et de l'anticipation			V	
4. Connaître le principe de l'assurage du second soit sur le relais, soit sur soi avec point de renvoi, les avantages et inconvénients et choisir le système le plus adéquat			V	
5. Avoir une bonne gestion des cordes au relais			V	
6. Connaître les avantages et inconvénients des 3 types de corde (simple, à double et jumelée) dans le cadre de l'escalade en grandes voies			V	
7. Utiliser la communication codifiée spécifique aux grandes voies à bon escient			V	
8. Décentrer son relais pour garder le contrôle visuel de son ou ses seconds			V	
9. Mener une cordée de 3 seconds			V	
10. Enchaîner les rappels avec rapidité et sécurité			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.4.5	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

L'évaluation de ce module est partie intégrante de la journée d'évaluation Anim SNE, on peut considérer que cette partie de l'évaluation prend environ 1h sur le total des 8 hr de la journée d'évaluation.

Temps total de présence en formation	06:00
Temps total de présence en évaluation	01:00

Temps total en présentiel					07:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	06:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel:					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) -	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

Les principes de l'escalade en grandes voies sont normalement maîtrisés par les grimpeurs ayant 2 ans d'expérience comme demandé. En dehors de la révision de ces techniques en présentiel, il n'est donc normalement pas nécessaire de répéter ces exercices de façon spécifique en dehors de sa pratique régulière d'escalade.

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁷⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livre : escalade, s'initier, progresser	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Mémento UIAA	V	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	O	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	V		O

▪ **Mode :**

⁷⁷ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

QCM ⁷⁸	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

- **Critères d'évaluation :**

Evaluation animateur SNE : lors de la journée d'évaluation, les candidats sont mis par cordée dans des situations qui demandent la réalisation de quasiment chaque RAA mentionné au paragraphe 3, il s'agit d'une évaluation critériée

	NA	EVA	A	AM
Installation des relais, gestion des cordes, communication adaptée	le candidat hésite dans la manœuvre, il ne peut l'exécuter sans l'aide du moniteur et/ou une faute sécuritaire grave mettant potentiellement la sécurité de la cordée en danger est commise	après hésitation, le candidat arrive à exécuter la manœuvre sans intervention du moniteur et/ou une faute sécuritaire grave est commise, mais directement repérée et corrigée par le candidat	le candidat exécute la manœuvre, pas de faute sécuritaire grave, éventuellement quelques fautes mineures qui sans mettre en danger la cordée, ne correspondent pas à « la meilleure pratique » indiquée dans le syllabus	le candidat exécute la manœuvre avec aisance sans aucune faute de sécurité même mineure

8. Pondération-Crédits

Voir Ann 3b, grille évaluation Anim SNE. Le candidat doit obtenir des A ou AM pour toutes les épreuves aussi bien dans les aspects sécuritaires que technique.

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : un chargé de cours pour l'ensemble des candidats, cependant si leur nombre dépasse 6, le chargé de cours devrait se faire assister par d'autres moniteurs, inclus des animateurs expérimentés
- **Matériel** : matériel classique pour l'escalade en SNE

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade/alpinisme	Expérience d'au minimum 3 ans en encadrement SNE

11. Diplômes, brevets, certifications⁷⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

⁷⁸ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

⁷⁹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
VAE	Si suite à un bilan probatoire le candidat maîtrise largement les RAA mentionnés au paragraphe 3

La dispense ne concerne que la formation, il n'y a pas de dispense possible pour l'évaluation

CS 1.4.8 TECHNIQUES D'INTERVENTIONS EN SNE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - **Anim SNE** - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

Lors d'une escalade surtout en grandes voies, mais aussi en voies d'une longueur, divers incidents peuvent avoir lieu qui nécessitent une intervention : second bloqué qui n'arrive pas à passer, qui ne veut plus continuer, grimpeur bloqué dans un rappel, grimpeur pendu au bout de sa corde dans un surplomb, corde trop courte pour la moulinette, etc.

2. Concepts/mots-clés

Interventions

Sécurité

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Remonter sur sa corde après une chute dans un surplomb			V	
2. Faire une réchappe avec abandon d'un maillon rapide			V	
3. Descendre à hauteur d'un second en difficulté, de le rassurer et de l'aider à continuer			V	
4. Hisser son second qui pend complètement dans le vide			V	
5. Débloquer le système d'assurage du second qui pend dans le vide et de le laisser descendre d'une dizaine de mètres			V	
6. Descendre un second qui ne veut plus continuer sans accepter de se laisser descendre			V	
7. Remonter un rappel trop court dans le vide			V	
8. Exécuter un rappel pendulaire en dalle			V	
9. Récupérer une corde de rappel bloquée avec un seul brin disponible, mais avec une voie d'escalade le long du rappel			V	
10. Gérer une situation où il faut rallonger une corde sous tension			V	
11. Débloquer un grimpeur bloqué sur un rappel par un autobloquant situé au-dessus et hors de portée des mains alors qu'on est en haut du rappel			V	
12. Débloquer un grimpeur bloqué sur un rappel par un autobloquant situé au-dessus et hors de portée des mains alors qu'on est en bas du rappel			V	
13. Gérer une situation de moulinette avec une corde trop courte d'une dizaine de mètres et sans intervention extérieure ni corde supplémentaire			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.4.7	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

On peut considérer que l'évaluation de ces techniques prend environ 6 hr dans la durée totale de la journée d'évaluation (8hr)

Temps total de présence en formation	16:00
---	--------------

Temps total de présence en évaluation :					06:00
Temps total en présentiel					22:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	16:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	06:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					20:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	20:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

La répétition régulière des techniques vues en présentiel est indispensable à la maîtrise de celles-ci, maîtrise qui devra être démontrée lors de l'évaluation animateur SNE. La durée de 20 hrs est donnée à titre tout-à-fait indicatif : selon la dextérité et la compréhension de chaque candidat, cette durée peut très fortement varier et représente un strict minimum, elle peut même atteindre le double. Il n'y a pas de délai obligatoire entre la formation et l'évaluation, le candidat peut choisir de s'entraîner encore un ou deux années de plus avant de présenter l'évaluation.

6. Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie:

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O

Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
--	-----------------------	--	-----------------------	---------------	-----------------------

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="radio"/>	PréAO ⁸⁰ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input checked="" type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
-------	-----------------------	--------	-----------------------

⁸⁰ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Pratique s/ terrain	V		O
---------------------	---	--	---

▪ **Mode :**

QCM ⁸¹	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

- **Critères d'évaluation :**

Evaluation animateur SNE : lors de la journée d'évaluation, les candidats sont mis par cordée dans des situations qui demandent la réalisation de quasiment chaque RAA mentionné au paragraphe 3, il s'agit d'une évaluation critériée aussi bien au niveau des techniques mises en œuvre que de la sécurité.

	NA	EVA	A	AM
Tous les RAA du para 3, aspect technique	Le candidat ne réussit pas à exécuter la manœuvre demandée ou ne trouve pas la solution pour résoudre le problème posé	Le candidat après plusieurs hésitations, tâtonnements et essais finit par arriver à exécuter la manœuvre demandée ou parvient à résoudre le problème posé. Le candidat ne parvient pas à respecter les délais imposés	Le candidat exécute la manœuvre demandée ou résout le problème posé en avançant pas à pas dans la réflexion ou en corrigeant rapidement de lui-même les détails qui nuisent à l'efficacité. Le candidat respecte les délais imposés.	Le candidat exécute la manœuvre avec aisance et/ou résout directement le problème posé sans aucune hésitation. Tout s'enchaîne sans perte de temps. Le candidat anticipe les problèmes en apportant des solutions réfléchies.
Tous les RAA du para 3, aspect technique	Le candidat commet une faute qui met directement lui-même ou quelqu'un d'autre en danger	le candidat commet plusieurs fautes qui sans représenter un danger direct augmentent les risques d'accident	le candidat s'aperçoit directement des petites fautes ou manquements éventuels qui augmentent les risques d'accident et y remédie	Le candidat ne commet aucune faute et montre qu'il est constamment attentif à la sécurité de tous

8. Pondération-Crédits

Voir Ann 3b, grille évaluation Anim SNE. Le candidat doit obtenir des A ou AM pour toutes les épreuves aussi bien dans les aspects sécuritaires que techniques.

⁸¹ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : un chargé de cours pour l'ensemble des candidats, cependant si leur nombre dépasse 6, le chargé de cours devrait se faire assister par d'autres moniteurs, inclus des animateurs expérimentés
- **Matériel** : matériel classique pour l'escalade en SNE

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
MS éducateur ou niveau 2 Min en escalade/alpinisme. Il peut se faire assister par un ou des initiateurs ou niv 1 en escalade/alpinisme	Pour tous les intervenants, expérience d'au minimum 3 ans en encadrement SNE

11. Diplômes, brevets, certifications⁸² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense, mais selon les capacités de chacun et ses acquis préalables, la durée de la formation peut varier dans la partie exécution pratique et répétitions

⁸² Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.4.9 VIA FERRATA

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - Init SNE

1. Résumé

La pratique de la via ferrata semble plus facile que l'escalade, mais nécessite un matériel spécifique et présente des risques spécifiques. Le moniteur doit aussi pouvoir installer une main courante qui reprend certains principes de la ligne de vie de la via ferrata.

2. Concepts/mots-clés

Via Ferrata
Main courante
Sécurité

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les caractéristiques de la via ferrata et leur influence sur la sécurité du via ferratiste, inclus les limites de la longe avec absorbeur de choc				V
2. Connaître les différentes techniques d'encordement pour conduire un groupe encordé sur une via ferrata				V
3. Choisir le mode de progression (individuelle ou en cordée) en fonction des participants et des difficultés particulières de la VF et pouvoir emmener un groupe de plusieurs personnes (Max 5)				V
4. Assurer les passages difficiles d'une via ferrata				V
5. Récupérer un via ferratiste qui a chuté et dont la longe s'est déchirée pour absorber le choc et si nécessaire le faire descendre jusqu'au sol				V
6. Installer une main courante horizontale et verticale en utilisant les nœuds adéquats : nœud de bouline, nœud de chaise, oreilles de mickey, nœud papillon, cabestan				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.4.8	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

L'évaluation de ce module est partie intégrante de la journée d'évaluation Anim SNE, sur la durée de la journée d'évaluation (8h), la partie Via Ferrata prend environ 1h

<i>Temps total de présence en formation</i>	04:00
<i>Temps total de présence en évaluation</i>	01:00
<i>Temps total en présentiel</i>	05:00

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	04:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	01:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					06:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	06:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

Env 6h de pratique en non présentiel pour s'entraîner à la pose de main courante et parcourir les différentes via ferrata de Belgique.

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>

- **Supports:**

- **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁸³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Memento UIAA	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

L'évaluation de la partie via ferrata constitue une des épreuves de l'évaluation Anim SNE

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	O	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	V		O

▪ **Mode :**

QCM ⁸⁴	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

⁸³ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

⁸⁴ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

- **Critères d'évaluation :**

Evaluation animateur SNE : lors de la journée d'évaluation, les candidats sont mis par cordée et dans l'épreuve via ferrata, ils doivent progresser en cordée et récupérer un via ferratiste qui pend après une chute. Evaluation critériée aussi bien dans ses aspects techniques que sécuritaires

	NA	EVA	A	AM
Tous les RAA du para 3, aspect technique	Le candidat ne réussit pas à exécuter la manœuvre demandée ou ne trouve pas la solution pour résoudre le problème posé	Le candidat après plusieurs hésitations, tâtonnements et essais finit par arriver à exécuter la manœuvre demandée ou parvient à résoudre le problème posé. Le candidat ne parvient pas à respecter les délais imposés	Le candidat exécute la manœuvre demandée ou résout le problème posé en avançant pas à pas dans la réflexion ou en corrigeant rapidement de lui-même les détails qui nuisent à l'efficacité. Le candidat respecte les délais imposés.	Le candidat exécute la manœuvre avec aisance et/ou résout directement le problème posé sans aucune hésitation. Tout s'enchaîne sans perte de temps. Le candidat anticipe les problèmes en apportant des solutions réfléchies.
Tous les RAA du para 3, aspect technique	Le candidat commet une faute qui met directement lui-même ou quelqu'un d'autre en danger	le candidat commet plusieurs fautes qui sans représenter un danger direct augmentent les risques d'accident	le candidat s'aperçoit directement des petites fautes ou manquements éventuels qui augmentent les risques d'accident et y remédie	Le candidat ne commet aucune faute et montre qu'il est constamment attentif à la sécurité de tous

8. Pondération-Crédits

Voir Ann 3b, grille évaluation Anim SNE. Le candidat doit obtenir des A ou AM pour toutes les épreuves aussi bien dans les aspects sécuritaires que techniques.

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : un chargé de cours pour l'ensemble des candidats, cependant si leur nombre dépasse 6, le chargé de cours devrait se faire assister par d'autres moniteurs, inclus des animateurs expérimentés
- **Matériel** : matériel classique pour l'escalade en SNE

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
MS éducateur ou niveau 2 Min en escalade/alpinisme II peut se faire assister par d'autres MS initiateur SNE ou niv 1 Min en escalade/alpinisme	Expérience d'au minimum 3 ans en encadrement de via ferrata

11. Diplômes, brevets, certifications⁸⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense.

⁸⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.4.10 PRATIQUE INTERVENTIONS EN SAE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE- **Init SAE** - Init SNE

1. Résumé

Lors de ce module, les candidats doivent confirmer leur maîtrise de toutes les techniques et interventions apprises lors de la formation animateur SAE (principalement CS 1.4.3 et 4).

2. Concepts/mots-clés

Interventions

Sécurité

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Installer une corde fixe (transformer une corde de moulinette en corde fixe) et de remonter seul au grigri.				V
2. Appliquer les procédures d'intervention pour chaque situation problématique				V
3. Prendre les mesures préventives afin de limiter les situations à risque				V
4. Faire face à des problèmes de sécurité et intervenir efficacement en vue de leur résolution, calmement et en évitant tout sur-accident				V
5. Installer un relais sanglé				V
6. Installer un rappel à partir du relais sanglé et descendre avec contre-assurance du bas ou avec autobloquant (2 méthodes)				V
7. Installer et progresser en sécurité sur une via cordata en SAE				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.4.3	*
CS 1.4.4	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					06:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					06:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	06:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux	00:00	Assister à des séances de	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00

dirigés, stages, ...		révisions / Observer des séances-types			
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

Normalement toutes les interventions ont été maîtrisées pour l'évaluation de niveau animateur, les candidats ne devraient pas avoir de difficultés particulières à montrer qu'ils maîtrisent toujours ces techniques.

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="radio"/>	PréAO ⁸⁶ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

⁸⁶ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input checked="" type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input checked="" type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ **Mode :**

QCM ⁸⁷	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- **Critères d'évaluation :**

Evaluation continue en cours de formation : lors de la mise en œuvre de chaque situation en rapport avec chaque RAA mentionné au paragraphe 4 : évaluation critériée aussi bien des aspects sécuritaires que techniques

	NA	EVA	A	AM
--	----	-----	---	----

⁸⁷ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

Tous les RAA du para 3, aspect technique	Le candidat ne réussit pas à exécuter la manœuvre demandée ou ne trouve pas la solution pour résoudre le problème posé	Le candidat après plusieurs hésitations, tâtonnements et essais finit par arriver à exécuter la manœuvre demandée ou parvient à résoudre le problème posé. Le candidat ne parvient pas à respecter les délais imposés	Le candidat exécute la manœuvre demandée ou résout le problème posé en avançant pas à pas dans la réflexion ou en corrigeant rapidement de lui-même les détails qui nuisent à l'efficacité. Le candidat respecte les délais imposés.	Le candidat exécute la manœuvre avec aisance et/ou résout directement le problème posé sans aucune hésitation. Tout s'enchaîne sans perte de temps. Le candidat anticipe les problèmes en apportant des solutions réfléchies.
Tous les RAA du para 3, aspect technique	Le candidat commet une faute qui met directement lui-même ou quelqu'un d'autre en danger	le candidat commet plusieurs fautes qui sans représenter un danger direct augmentent les risques d'accident	le candidat s'aperçoit directement des petites fautes ou manquements éventuels qui augmentent les risques d'accident et y remédie	Le candidat ne commet aucune faute et montre qu'il est constamment attentif à la sécurité de tous

Lors des mises en situation le candidat doit obtenir un A ou AM pour chaque RAA, en cas de NA ou EVA, la manœuvre est à nouveau exécutée ultérieurement.

Si lors de la seconde exécution un autre jour le candidat n'obtient toujours qu'un NA ou EVA, cette technique devra être évaluée lors de l'examen pratique

Examen pratique

Il n'y a normalement pas d'examen pratique SAUF si le candidat n'a pas obtenu des A ou AM pour tous les RAA (voir ci-dessus). Dans ce cas il a une dernière chance pour obtenir un A ou AM pour ces RAA qui n'auraient pas été validés dans l'évaluation continue

8. Pondération-Crédits

Voir Ann 7a, la réussite (tous les RAA validés A ou AM) est une condition indispensable pour la certification

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : dépend du nombre de candidats : un chargé de cours pour coacher 4 à 6 candidats maximum
- **Matériel** : SAE avec matériel adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 minimum en escalade. Il peut se faire assister par un ou des	Pour tous les intervenants, expérience d'au minimum 3 ans en encadrement SNE

11. Diplômes, brevets, certifications⁸⁸ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense

⁸⁸ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.4.11 MATERIEL ET EPI SNE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - **Init SNE**

1. Résumé

L'éventail de matériel disponible pour l'escalade en falaise s'est fortement développé depuis une quinzaine d'années avec de nouveaux produits qui apparaissent chaque année. Sans pouvoir être exhaustif, le moniteur doit connaître la plupart des différents matériels disponibles sur le marché et en cas de matériel inconnu amené par un élève, pouvoir apprécier si ce matériel peut être utilisé et de quelle façon, tout particulièrement s'il s'agit d'un EPI. Le moniteur doit aussi pouvoir reconnaître les ancrages les plus courants en falaise équipée.

2. Concepts/mots-clés

Sécurité
EPI

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les normes de sécurité, mode d'emploi, durée de vie et critère de choix pour les EPI utilisés lors de sa leçon				V
2. Avoir une bonne connaissance du matériel couramment utilisé en SNE : normes d'utilisation, mode d'emploi, résistance, usure, critères de mise au rebut				V
3. Apprécier l'utilisation d'un nouveau matériel et décider d'autoriser ou non son emploi par l'élève			V	
4. Appliquer au matériel et EPI SNE les principes de gestion vus lors de la formation Initiateur SAE			V	
5. Etre attentif, pour lui-même et pour ses élèves, à l'état et à une bonne utilisation du matériel qui est un des facteurs de la sécurité			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.4.2	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>	01:00
<i>Temps total de présence en évaluation</i>	00:20
<i>Temps total en présentiel</i>	01:20

Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:20
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

Temps total en non présentiel:					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel -	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	<input type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

- Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁸⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Notices d'emploi des matériels	V	Autre :	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O		O

▪ **Mode :**

⁸⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

QCM ⁹⁰	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

- **Critères d'évaluation :**

Examen écrit : obtenir au minimum 50 % au test écrit

8. Pondération-Crédits

Voir Ann 7b, pondération 2

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats.
- **Matériel** : salle de cours, matériel à montrer,

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade/alpinisme	Gestion matériel EPI

11. Diplômes, brevets, certifications⁹¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
Formation en gestion EPI	Formation suivie dans les 3 dernières années ET expérience en gestion EPI les 3 dernières années

⁹⁰ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

⁹¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.4.12 SECOURS EN SNE / PROCEDURES ET TECHNIQUES

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - **Init SNE**

1. Résumé

Le candidat initiateur SNE doit être au préalable breveté initiateur SAE et dans ce cadre, il a dû suivre et réussir le module « 1^{er} soins en milieu sportif ». Si le candidat enchaîne les deux formations, il doit avoir suivi et réussi ce module avant ce cours secourisme en SNE.

Un accident qui survient en falaise présente cependant des caractéristiques particulières du fait du milieu où il a lieu. Le moniteur doit tout d'abord pouvoir déterminer si l'appel des secours est nécessaire ou non. Dans l'attente des secours, le moniteur doit pouvoir prendre les mesures adéquates pour faciliter le travail des sauveteurs et gagner du temps dans l'évacuation tout en ne faisant pas d'actes susceptibles d'aggraver l'état du blessé.

2. Concepts/mots-clés

Sécurité
Evacuation
1^{er} soins

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les procédures pour la gestion d'un accident en falaise		V		
2. Emporter le matériel de secours individuel et collectif nécessaire lors d'une sortie d'escalade en SNE				V
3. Connaître les blessures potentielles lors d'un accident en falaise		V		
4. Maîtriser les techniques de base pour la sécurisation et/ou l'évacuation d'un blessé sur corde lors d'une escalade en falaise			V	
5. Gérer l'accident sans stress et sans risque de sur-accident		V		

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
1ers soins en milieu sportif	**

Code autre module CS	Liens
CS1.4.8	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					04:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					04:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	07:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ⁹² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

⁹² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input checked="" type="radio"/>

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input checked="" type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

▪ Mode :

QCM ⁹³	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>

- Critères d'évaluation :

Seuls les RAA concernant le matériel individuel et collectif emportés et la sécurisation et l'évacuation sont évalués. Pour les autres RAA, l'information théorique est donnée et il s'agit généralement d'un rappel du contenu du module particulier « 1^{er} soins en milieu sportif ».

	NA	EVA	A	AM
Sécurisation et	Le candidat ne	Le candidat	Le candidat	Le candidat voit

⁹³ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

évacuation du blessé	réalise quelles techniques d'intervention connues (CS 1.4.8) doivent s'appliquer ici	comprend quelle technique il doit appliquer mais ne réussit pas à les appliquer	après réflexion applique les techniques adéquates	directement quelle technique appliquer et il le fait avec efficacité
----------------------	--	---	---	--

8. Pondération-Crédits

L'évaluation n'est pas certificative, elle n'est pas reprise dans la grille Ann 7b

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des stagiaires.
- **Matériel** : matériel classique pour l'escalade en SNE + matériel spécifique 1^{er} secours

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Formateur secouriste en Alpi secours qui peut être accompagné d'un urgentiste	Faire ou avoir fait partie d'une équipe GRIMP

11. Diplômes, brevets, certifications⁹⁴ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
Secouriste GRIMP ou breveté Alpi secours	Cours depuis moins de 3 ans ou en ordre de recyclage

⁹⁴ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.4.13 PRATIQUE INTERVENTIONS SNE

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE- Init SAE - **Init SNE**

1. Résumé

Lors de ce module, les candidats doivent confirmer leur maîtrise de toutes les interventions apprises lors de la formation animateur aussi bien en falaise qu'en via ferrata (CS 1.4.8 et 1.4.9). Si au cours animateur les interventions ont été évaluées lors d'une escalade avec corde à simple, dans ce module du niveau initiateur les interventions seront en partie réalisées lors d'escalade avec corde à double et quelques fois deux seconds pour appréhender les difficultés supplémentaires.

2. Concepts/mots-clés

Interventions

Sécurité

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Remonter sur sa corde après une chute dans un surplomb				V
2. Exécuter une moulinette fractionnée				V
3. Faire une réchappe avec abandon d'un maillon rapide				V
4. Descendre à hauteur d'un second en difficulté, de le rassurer et de l'aider à continuer				V
5. Hisser son second qui pend complètement dans le vide				V
6. Débloquer le système d'assurage du second qui pend dans le vide et de le laisser descendre d'une dizaine de mètres				V
7. Descendre un second qui ne veut plus continuer sans accepter de se laisser descendre (récupération d'un second en automoulinette)				V
8. Remonter un rappel trop court dans le vide				V
9. Exécuter un rappel pendulaire en surplomb				V
10. Récupérer une corde de rappel bloquée avec un seul brin disponible mais avec une voie d'escalade le long du rappel				V
11. Gérer une situation où il faut rallonger une corde sous tension				V
12. Débloquer un grimpeur bloqué sur un rappel par un autobloquant situé au-dessus et hors de portée des mains alors qu'on est en haut du rappel				V
13. Débloquer un grimpeur bloqué sur un rappel par un autobloquant situé au-dessus et hors de portée des mains alors qu'on est en bas du rappel				V
14. Gérer une situation de moulinette avec une corde trop courte d'une dizaine de mètres et sans intervention extérieure ni corde supplémentaire				V
15. Récupérer un viaferratiste ayant fait une chute avec sa longe éclatée et pendant dans le vide				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.4.1	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.4.8	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					15:00
Temps total de présence en évaluation					03:00
Temps total en présentiel					18:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	15:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	03:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

Normalement toutes les interventions ont été maîtrisées pour l'évaluation de niveau animateur, les candidats ne devraient pas avoir de difficultés particulières à montrer qu'ils maîtrisent toujours ces techniques, donc pas besoin de pratique particulière supplémentaire en non-présentiel

6. Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie:

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif / interdépendant / participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="radio"/>
Micro-enseignement	<input type="radio"/>	Mises en situation avec	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

entre candidats		public cible			
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ⁹⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, « Escalade, s'initier, progresser » ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-Techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE / Attitudes	<input type="radio"/>

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommative	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="checkbox"/>
-------	-----------------------	--------	-------------------------------------

⁹⁵ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Pratique s/ terrain	V		O
---------------------	---	--	---

▪ **Mode :**

QCM ⁹⁶	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

- **Critères d'évaluation :**

Evaluation continue : lors de la mise en œuvre de chaque situation en rapport avec chaque RAA mentionné au paragraphe 3 : évaluation critériée aussi bien au niveau technique que sécurité

	NA	EVA	A	AM
Tous les RAA du para 3, aspect technique	Le candidat ne réussit pas à exécuter la manœuvre demandée ou ne trouve pas la solution pour résoudre le problème posé	Le candidat après plusieurs hésitations, tâtonnements et essais finit par arriver à exécuter la manœuvre demandée ou parvient à résoudre le problème posé. Le candidat ne parvient pas à respecter les délais imposés	Le candidat exécute la manœuvre demandée ou résout le problème posé en avançant pas à pas dans la réflexion ou en corrigeant rapidement de lui-même les détails qui nuisent à l'efficacité. Le candidat respecte les délais imposés.	Le candidat exécute la manœuvre avec aisance et/ou résout directement le problème posé sans aucune hésitation. Tout s'enchaîne sans perte de temps. Le candidat anticipe les problèmes en apportant des solutions réfléchies.
Tous les RAA du para 3, aspect technique	Le candidat commet une faute qui met directement lui-même ou quelqu'un d'autre en danger	le candidat commet plusieurs fautes qui sans représenter un danger direct augmentent les risques d'accident	le candidat s'aperçoit directement des petites fautes ou manquements éventuels qui augmentent les risques d'accident et y remédie	Le candidat ne commet aucune faute et montre qu'il est constamment attentif à la sécurité de tous

Evaluation certificative

Lors de l'évaluation pratique , deux tests d'intervention devront être exécutés pour confirmer la maîtrise des RAA 7 et 13 selon la même grille que ci-dessus.

Si lors de l'évaluation continue, le candidat montre qu'il ne maîtrise plus un des RAA, il devra effectuer lors de l'évaluation pratique un test d'intervention en rapport avec ce RAA de façon à démontrer qu'il maîtrise bien à nouveau ce RAA.

⁹⁶ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

8. Pondération-Crédits

Voir Ann 7b (grille délibération Init SNE) : pour réussir, le candidat doit obtenir un A ou AM pour tous les RAA.

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : dépend du nombre de candidats : un chargé de cours pour coacher 4 à 6 candidats maximum
- **Matériel** : matériel classique pour l'escalade en SNE, corde à double pour les candidats

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 minimum en escalade/alpinisme. Le moniteur en charge peut se faire assister par des initiateurs ou niveau 1 escalade/alpinisme	Expérience d'au minimum 3 ans en encadrement SNE

11. Diplômes, brevets, certifications⁹⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense

⁹⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

THEMATIQUE 5 : ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

- **Objectifs généraux :**

Au niveau initiateur, les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et pratiques de base en vue de :

Comprendre le cadre général de l'éthique et du développement durable

Connaître les possibilités et caractéristiques des principaux massifs d'escalade en Belgique

Connaître les principes de gestion environnementale des habitats rocheux et pouvoir les appliquer.

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 5 « Ethique et déontologie » dans le cursus de formation :** pas applicable au niveau animateur, au niveau initiateur SAE : xx %, initiateur SNE : xx %

- **Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :**
niveau initiateur SAE : 1 module
niveau initiateur SNE : 3 modules

- **Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie »:**

CG 1.5.1 Règles de bonne conduite d'un cadre sportif à vocation pédagogique

CS 1.5.1 Ethique et motivations en escalade indoor

CS 1.5.2 Ethique et développement durable en escalade outdoor

CS 1.5.3 Protection du milieu

CS 1.5.4 Connaissance des massifs

CS 1.5.5 Gestion environnementale et sécuritaire des rochers

CS 1.5.1 ETHIQUE ET MOTIVATIONS

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - **Init SAE** - Init SNE

1. Résumé :

À la différence des autres modules qui répondent à des questions « comment ? » (modalités), ce cours pousse les participant à s'interroger sur, et à formuler, le « pourquoi ? » (motivations) de leur pratique de la SAE. Le cours ne consiste pas à transmettre un corpus des contenus prédéfini ou moralisant, mais à travailler et discuter avec les participants sur base de leurs propres apports et points de vue.

Le début du cours est essentiellement consacré à leur demander d'identifier individuellement des mots clés reliés à leur motivation à la pratique de l'escalade en salle et ensuite de même pour les motivations de ceux qu'ils vont encadrer. Deux métaplans permettent de dégager un panel de motivations partagées, ces deux métaplans sont discutés avec les participants et comparés entre eux.

Ensuite, un temps est consacré par groupe à l'identification de contextes et de situations vécues qui contredisent la réalisation des motivations. Les réflexions sont mises en commun et discutées. Des solutions pour la réduction de ces contradictions sont discutés en groupe et mis en commun.

Parmi ces contradictions, un certain nombre concernent des questions de convivialité (liées à la surdensité dans les salles, l'utilisation de la magnésie, etc.) et de comportements.

En fin de cours, le fait de légitimer le panel de motivations partagées pour l'escalade (les siennes, celles des encadrés) permet de développer des attitudes ouvertes et de déterminer la pratique de l'encadrement sur base des motivations des encadrés (et non sur leurs profils, performances ou capacités). Cela établira l'importance de ne pratiquer aucune discrimination sur base des caractéristiques ou capacités des personnes (sexe, race, physique, âge, etc.) et de travailler à rencontrer les motivations quelles que soient les personnes.

2. Concepts / mots-clés :

- Éthique
- Motivations
- Tolérance
- Non-discrimination

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Analyser ses motivations à grimper. Sur base de ses propres attentes, se définir un code de conduite en conséquence.			V	
2. Décoder les attentes fondamentales des participants. Être capable de les partager avec les participants et les rencontrer en allant au-delà de l'attente d'une prestation et d'une consommation d'un service.			V	
3. Faire preuve en tout temps de tolérance et d'une attitude non-discriminante, sans racisme, ni sexisme, ni autres attitude discriminatoire (physique, âge) tant vis-à-vis des participants, que des autres personnes rencontrées.				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module	Liens	Code autre	Liens
-------------	-------	------------	-------

CG	
CG 1.5.1	*
CG 2.3.2	**

module CS	
CS 1.2.4	*
CS 1.2.5	*
CS 1.2.6	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					02:00
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					00:00
<i>Temps total en présentiel</i>					02:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorioires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

<i>Temps total en non présentiel</i>					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	O	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Débat contradictoire	V

Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations / expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre : FAQ	<input checked="" type="radio"/>
---	-----------------------	---	-----------------------	-------------	----------------------------------

- **Supports :**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus « classique »	<input type="radio"/>	PréAO98 : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre :		Autre : Métaplan	<input checked="" type="radio"/>

▪ **Mode diffusion :**

Exposé « tableau », projection, ... sans support	<input checked="" type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués / envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

Il n'y a pas d'évaluation pour ce module

8. Pondération-Crédits

Pas d'application ...

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : 1 salle de cours, tableau pour post-its

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 minimum en escalade/alpinisme.	Directeur technique, responsable haut niveau CAB, coach de compétiteurs ; personne impliquée dans l'animation de groupes de réflexion notamment sur les problématiques d'éthique et de non-discrimination

11. Diplômes, brevets, certifications⁹⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense

⁹⁸ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

⁹⁹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.5.2 ETHIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN ESCALADE OUTDOOR

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - **Init SNE**

1. Résumé :

Ce module part des motivations des participants au sujet de leur pratique de l'escalade en milieu naturel et il est construit de manière similaire au CS 1.5.1.

Le cours ne consiste pas à transmettre un corpus de contenus prédéfini ou moralisant, mais à travailler et discuter avec les participants sur base de leurs propres apports et points-de-vue.

Le cours démarre par l'identification individuelle des mots clés de leur motivation à la pratique de l'escalade en milieu naturel et ensuite, de même, pour les motivations de ceux qu'ils vont encadrer dans ce contexte en milieu naturel. Deux métaplans permettent de dégager un panel de motivations partagées, ces deux métaplans sont discutés avec les participants et comparés entre eux.

Les résultats de ces métaplans devraient mettre en évidence les spécificités de la SNE et du lien à la nature avec la recherche de naturalité, d'altérité et d'imprédictibilité que cela recouvre.

Ensuite, un temps est consacré par groupe à l'identification de contextes et de situations vécues qui contredisent la réalisation des motivations. Les réflexions sont mises en commun et discutées. Des solutions pour la réduction de ces contradictions sont discutées en groupe et mises en commun.

Parmi ces contradictions, un certain nombre concerne des questions de durabilité et de préservation de l'environnement (de la nature, la naturalité, la biodiversité, etc.). Les références, et si le temps le permet, les contenus des documents de la fédération et d'autres références sur la pratique durable de nos sports sont présentés.

2. Concepts / mots-clés :

- Éthique
- Durabilité
- Environnement
- Social
- Motivations

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Analyser ses motivations à grimper en milieu naturel. Sur base de ses propres attentes, se définir un code de conduite en conséquence		V		
2. Décoder les attentes fondamentales des personnes encadrées. Être capable de les partager avec les participants et aller au-delà de l'attente d'une prestation et d'une consommation d'un service			V	
3. Identifier et minimiser les impacts de l'organisation et de l'encadrement de la pratique de la grimpe en SNE			V	
4. Trouver les ressources nécessaires pour mettre en place des solutions durables et mettre en pratique ces solutions				V
5. Se comporter en privilégiant les solutions durables et en encourageant à leur pratique				V

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 2.3.2	**

Code autre module CS	Liens
CS 1.5.1	*
CS 1.5.3	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

<i>Temps total de présence en formation</i>					02:00
<i>Temps total de présence en évaluation</i>					00:00
<i>Temps total en présentiel</i>					02:00
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

<i>Temps total en non présentiel</i>					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	rédigé un article qui servira d'évaluation	02:00	Autre	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- Méthodologie :

Magistral	O	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés :	V
Micro-enseignement	O	Mises en situation avec	O	Autre : Débat	V

entre candidats		public cible		contradictoire	
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : FAQ	V

- **Supports :**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus « classique »	O	PréAO100 : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :		Autre : Métaplan	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé « tableau », projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	O	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	V	SE / Attitudes	V

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O		O

▪ **Mode :**

¹⁰⁰ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

QCM ¹⁰¹	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
Autre : rédaction d'un article ou autre média démontrant une bonne maîtrise des enjeux			<input checked="" type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

- **Critères d'évaluation :**

L'article doit illustrer et intégrer une capacité de réflexion sur les contradictions entre motivations et réalité de la pratique de la grimpe en milieu naturel.

	NA	EVA	A	AM
Article	L'article n'est pas remis pour la date prévue (max 1 semaine de retard acceptée).	L'article est remis mais est très inconsistant.	L'article décrit une situation de terrain illustrant les contradictions entre motivation et pratique.	La lecture de l'article amène à se poser des questions globales qui dépassent nettement la situation de terrain décrite, il est publiable dans la revue trimestrielle du CAB.

8. Pondération-Crédits

Comme il s'agit d'un test écrit, les mentions ci-dessus sont transformées en points de façon à s'intégrer dans l'ensemble des tests écrits. NA = 2 , EVA = 4, A = 6 et AM = 8. La pondération est de 1. Pour réussir, il faut 50 % à chaque test ainsi que 60 % au total.

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats
- **Matériel** : 1 salle de cours, tableau pour post-its

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Guide-nature	Expérience de plusieurs années de pratique d'activités sportives en escalade
Eco-conseiller	
Qualification en relation avec une fonction au DNF	

11. Diplômes, brevets, certifications¹⁰² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense

¹⁰¹ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

¹⁰² Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

CS 1.5.3 PROTECTION DU MILIEU

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - **Init SNE**

1. Résumé

Présentation du milieu naturel des falaises, des conditions légales pour pouvoir officiellement grimper sur les falaises belges et des attitudes à adopter par les grimpeurs pour préserver leur « terrain de jeu ».

2. Concepts/mots-clés

Habitats, espèces, Natura 2000, permis

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître le milieu naturel où évolue le grimpeur, ses spécificités, les règles de conduite et réglementations en régissant sa protection.			V	
2. Respecter et faire respecter les règles de protection du milieu				V

4. Liens entre modules de formation

forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.5.2	*
CS 1.5.5	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					02:00
Temps total de présence en évaluation (00:20
Temps total en présentiel					02:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:20
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	02:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ Type de support de cours

Syllabus "classique"	O	PréAO ¹⁰³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Brochure les rochers un univers habité à partager	V	Autre	O

▪ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans	V	Format "papier"	V	Format électronique,	V
--	---	-----------------	---	----------------------	---

¹⁰³ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

support				digital, numérique, ...	
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O		O

▪ Mode :

QCM ¹⁰⁴	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

- Critères d'évaluation :

Evaluation chiffrée

8. Pondération et crédits

Réussite si note examen écrit égale ou supérieure à 50 % + 60 % au total des examens voir Ann 7b Délibération Init SAE...

9. Normes d'encadrement et matériel

Un intervenant pour le groupe, matériel de projection, documentation

10. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

¹⁰⁴ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Responsable rochers du CAB	Expérience de gestion de massifs rocheux
Eco-conseiller	
Membre d'une association gestionnaire d'espaces naturels rocheux	
Conseiller Natura 2000 auprès DNF	

11. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

CS 1.5.4 CONNAISSANCE DES MASSIFS

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - **Init SNE**

1. Résumé

Pour être capable d'initier à l'escalade, il faut connaître les possibilités offertes par les principaux massifs d'escalade en Belgique

2. Concepts/mots-clés

Voies d'escalade , initiation, équipement

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les caractéristiques (difficulté, type d'escalade, équipement, engagement) des principaux massifs d'escalade en Belgique			V	
2. Connaître les directives générales données par la fédération concernant la fréquentation des massifs ainsi que les conditions particulières de chaque massif			V	
3. Toujours se documenter avant d'aller sur une falaise inconnue (topo, site internet dont celui du CAB qui peut reprendre des informations récentes), lire le panneau info du site			V	

4. Liens entre modules de formation forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.8	*
CS 1.3.8	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					03:00
Temps total de présence en évaluation					00:20
Temps total en présentiel					03:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:20

		séances-types			
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

Remarque : les 3 heures de présentiel sont réparties au début de chaque séance donnée sur un nouveau massif.

Temps total en non présentiel					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- **Supports:**

▪ Type de support de cours

Syllabus "classique"	O	PréAO ¹⁰⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Topos.	V	Autre :	O

¹⁰⁵ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

7. Modalités d'évaluation

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- **Forme d'évaluation**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O		O

▪ **Mode :**

QCM ¹⁰⁶	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

- **Critères d'évaluation :**

Evaluation chiffrée : réussite si note examen écrit égale ou supérieure à 50 %

¹⁰⁶ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

8. Pondération et crédits

Pondération de 1, voir Ann 7b délibération Init SNE, pour réussir, il faut 50 % dans chaque test + 60 % au total...

9. Normes d'encadrement et matériel

Un intervenant pour le groupe

10. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Moniteur sportif escalade/alpinisme niveau 1 minimum	Organisateur régulier de stages sur les principales falaises belges

11. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

CS 1.5.5 GESTION SECURITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE DES MASSIFS ROCHEUX

Niveaux concernés CATAGSAE 1 - CATAGSAE2 - Anim SAE - Anim SNE - Init SAE - **Init SNE**

1. Résumé

Un massif d'escalade doit être géré et entretenu aussi bien au niveau sécuritaire (peignage, équipement) qu'environnemental pour satisfaire aux conditions reprises dans le permis. La gestion en milieu vertical doit se faire en respectant certains principes/techniques des travaux en hauteur qui ne sont pas identiques à ceux de l'escalade.

2. Concepts/mots-clés

Equipement, Engagement, Peignage, Habitats, Travaux en hauteur

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
1. Connaître les principes d'équipement sur les massifs gérés par le CAB	V			
2. Connaître les principes pour favoriser les habitats rocheux et protéger les espèces établies sur les rochers			V	
3. Connaître et appliquer les principes et techniques en vigueur pour les travaux en hauteur			V	

4. Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.5.3	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					07:00
Temps total de présence en évaluation					00:20
Temps total en présentiel					07:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	05:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:20
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00
Temps total en non présentiel					01:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

- **Méthodologie:**

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	V	Autre :	O

- **Supports:**

▪ Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹⁰⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	V	Autre :	O

▪ Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	V	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O

¹⁰⁷ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

7. Modalités d'évaluation

- Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

- Forme d'évaluation

▪ Contexte :

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O		O

▪ Mode :

QCM ¹⁰⁸	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O

- Critères d'évaluation :

Pendant la pratique

Evaluation critériée : mettre en œuvre la technique de la double corde, le fractionnement, le positionnement à la descente et la remontée sur corde et la gestion de la végétation en paroi

	NA	EVA	A	AM
Pratique de l'entretien environnemental des rochers	ne maîtrise pas l'installation des appareils, ne sait pas faire un fractionnement, n'arrive pas à remonter sur corde, ne sait pas	arrive à descendre, se positionner, remonter, mais en devant s'y reprendre à plusieurs reprises et sans	applique les techniques sans remarque particulière, reconnaît lierre, ronces, connaît quelques espèces	utilise le nœud de bouline pour fixer les cordes et le nœud papillon pour les fractionnements, descend et remonte avec

¹⁰⁸ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

	distinguer les plantes ligneuses des autres plantes	fluidité, ne connaît pas les espèces protégées principales	protégées principales	fluidité le long de la corde, reconnaît les espèces protégées principales (fétuque, laitue vivace) et espèces invasives (cotoneaster horizontal, renouée)
--	---	--	-----------------------	---

Examen écrit

Evaluation chiffrée : réussite si note examen écrit égale ou supérieure à 50 %

8. Pondération-Crédits

Pour la partie pratique, elle n'est pas certificative

Pour la partie théorique : 50 % dans le test +60 % au total

9. Normes d'encadrement et de matériel

- **Encadrement** : 1 chargé de cours pour l'ensemble des stagiaires
- **Matériel** : salle de cours avec moyen de projection et tableau
1 kit de peignage + matériel d'entretien par participant

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Responsable rochers du CAB Gestionnaire d'espaces naturels rocheux	Expérience de terrain d'au minimum 3 ans, inclus dans les parois rocheuses

11. Diplômes, brevets, certifications¹⁰⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

¹⁰⁹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

4.2 Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation

4.2.1 Animateur Sportif en Escalade SAE

<i>Synthèse « charge théorique de travail »</i>					
Thématique	Modules	Présentiel	Evaluation	Non-Présentiel	Total
1	CS 1.1.3 Présentation de la formation inclus le cadre général.	1:00	0:00	0:00	1:00
Th1 Cadre institutionnel et législatif		1:00	0:00	0:00	1:00
2	CS 1.2.2 Pratique élèves occasionnels SAE	6:00	6:00 (stage)	0:00	12:00
Th2 Didactique et méthodologie		6:00	6:00	0:00	12:00
3	CS 1.3.1 Gestuelle de base	1:00	0:00	3:00	4:00
Th3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance		1:00	0:00	3:00	4:00
4	CS 1.4.3 Techniques d'intervention en SAE	2:00	3:00	4:00	9:00
	CS 1.4.4 Fondamentaux escalade en SAE	8:00	1:00	8:00	17:00
	CS 1.4.6 Escalade en tête, facteur chute, assurance dynamique	2:00	0:00	0:00	2:00
Th4 Aspects sécuritaires et préventifs		12:00	4:00	12:00	28:00
5	Pas de module à ce niveau	0:00	0:00	0:00	0:00
Th5 Ethique et déontologie		0:00	0:00	0:00	0:00
Charge théorique de travail totale		20:00	10:00	15:00	45:00

4.2.2 Animateur Sportif en escalade SNE

<i>Synthèse « charge théorique de travail »</i>					
Thématique	Modules	Présentiel	Evaluation	Non-Présentiel	Total
1	CS 1.1.4 Présentation de la formation inclus le cadre général.	1:00	0:00	0:00	1:00
Th1 Cadre institutionnel et législatif		1:00	0:00	0:00	1:00
2	CS 1.2.2 Pratique élèves occasionnels SNE	6:00	6:00 (stage)	0:00	12:00
Th2 Didactique et méthodologie		6:00	6:00	0:00	12:00
3	CS 1.3.1 Gestuelle de base	1:00	0:00	3:00	4:00
Th3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance		1:00	0:00	3:00	4:00
4	CS 1.4.5 Escalade voies d'une longueur en SNE	6:00	0:00	0:00	6:00
	CS 1.4.6 Escalade en tête, facteur chute, assurage dynamique	2:00	0:00	0:00	2:00
	CS 1.4.7 Technique de progression grandes voies	6:00	1:00	0:00	7:00
	CS 1.4.8 Techniques d'intervention en SNE	16:00	6:00	20:00	42:00
	CS 1.4.9 Techniques de base de la via ferrata	4:00	1:00	6:00	11:00
Th4 Aspects sécuritaires et préventifs		34:00	8:00	26:00	68:00
5	Pas de module à ce niveau	0:00	0:00	0:00	0:00
Th5 Ethique et déontologie		0:00	0:00	0:00	0:00
Charge théorique de travail totale		42:00	14:00	29:00	85:00

4.2.3 MS Initiateur en escalade SAE

<i>Synthèse « charge théorique de travail »</i>					
	Modules	Présentiel	Evaluation	Non-Présentiel	Total
1	CS 1.1.5 Présentation de la formation, inclus le cadre général	1:00	0:00	0:00	1:00
	CS 1.1.7 Cadre organisationnel des formations	1:00	0:00	0:00	1:00
	CS 1.1.8 Responsabilité civile et pénale - Assurances	2:00	0:20	3:00	5:20
	CS 1.1.9 Arrêté Royal sur les Divertissement actifs	2:00	0:20	4:00	6:20
Th1 Cadre institutionnel et législatif		6:00	0:40	7:00	13:40
2	CS 1.2.4 Prise en charge de groupes, types de public	3:00	0:20	1:00	4:20
	CS 1.2.5 Groupes scolaires	3:00	0:00	0:00	3:00
	CS 1.2.6 Méthodologie SAE	14:00	6:00(stage)	7:00	27:00
	CS 1.2.7. Organisation d'un stage	3:00	0:00	0:00	3:00
Th2 Didactique et méthodologie		23:00	06:20	8:00	37:20
3	CS 1.3.2 Défaut des débutants	1:00	0:00	0:00	1:00
	CS 1.3.3 Escalades imposées en SAE (voies et blocs)	4:00	1:00	8:00	13:00
	CS 1.3.4 Amélioration de la gestuelle	3:00	0:00	0:00	3:00
	CS 1.3.5 Echauffements & Etirements	2:00	0:00	0:00	2:00
	CS 1.3.6. Ouverture de voies SAE	4:00	4:00	0:00	8:00
	CS 1.3.7 Grille d'Evaluation - Comment ?	1:00	0:00	0:00	1:00
Th3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance		15:00	5:00	8:00	28:00
4	CS 1.4.2 Connaissance du matériel SAE et EPI	1:00	0:15	2:00	3:15
	CS 1.4.10 Pratique interventions SAE	6:00	0:00	0:00	6:00
Th4 Aspects sécuritaires et préventifs		7:00	0:15	2:00	9:15
5	CS 1.5.1 Ethique et déontologie SAE	2:00	0:00	0:00	2:00
Th5 Ethique et déontologie		2:00	0:00	0:00	2:00
Charge théorique de travail totale		53:00	12:15	25:00	90:15

4.2.4 MS Initiateur en escalade SNE

<i>Synthèse « charge théorique de travail »</i>					
	Modules	Présentiel	Evaluation	Non-Présentiel	Total
1	CS 1.1.6 Présentation de la formation inclus cadre général.	1:00	0:00	0:00	1:00
Th1 Cadre institutionnel et législatif		1:00	0:00	0:00	1:00
2	CS 1.2.8 Pratique d'apprentissage groupe SNE	12:00	12:00 (stage)	10:00	34:00
Th2 Didactique et méthodologie		12:00	12:00	10:00	34:00
3	CS 1.3.8 Escalades imposées en falaise	9:00	1:00	0:00	10:00
Th3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance		9:00	1:00	0:00	10:00
4	CS 1.4.11 EPI connaissance du matériel SNE	1:00	0:20	2:00	3:20
	CS 1.4.12 Secours en SNE : procédures et techniques	4:00	0:00	0:00	4:00
	CS 1.4.13 Pratique Interventions SNE	15 :00	3:00	0:00	18:00
Th4 Aspects sécuritaires et préventifs		20:00	3:20	2:00	25:20
5	CS 1.5.2 Ethique et développement durable en SNE	2:00	0:00	2:00	4:00
	CS 1.5.3 Protection du milieu	2:00	0:20	2:00	4:20
	CS 1.5.4 Connaissance des massifs	3:00	0:20	1:00	4:20
	CS 1.5.5 Gestion sécuritaire et environnementale des massifs rocheux	7:00	0:20	1:00	8:20
Th5 Ethique et déontologie		14:00	1:00	6:00	21:00
Charge théorique de travail totale		56:00	17:20	18:00	91:20

4.3 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus pour les Animateur/Initiateur SAE/SNE

Remarque : dans les tableaux synthèse ci-dessous, il est tenu compte de la charge de travail totale soit Présentiel + Evaluation + Non Présentiel

4.3.1 Animateur Sportif en Escalade SAE

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</i>			
Thématique	Modules	Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
1	CS 1.1.3 Présentation de la formation inclus le cadre général.	100%	2%
2	CS 1.2.2 Pratique élèves occasionnels SAE	50%	27%
	dont Stage Anim SAE	50%	
3	CS 1.3.1 Gestuelle de base	100%	8%
4	CS 1.4.3 Techniques d'intervention en SAE	32%	63%
	CS 1.4.4 Fondamentaux escalade en SAE	61%	
	CS 1.4.6 Escalade en tête, facteur chute, assurage dynamique	7%	
5	Pas de module à ce niveau	0 %	0%

4.3.2 Animateur Sportif en escalade SNE

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</i>			
Thématique	Modules	Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
1	CS 1.1.4 Présentation de la formation inclus le cadre général.	100%	1%
2	CS 1.2.2 Pratique élèves occasionnels SNE	50%	14%
	Dont Stage Anim SNE	50%	
3	CS 1.3.1 Gestuelle de base	100%	5%
4	CS 1.4.5 Escalade voies d'une longueur	8%	80%
	CS 1.4.6 Escalade en tête, facteur chute, assurage dynamique	3%	
	CS 1.4.7 Technique de progression grandes voies	11%	
	CS 1.4.8 Techniques d'intervention en SNE	62%	
	CS 1.4.9 Techniques de base de la via ferrata	16%	
5	Pas de module à ce niveau	0%	0%

4.3.3 MS Initiateur en escalade SAE

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</i>			
	Modules	Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
1	CS 1.1.5 Présentation de la formation, inclus le cadre général	7%	15%
	CS 1.1.7 Cadre organisationnel des formations	7%	
	CS 1.1.8 Responsabilité civile et pénale - Assurances	40%	
	CS 1.1.9 Arrêté Royal sur les Divertissement actifs	46%	
2	CS 1.2.4 Prise en charge de groupes, types de public	11%	41%
	CS 1.2.5 Groupes scolaires	8%	
	CS 1.2.6 Méthodologie SAE	57%	
	dont le stage didactique	16%	
	CS 1.2.7. Organisation d'un stage	8%	
3	CS 1.3.2 Défaut des débutants	4%	32%
	CS 1.3.3 Escalades imposées en SAE (voie + bloc)	47%	
	CS 1.3.4 Amélioration de la gestuelle	10%	
	CS 1.3.5 Echauffements & Etirements	7%	
	CS 1.3.6. Ouverture de voies SAE inclus stage	28%	
	CS 1.3.7 Grille d'Evaluation - Comment ?	4%	
4	CS Connaissance matériel SAE + EPI	33%	10%
	CS 1.4.10 Pratique interventions SAE	67%	
5	CS 1.5.1 Ethique et développement durable	100%	2%

4.3.4 MS Initiateur en escalade SNE

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</i>			
	Modules	Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
1	CS 1.1.6 Présentation de la formation inclus cadre général.	100%	1%
2	CS 1.2.8 Pratique d'apprentissage groupe SNE	35%	37%
	dont stage d'encadrement	65%	
3	CS 1.3.8 Escalades imposées en falaise	100%	10%
4	CS 1.4.11 EPI connaissance du matériel SNE	12%	28%
	CS 1.4.12 Secours en SNE procédures et techniques	16%	
	CS 1.4.13 Pratique interventions SNE	72%	
50	CS 1.5.2 Ethique et développement durable en SNE	20%	24%
	CS 1.5.3 Protection du milieu	20%	
	CS 1.5.4 Connaissance des massifs	20%	

	CS 1.5.5 Gestion sécuritaire et environnementale des massifs rocheux	40%	
--	--	-----	--

Remarque : En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématiques.

4.4 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation Animateur et MS Initiateur

4.4.1 Animateur Sportif en Escalade SAE

<i>Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation</i>			
<i>Thématique</i>	<i>Modules</i>	<i>Titres et qualifications</i>	<i>Expériences utiles</i>
1	CS 1.1.3 Présentation de la formation inclus le cadre général.	MS Educateur/niveau 2 Titulaire de formation	Titulaire doit être agréé par CPM
2	CS 1.2.2 Pratique élèves occasionnels SAE	MS Initiateur ou niveau 1 Minimum	expérience d'au moins 3 ans en encadrement en SAE (tout âge)
3	CS 1.3.1 Gestuelle de base	MS Initiateur ou niveau 1 Minimum en escalade	Donne régulièrement des cours de gestuelle
4	CS 1.4.3 Techniques d'intervention en SAE	MS Initiateur ou niveau 1 Minimum	3 ans d'expérience d'encadrement en salle
	CS 1.4.4 Fondamentaux escalade en SAE	MS Initiateur ou niveau 1 Minimum en escalade	3 ans d'expérience d'encadrement en salle
	CS 1.4.6 Escalade en tête, facteur chute, assurance dynamique	MS Initiateur ou niveau 1 Minimum	3 ans d'expérience d'encadrement en salle
5	Pas de module à ce niveau		

Remarque : pour le stage, le maître de stage doit être repris sur la liste « maître de stage SAE » validée en CPM

4.4.2 Animateur Sportif en escalade SNE

<u>Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation</u>			
Thématique	Modules	Titres et qualifications	Expériences utiles
1	CS 1.1.4 Présentation de la formation inclus le cadre général.	MS Educateur/niveau 2 Titulaire de formation	Titulaire doit être agréé par CPM
2	CS 1.2.2 Pratique élèves occasionnels SNE	MS initiateur ou niveau 1 minimum en escalade ou alpinisme	expérience d'au moins 3 ans en encadrement en SNE (tout âge)
3	CS 1.3.1 Gestuelle de base	MS Initiateur ou niveau 1 Minimum escalade/alpinisme	Donne régulièrement des cours de gestuelle
4	CS 1.4.5 Fondamentaux escalade en cordée en SNE	MS Initiateur ou niveau 1 Minimum en escalade/alpinisme	Expérience d'au minimum 3 ans en encadrement SNE
	CS 1.4.6 Escalade en tête, facteur chute, assurage dynamique	MS Initiateur ou niveau 1 Minimum en escalade/alpinisme	Expérience d'au minimum 3 ans en encadrement SNE
	CS 1.4.7 Technique de progression grandes voies	MS Initiateur ou niveau 1 Minimum en escalade/alpinisme	Expérience d'au minimum 3 ans en encadrement SNE
	CS 1.4.8 Techniques d'intervention en SNE	MS éducateur ou niveau 2 Min en escalade/alpinisme II peut se faire assister par d'autres MS initiateur SNE ou niv 1 Min en escalade/alpinisme	Pour tous les intervenants, expérience d'au minimum 3 ans en encadrement SNE
	CS 1.4.9 Techniques de base de la via ferrata	MS éducateur ou niveau 2 Min en escalade/alpinisme II peut se faire assister par d'autres MS initiateur SNE ou niv 1 Min en escalade/alpinisme	Expérience d'au minimum 3 ans en encadrement de via ferrata
5	Pas de module à ce niveau		

Remarque : pour le stage, le maître de stage doit être repris sur la liste « maître de stage SNE » validée en CPM

4.4.3 MS Initiateur en escalade SAE

<u>Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant</u> <u>dans le dispositif de formation</u>			
	Modules	Titres et qualifications	Expériences utiles
1	CS 1.1.5 Présentation de la formation, inclus le cadre général	Responsable des formations CAB	
	CS 1.1.7 Cadre organisationnel des formations	Responsable des formations CAB ou Directeur Technique CAB	
	CS 1.1.8 Responsabilité civile et pénale - Assurances	Licencié ou master en droit	Expérience pratique en bureau d'avocats spécialisés dans le domaine sportif et si possible escalade, expérience pratique comme juriste dans une compagnie d'assurance spécialisée dans le domaine sportif et si possible escalade
	CS 1.1.9 Arrêté Royal sur les Divertissement actifs	Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum soit en escalade, alpinisme ou randonnée Eventuellement licencié ou master en droit, mais expérience plus importante que le diplôme	Expérience pratique INDISPENSABLE en organisation de divertissements actifs dans le domaine de l'escalade et si possible aussi en outdoor
2	CS 1.2.4 Prise en charge de groupes, types de public	MS initiateur ou niveau 1 escalade minimum	Très bonne expérience d'au moins 3 ans en encadrement en SAE
	CS 1.2.5 Groupes scolaires	MS initiateur ou niveau 1 escalade minimum	Très bonne expérience d'au moins 3 ans en encadrement scolaire en SAE
	CS 1.2.6 Méthodologie SAE	MS éducateur ou niveau 2 escalade minimum	Très bonne expérience d'au moins 5 ans en encadrement en SAE
	CS 1.2.7. Organisation d'un stage	MS éducateur ou niveau 2 escalade/alpinisme minimum	Très bonne expérience en organisation de stages divers SAE/SNE en Belgique et à l'étranger
3	CS 1.3.2 Défaut des débutants	Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade	Très bonne expérience d'encadrement en SAE (minimum 3 ans) Coach de compétiteurs

	CS 1.3.3 Escalades imposées en SAE (voie + bloc)	Moniteur sportif initiateur ou niveau 1 minimum en escalade	Très bonne expérience d'encadrement en SAE (minimum 3 ans) Coach de compétiteurs
	CS 1.3.4 Amélioration de la gestuelle	MS éducateur ou niveau 2 en escalade	Compétiteur ou coach Très bonne expérience d'encadrement en SAE (minimum 3 ans) Coach de compétiteurs de compétiteurs
	CS 1.3.5 Echauffements & Etirements	MS initiateur ou niveau 1 minimum en escalade	Diplômé en Education Physique, kiné, coach
	CS 1.3.6. Ouverture de voies SAE	Brevet d'ouvreur national ou sportif Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 en escalade	Etre actif les 3 dernières années (au moins une trentaine de voies)
	CS 1.3.7 Grille d'Evaluation - Comment ?	MS initiateur ou niveau 1 minimum en escalade	Bonne expérience de Min 3 ans en encadrement SAE
4	CS 1.4.2 Connaissance du matériel SAE dont EPI	MS initiateur ou niveau 1 minimum en escalade	Gestionnaire expérimenté d'une salle d'escalade Avoir suivi une formation en gestion des EPI
	CS 1.4.10 Pratique interventions SAE	MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade. Il peut se faire assister par un ou des MS initiateur ou niveau 1 en escalade.	Pour tous les intervenants, expérience d'au minimum 3 ans en encadrement SAE
5	CS 1.5.1 Ethique et motivations en SAE	Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 minimum en escalade/alpinisme.	Directeur technique, responsable haut niveau CAB, coach de compétiteurs ; personne impliquée dans l'animation de groupes de réflexion notamment sur les problématiques d'éthique et de non-discrimination

Remarque : pour le stage, le maître de stage doit être repris sur la liste « maître de stage SAE » ou « maître de stage ouverture de voies » validée en CPM

4.4.4 MS Initiateur en escalade SNE

<u>Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant</u> <u>dans le dispositif de formation</u>			
	Modules	Titres et qualifications	Expériences utiles
1	CS 1.1.6 Présentation de la formation inclus cadre général.	Responsable des formations CAB	
2	CS 1.2.8 Pratique d'apprentissage groupe SNE	MS éducateur ou niveau 2 en escalade pour le chargé de cours principal, MS initiateur ou niveau 1 minimum en escalade pour les autres intervenants	Pour tous les intervenants, expérience d'au moins 3 ans en encadrement en SNE (si possible tout âge)
3	CS 1.3.8 Escalades imposées en falaise (voies et bloc)	Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 minimum en escalade/alpinisme. Le moniteur en charge peut se faire assister par des initiateurs ou niveau 1 escalade/alpinisme	Pour tous les intervenants, bonne expérience de Min 3 ans en encadrement SNE
4	CS 1.4.11 EPI connaissance du matériel SNE	MS initiateur ou niveau 1 minimum en escalade/alpinisme	Gestion matériel EPI
	CS 1.4.12 Secourisme en SNE	Formateur secouriste en Alpi secours qui peut être accompagné d'un urgentiste	Faire ou avoir fait partie d'une équipe GRIMP
	CS 1.4.13 Pratique interventions en SNE	MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade/alpinisme. Il peut se faire assister par des MS initiateur ou niv 1 escalade/alpinisme	Pour tous les intervenants, bonne expérience de Min 3 ans en encadrement SNE
	CS 1.5.2 Ethique et développement durable en SNE	Guide-nature Eco-conseiller Qualification en relation avec une fonction au DNF	Expérience de plusieurs années de pratique d'activités sportives en escalade

5	CS 1.5.3 Protection du milieu	Responsable rochers du CAB Eco-conseiller Membre d'une association gestionnaire d'espaces naturels rocheux Conseiller Natura 2000 auprès DNF	Expérience de gestion de massifs rocheux
	CS 1.5.4 Connaissance des massifs	MS initiateur ou niveau 1 minimum escalade/alpinisme	Organisateur régulier de stages sur les principales falaises belges
	CS 1.5.5 Gestion environnementale des massifs rocheux	Responsable rochers du CAB Gestionnaire d'espaces naturels rocheux	Expérience de terrain d'au minimum 3 ans, inclus dans les parois rocheuses

Remarque : pour le stage, le maître de stage doit être repris sur la liste « maître de stage SNE » validée en CPM

4.4.5 Module supplémentaire « conduite d'animateurs »

2	CS 1.2.9 Conduite d'animateurs	Moniteur sportif éducateur ou niveau 2 minimum en escalade/alpinisme	Minimum 3 ans d'expérience récente en escalade ou en alpinisme ; Formateur en conduite de groupes
---	--------------------------------	--	--

4.5 Tableau synthèse des diplômes, brevets, certifications¹¹¹⁰ donnant droit à une dispense dans le dispositif de formation MS Animateur/Initiateur SAE/SNE

4.5.1 Animateur Sportif en Escalade SAE

<u>Synthèse des diplômes, brevets, certifications¹¹¹⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit</u>		
Thématique	Modules	Titres et qualifications
1	CS 1.1.3 Présentation de la formation inclus le cadre général.	Pas de dispense
2	CS 1.2.2 Pratique élèves occasionnels SAE	Dispense possible pour breveté CATAGSA si expérience d'au moins 20 hr de cours dans son école au cours des 12 derniers mois ou si expérience d'encadrement en salle d'au moins 20 hr au cours des 12 derniers mois, certifiée par un moniteur éducateur ou niveau 2.
3	CS 1.3.1 Gestuelle de base	Dispense possible si un bilan initial montre que le candidat maîtrise largement le niveau de difficulté demandé (5c en SAE et 5b en SNE)
4	CS 1.4.3 Techniques d'intervention en SAE	Breveté CATAGSAE depuis moins de 5 ans ou recyclé ET encadrement effectif les 3 dernières années
	CS 1.4.4 Fondamentaux escalade en SAE	Dispense possible si un bilan initial montre que le candidat maîtrise largement les RAA du module
	CS 1.4.6 Escalade en tête, facteur chute, assurance dynamique	Dispense possible si un bilan initial montre que le candidat maîtrise largement les RAA du module
	CS 1.4.10 Pratique des interventions en SAE	Pas de dispense
5	Pas de module à ce niveau	

Remarque : le bilan initial pour la formation animateur sert à déterminer la maîtrise ou non des différentes compétences (RAA) et ainsi dispenser éventuellement le candidat des modules en rapport avec les compétences qu'il maîtrise totalement. L'évaluation reste toujours obligatoire sans dispense possible d'aucune épreuve, de même pour le stage.

¹¹¹⁰ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

4.5.2 Animateur Sportif en escalade SNE

Synthèse des diplômes, brevets, certifications¹¹¹¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit		
Thématique	Modules	Titres et qualifications
1	CS 1.1.4 Présentation de la formation inclus le cadre général.	Pas de dispense
2	CS 1.2.2 Pratique élèves occasionnels SNE	Si le candidat a déjà une expérience d'encadrement de débutants en falaise d'au moins 3 sorties au cours des 12 derniers mois, certifiée par un moniteur Educateur ou Niveau 2 (déclaration sur l'honneur)
3	CS 1.3.1 Gestuelle de base	Dispense possible si un bilan initial montre que le candidat maîtrise largement les compétences du module
4	CS 1.4.5 Fondamentaux escalade voies d'1L en SNE	Dispense possible si un bilan initial montre que le candidat maîtrise largement les RAA du module
	CS 1.4.6 Escalade en tête, facteur chute, assurage dynamique	Dispense possible si un bilan initial montre que le candidat maîtrise largement les RAA du module
	CS 1.4.7 Technique de progression grandes voies	Dispense possible si un bilan initial montre que le candidat maîtrise largement les RAA du module
	CS 1.4.8 Techniques d'intervention en SNE	Pas de dispense
	CS 1.4.9 Techniques de base de la via ferrata	Pas de dispense
5	Pas de module à ce niveau	

Remarque : le bilan initial pour la formation animateur sert à déterminer la maîtrise ou non des différentes compétences (RAA) et ainsi dispenser éventuellement le candidat des modules en rapport avec les compétences qu'il maîtrise totalement. L'évaluation reste toujours obligatoire sans dispense possible d'aucune épreuve, de même pour le stage.

¹¹¹¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

4.5.3 MS Initiateur en escalade SAE

Synthèse des diplômes, brevets, certifications¹¹¹² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit		
	Modules	Titres et qualifications
1	CS 1.1.5 Présentation de la formation, inclus le cadre général	Pas de dispense
	CS 1.1.7 Cadre organisationnel des formations	Pas de dispense
	CS 1.1.8 Responsabilité civile et pénale - Assurances	Licencié en droit avec expérience en litiges au civil et en assurances, diplôme depuis moins de 5 ans ou toujours en activité
	CS 1.1.9 Arrêté Royal sur les Divertissement actifs	Pas de dispense
2	CS 1.2.4 Prise en charge de groupes, types de public	Pas de dispense
	CS 1.2.5 Groupes scolaires	Licencié ou master en Education Physique pour autant que l'intéressé puisse justifier d'une expérience d'au minimum 20 hr d'enseignement de l'escalade dans son école au cours des 12 derniers mois
	CS 1.2.6 Méthodologie SAE	Pas de dispense
	CS 1.2.7. Organisation d'un stage	Pas de dispense
3	CS 1.3.2 Défaut des débutants	Coach de compétiteurs en escalade avec min 3 ans d'expérience en coaching
	CS 1.3.3 Escalades imposées en SAE (voie + bloc)	Compétiteur escalade, palmarès à produire (niveau 7a minimum) dans les 2 dernières années
	CS 1.3.4 Amélioration de la gestuelle	Coach de compétiteurs en escalade avec min 3 ans d'expérience en coaching Compétiteur escalade, palmarès à produire (niveau 7a minimum) dans les 2 dernières années
	CS 1.3.5 Echauffements & Etirements	Licencié ou master en Education Physique ou kiné, diplômé depuis moins de 3 ans ou pratique continue les 5 dernières années Coach de compétiteurs en escalade avec min 3 ans d'expérience en coaching
	CS 1.3.6. Ouverture de voies SAE	Brevet ouvreur national ou ouvreur loisir, diplômé depuis moins de 3 ans ou pratique continue les 3 dernières années
	CS 1.3.7 Grille d'Evaluation - Comment ?	Coach de compétiteurs en escalade avec min 3 ans d'expérience en coaching
4	CS 1.4.2 Connaissance du matériel SAE dont EPI	Formé en gestion d'EPI depuis moins de 3 ans ET expérience en gestion EPI en SAE les 3 dernières années
	CS 1.4.10 Pratique Interventions en SAE	Pas de dispense
5	CS 1.5.1 Ethique et déontologie en SAE	Pas de dispense

¹¹¹² Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

Remarque : le probatoire à la formation initiateur sert à confirmer les connaissances de départ indispensables et non à accorder des dispenses pour certains modules comme cela peut être le cas pour la formation animateur

4.5.4 MS Initiateur en escalade SNE

Synthèse des diplômes, brevets, certifications¹¹¹³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit		
	Modules	Titres et qualifications
1	CS 1.1.6 Présentation de la formation inclus cadre général.	Pas de dispense
2	CS 1.2.8 Pratique d'apprentissage groupe SNE	Pas de dispense
3	CS 1.3.8 Escalades imposées en falaise (voies et bloc)	Pas de dispense
4	CS 1.4.11 EPI connaissance du matériel SNE	Formé en gestion d'EPI depuis moins de 3 ans ET expérience en gestionnaire EPI SNE les 3 dernières années
	CS 1.4.12 Secours en SNE procédures et techniques	Secouriste GRIMP ou breveté Alpi-Secours depuis moins de 3 ans ou en ordre de recyclage
	CS 1.4.13 Pratique Interventions en SNE	Pas de dispense
	CS 1.5.2 Ethique et développement durable en SNE	Pas de dispense
5	CS 1.5.3 Protection du milieu	Pas de dispense
	CS 1.5.4 Connaissance des massifs	Pas de dispense
	CS 1.5.5 Gestion environnementale des massifs rocheux	Pas de dispense

Remarque : le probatoire à la formation initiateur sert à confirmer les connaissances de départ indispensables et non à accorder des dispenses pour certains modules comme cela peut être le cas pour la formation animateur

4.5.5 Module supplémentaire « conduite d'animateurs »

2	CS 1.2.9 Conduite d'animateurs	Pas de dispense
---	--------------------------------	-----------------

¹¹¹³ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

4.6 Révision du contenu des formations

Le programme et le contenu des formations pourront être revus après chaque année académique dans un souci d'amélioration et de qualité, moyennant l'avis de la Commission pédagogique mixte.

Le coût du minerval est laissé à l'appréciation de la fédération et des cercles formateurs en fonction, notamment, des adaptations de contenus.

La fédération veille à évaluer le suivi des formations et les méthodologies pédagogiques avec les chargés de cours et stagiaires en vue d'améliorer l'offre et de parfaire son adéquation avec le référentiel.

Des évaluations de la formation pourront être menées avec les titulaires, les chargés de cours, les maîtres de stage et les stagiaires ainsi qu'avec l'opérateur des formations, ses délégués, la Commission pédagogique mixte et les experts techniques en vue de capitaliser les acquis et adapter, si besoin, les objectifs et contenus.

Les modifications apportées deviennent effectives après l'aval de la Commission pédagogique mixte, ou, à défaut, après avoir reçu l'approbation provisoire et conjointe du conseiller pédagogique ADEPS et du directeur technique.

5 REFERENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PEDAGOGIQUES ANIMATEUR ET MS INITIATEUR EN ESCALADE SAE ET SNE

Ce chapitre répond à l'Art.39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, aux points 5 (description des programmes et contenus des stages) et 6 (description des modalités d'évaluation).

5.1. Présentation des stages

5.1.1 Cadre et organisation

Des stages sont prévus pour chaque niveau de formation à savoir

- Animateur SAE : 6 heures d'encadrement en salle
- Animateur SNE : 6 heures d'encadrement en falaise
- Initiateur SAE : 4 heures en ouverture de voie
6 heures d'encadrement en salle
- Initiateur SNE : 12 heures d'encadrement en falaise
- (2 journées soit 1 j voies 1L+via ferrata et 1 j grandes voies)

Les stages constituent généralement l'évaluation pratique et/ou didactique de certains modules de formation comme expliqué dans les fiches particulières de chaque module (voir chapitre 4)

Le stage doit se dérouler avant la délibération de la session à laquelle le candidat appartient. Tout délai supplémentaire ne sera accordé que sur base d'un accord de la Direction Sportive dans le cadre d'une justification pertinente.

Les prestations du stagiaire lors de son stage se déroulent toujours à titre gracieux.

Au niveau animateur, le stage ne peut se faire que si le candidat a réussi son évaluation pratique. Le stage doit se faire dans un autre cercle que celui où le candidat a suivi sa formation. Contact peut être pris par le titulaire de formation du cercle ayant donné la formation au candidat avec un autre cercle pour faciliter la recherche d'un stage et d'un maître de stage. Le stage doit se faire dans les 6 mois qui suivent la réussite de l'évaluation. A ce niveau, le stagiaire ne doit pas rentrer de rapport de stage, uniquement la fiche d'évaluation remplie par le maître de stage (Ann 4a pour SAE ou 4b pour SNE). Cette évaluation, contresignée par le stagiaire sera transmise directement par le stagiaire à la fédération (formations@clubalpin.be) au plus tard dans les 15 jours qui suivent le stage et sous forme d'un **seul** fichier pdf.

Au niveau initiateur, le stage a lieu après les examens théoriques et pratiques en première session et avant la délibération. En cas d'échec à ces examens, le candidat peut quand même commencer son stage avant les examens en seconde session.

Pour le stage d'ouverture de voies : le responsable des formations peut choisir de regrouper les stagiaires dans un seul stage sous la direction d'un maître de stage choisi par le responsable des formations. Avec accord du responsable des formations, le stagiaire peut aussi choisir un maître de stage dans la liste validée en CPM et avertir le responsable des formations de la date et de l'endroit du stage.

Pour les stages d'encadrement, le stagiaire choisit son maître de stage dans la liste validée par la CPM. Avant de débiter effectivement le stage, le stagiaire doit rentrer son projet de stage établi avec son maître de stage auprès du responsable des formations du CAB (ou du titulaire de formation s'il y en a un). Il doit attendre la **confirmation écrite de celui-ci que son projet est validé**.

Le rapport de stage complet (inclus la/les fiche(s) d'évaluation complétée(s) par le maître de stage Ann 5a pour SAE ou 5b pour SNE) sera transmis sous forme électronique par le stagiaire au responsable des formations de la fédération le plus rapidement possible après le stage et au plus tard 15 jours ouvrables avant la délibération (aucun retard ne sera accepté). En cas de retard, le stagiaire sera délibéré à la prochaine délibération qui pourrait avoir lieu l'année suivante.

Pour faciliter le traitement, il est demandé au stagiaire :

- d'envoyer chaque fiche d'évaluation ou rapport en 1 seul fichier PDF (avec la page de garde, les annexes, etc.) à : formations@clubalpin.be
- de nommer le fichier de la manière suivante : Réf formation NOM Prénom Rapport Stage (ex : ESCA INIT 2016 Didier DUPONT Dossier Stage).

Le stagiaire conserve une copie de ces documents.

Le CAB désigne un référent pour les stages d'encadrement pour évaluer les rapports de stage, idéalement, il s'agira du chargé de cours du CS 1.2.6 (ou un autre moniteur sportif Educateur ou niveau 2 particulièrement qualifié en méthodologie).

Il n'y a pas de forme définie pour le rapport de stage en dehors de la fiche d'évaluation didactique (Ann 5) et de la fiche pour le stage d'ouverture de voie en SAE (Ann 6)

La procédure complète ainsi que les délais sont repris dans le tableau ci-dessous.

STAGE D'ENCADREMENT : PROCEDURE ET CALENDRIER				
ETAPE 1 AUTORISATION DU STAGE ACCORDE PAR LE RESPONSABLE FORMATIONS				
Emetteur	Destinataire(s)	+ CC	Document/ info	Agenda
Stagiaire	Maître de stage		Contacte un Maître de stage potentiel et présente son projet au maître de stage.	Le plus rapidement possible pendant la formation spécifique
Stagiaire	Responsable des formations / titulaire	CAB	Propose le projet de stage et le maître de stage	Le plus rapidement possible et au plus tard 20 jours avant le stage
Responsable formations / titulaire	Stagiaire	Conseiller Pédagogique	Validation du stage	5 jours ouvrables max après proposition (sauf accords spécifiques entre les parties ou absence programmée)
Stagiaire	Maître de stage		Le stagiaire construit son stage en concertation avec le maître de stage.	
ETAPE 2 REALISATION DU STAGE EN PRESENCE DU MAÎTRE DE STAGE (visite du conseiller pédagogique possible) - le maître de stage remplit la fiche d'évaluation (Ann 5a pour SAE, 5b pour SNE)				

ETAPE 3 REDACTION ET ENVOI DU RAPPORT DE STAGE				
Emetteur	Destinataire(s)	+ CC	Document/ info	Agenda
Stagiaire	Responsable des formations		<u>Rapport de stage complet avec fiche(s) d'évaluation</u>	Le plus vite possible après le stage et au plus tard 15 jours avant la délibération
Responsable des formations	Référent		<u>Rapport de stage</u>	Le référent évalue le rapport de stage (grille NA-EVA-A-AM selon les critères de la fiche CS 1.2.6)
Référent stages	Responsable des formations		<u>Evaluation des rapports de stage</u>	Au plus tard 7 jours avant la date de délibération
ETAPE 4 : DELIBERATION GENERALE				

5.1.2 Enoncé des compétences générales

Au niveau **animateur**, le stagiaire fonctionne comme assistant d'un moniteur initiateur et ne doit donc pas, pendant le stage, démontrer de compétences générales.

Au niveau **initiateur** :

Le stagiaire doit démontrer les compétences suivantes :

- organiser la programmation (recherche et proposition de stage, mise en place de projets, contacts avec le maître de stage, rencontres avec les participants et autres organismes concernés, etc.) ;
- gérer administrativement et pratiquement l'ensemble des activités de stage;
- assurer le suivi administratif du rapport de stage et des attestations de participation ;
- rédiger le projet de stage et en particulier les préparations de leçons ou d'activités avant la réalisation pratique et présenter celles-ci à son maître de stage pour évaluation;
- auto-évaluer l'activité réalisée et définir ce qui est « à revoir » ou « à corriger ».

5.1.3 Enoncé des compétences spécifiques

Au niveau **animateur**, le stagiaire est mis dans une fonction d'assistant comme prévu dans son champ de compétence. En SNE, il devra réaliser au cours de son stage au moins une voie de plusieurs longueurs et un rappel fractionné.

Au niveau **initiateur**,

Pour le stage ouverture voies en SAE, le stagiaire doit montrer sa compétence en ouvrant seul, en toute sécurité et dans un délai raisonnable une voie de niveau 5b dont le niveau sera confirmé par le Maître de stage.

Pour le stage d'encadrement, le stagiaire fonctionne en tant que moniteur autonome, selon les modalités ci-dessous.

Pour le stage encadrement SAE (6 h), le stagiaire devra réunir lui-même entre 6 et 8 personnes débutantes ou novices. Il devra en 3 leçons de 2 h ou au minimum 2 leçons de 3 h les former aux techniques de base de l'escalade.

Pour le stage encadrement SNE, celui-ci se compose de 2 parties d'environ 6 h chacune. Pour la première partie, le stagiaire devra réunir lui-même entre 4 et 5 personnes débutantes ou

novices et les former aux techniques de base de l'escalade en voies d'une longueur en SNE ainsi qu'en via ferrata.

Pour la seconde partie, il devra réunir lui-même 2 à 3 personnes débutantes ou novices et les former aux techniques de base de l'escalade dans des voies de plusieurs longueurs ainsi que dans des rappels.

Ces deux parties peuvent être complètement séparées avec des invités différents, 2 maîtres de stage, 2 dossiers de stage ou joints dans un seul rapport (mêmes personnes, même maître de stage), mais il faudra de toute façon 2 fiches d'évaluation, une par journée.

5.1.4 Assurance pendant le stage

Niveau animateur

Comme le stage se déroule obligatoirement pendant une activité d'un cercle de la fédération, aussi bien le stagiaire que le maître de stage sont couverts par l'assurance de la fédération. Un stage animateur est toujours exécuté à titre gracieux pour tous les intervenants.

Niveau initiateur

Le stage a lieu en dehors des activités d'un cercle, mais se déroule dans le cadre des formations organisées par la fédération (le responsable des formations doit être averti au préalable des participants, dates et endroits). Le stagiaire devra faire une invitation pour les participants non-membres afin qu'ils soient couverts par l'assurance du CAB. Le stagiaire exécutera toujours le stage à titre gracieux. Les participants au stage devront payer une PAF correspondant en SAE à l'entrée dans la salle (PAS pour le cours donné par le stagiaire). En SNE, si les invités sont non-membres, le stagiaire doit demander une invitation rochers (accès + assurance) au CAB, mais elle sera gratuite pour les invités (à charge du CAB dans le cadre des stages de formation).

5.2. Dossier de stage (uniquement niveau initiateur)

5.2.1. Signalétique

En dehors des fiches d'évaluation des stages d'encadrement (Ann 5a ou 5b), la forme à donner au dossier de stage est laissée à l'appréciation du stagiaire.

Au niveau contenu, le dossier de stage comprendra au minimum le carnet de stage avec description du projet de stage, le rapport de stage et la fiche d'évaluation.

La fiche du stage d'ouverture (Ann 6) est à envoyer séparément et ne fait pas partie du dossier du stage d'encadrement.

5.2.2. Projet de stage

Objectifs

Le **projet de stage** a pour objectif de préparer le stage d'encadrement. Il sert de carnet de bord et évolue en regard des remarques et conseils prodigués par le Maître de stage. Il faut donc garder à ce projet une présentation « évolutive » avec un premier texte, les remarques du maître de stage et éventuellement un second texte, etc. Le projet de stage ne peut normalement pas être directement le texte final (il faudrait qu'il soit parfait dès le premier jet, ce qui ne devrait jamais être le cas).

Plan rédactionnel

Le **projet de stage** comprend au moins :

- le cadre du stage : fédération, organisme,... ;
- le calendrier complet : dates, heures de prestation + **total**, lieux ;
- la description du groupe : nombre, âge, type de participants... ;
- le ou les objectifs à atteindre par les participants
- la fiche technique reprenant toute la programmation de l'activité (cette fiche peut être le(s) document(s) qui sera (ont) remis aux participants).

5.2.3. Rapport de stage

Objectifs

Outil de formalisation : capitaliser les informations, les connaissances, les compétences et les pratiques liées à la formation théorique et pratique, dans le but d'orienter ses démarches en tant que moniteur sportif.

Ce document sert d'auto-analyse afin d'intégrer les notions de compétences et s'orienter vers des propositions d'amélioration le cas échéant.

Outil d'évaluation : permet de démontrer au maître de stage ainsi qu'au référent que le stagiaire a développé des pratiques professionnelles et pédagogiques de Moniteur Sportif.

Plan rédactionnel

Après réalisation, le stagiaire établit un **rapport de stage** qui comprendra au moins :

- le projet de stage
- la réalisation du stage : « ce qui a été réalisé », de même que les fiches techniques
- les points forts : « ce qui est à répéter » ;
- les opportunités à développer dans le cadre d'un futur stage d'escalade : « ce qui est à revoir ou à corriger » ;
- une synthèse de l'évaluation faite par les participants ainsi que les fiches d'évaluation ou d'appréciation utilisées ;

5.3. Evaluation du stage

Le maître de stage remplit la fiche d'évaluation (Ann 5 a ou b) qui est contresignée par le stagiaire et jointe par ce dernier à son rapport de stage;

ne pas oublier que pour le stage d'encadrement SNE, il faut une fiche d'évaluation par journée

Le référent évalue la qualité de l'ensemble du rapport de stage par rapport aux objectifs mentionnés au paragraphe 5.2.3

5.4. Règles concernant les Maîtres de stage

1. Que ce soit pour le niveau animateur ou le niveau initiateur, le Maître de stage doit être Moniteur sportif de niveau au minimum initiateur ou ancien niveau 1 escalade (ou alpinisme - uniquement pour SNE) avec une expérience reconnue dans l'encadrement d'activités d'escalade, principalement dans des cercles de la Fédération.
2. Le Maître de stage doit avoir pratiqué régulièrement l'encadrement de la pratique visée pendant les trois dernières années et être en ordre de recyclage.

3. La Fédération tient à disposition des candidats une liste de Maîtres de stage pour chaque niveau de formation en fonction de leurs qualifications. Cette liste est validée par la CPM.
4. Une liste de Maîtres de stage « ouvriers » est également établie par la Fédération de façon séparée pour le stage d'ouverture de voies en SAE. Cette liste est également validée en CPM.
5. Le candidat doit choisir un maître de stage repris sur cette liste, éventuellement, il peut en proposer un autre hors liste, mais qui doit obtenir l'aval préalable de la Fédération ET du Conseiller pédagogique. Ce moniteur sera, lors de la prochaine CPM, confirmé ou non sur la liste de la Fédération. Un moniteur refusé précédemment par la CPM comme Maître de stage ne pourra fonctionner en tant que tel jusqu'à une décision contraire de la CPM.
6. Dans un souci d'objectivité, **pour le stage animateur**, le ou les moniteurs ayant participé à la formation du candidat animateur ne peuvent être maître de stage pour leurs candidats.
7. Le Maître de stage peut éventuellement être imposé au candidat par la Fédération, la CPM ou le Conseiller Pédagogique.
8. Pendant le stage, le candidat est placé sous la responsabilité du Maître de stage.
9. Le Maître de stage n'est pas tenu d'accepter la mission proposée.
10. Les prestations de Maître de stage pour un stage animateur seront toujours effectuées à titre gracieux. Il en va de même pour le stage d'ouverture de voies. Pour un stage au niveau initiateur, un forfait par stage peut être réglé par la fédération au maître de stage sur base des montants forfaitaires de bénévole (pour une journée de stage, on peut ajouter une journée de préparation). Il sera tenu compte de ce montant dans le minerval de la formation.

5.5. Acceptation potentielle des maîtres de stage

En acceptant la mission de Maître de stage, celui-ci accepte implicitement :

- D'exercer sa fonction en accord avec le contenu de ce référentiel et en toute objectivité
- D'offrir au stagiaire les conditions adéquates pour réaliser son stage
- D'accomplir les tâches administratives nécessaires (suivi du projet de stage, remplir la fiche d'évaluation, ...)
- De communiquer régulièrement ses remarques et de conseiller le stagiaire
- D'accueillir la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadre (de la Fédération ou de la DG Sports, en particulier le Conseiller Pédagogique)

5.6. Endroits et niveaux de stage

- Le stagiaire recherche les possibilités de stages en adéquation parfaite avec le niveau de compétences générales et spécifiques, voir paragraphes 5.1.2 et 5.1.3.
- Le stage du niveau animateur doit être réalisé dans le cadre d'une activité du CAB ou de ses cercles. Pour tout autre cadre, il faudra obtenir l'accord préalable du responsable des formations et s'assurer que les participants sont bien couverts par une assurance.
- Le stage ouverture de voie sera réalisé dans la salle d'escalade désignée par le Maître de stage choisi par le candidat dans la liste des Maîtres de stage « ouvriers »
- Les stages d'encadrement du niveau initiateur doivent impérativement être réalisés de façon indépendante d'une activité d'un cercle.

5.7. Evaluation des stages et du rapport de stage

5.7.1. Méthode d'évaluation

Animateur

Le Maître de stage évalue le stage du niveau animateur en remplissant uniquement la fiche d'évaluation didactique reprise Ann 4a pour SAE et 4b pour SNE.

Initiateur

L'évaluation du stage porte sur :

la prestation du stagiaire en tant que futur encadrant (évaluation en mode continu par le Maître de stage) sur base de critères définis dans la fiche d'évaluation (Ann 5a pour SAE et 5b pour SNE).

la production d'un rapport de stage qui comprend le projet de stage ainsi que les débriefings du stage établi par le stagiaire. Ce rapport de stage est évalué par le référent-stage désigné par le CAB.

5.7.2. Conséquences en cas de non-réussite du stage

Niveau animateur

En cas d'échec au stage, le responsable des formations organisera un second stage avec un autre maître de stage, désigné par la fédération.

En cas de second échec, l'échec sera définitif.

Le candidat pourra cependant représenter une évaluation du niveau animateur au minimum 1 ans après la non-réussite de son stage en mettant cette période à profit pour mûrir et augmenter son expérience. Si cette évaluation est positive, il pourra à nouveau faire un stage d'encadrement.

Niveau initiateur

L'évaluation du stage fait partie intégrante de la délibération du jury de 1ère session. Un stage réalisé après le déroulement d'un jury de délibération ne pourra être délibéré que lors du jury de délibération suivant (soit jury de 2ème session, soit le jury de 1ère session de l'année suivante).

En cas d'échec au stage, le jury demandera au responsable des formations d'organiser un second stage avec un autre maître de stage, désigné par la fédération.

En cas de second échec, l'échec sera définitif.

Le candidat pourra cependant se représenter à une nouvelle formation initiateur au minimum 2 ans après la non-réussite de son stage en mettant cette période à profit pour mûrir et augmenter son expérience. Des dispenses pourront être demandées et accordées en fonction des résultats obtenus lors de la première formation, mais uniquement pour les cours, tous les examens et évaluations devront être repassés.

6 REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION ANIMATEUR ET MS INITIATEUR EN ESCALADE SAE ET SNE

Ce chapitre répond à l'Art.39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, aux points 6 (**description des modalités d'évaluation**) et 7 (**conditions de dispenses et d'équivalence de diplômes**).

Objectif et contenu des évaluations

Afin d'obtenir le titre de moniteur sportif, le stagiaire, outre le suivi effectif des cours, doit passer avec succès les épreuves d'évaluation théoriques, pratiques et didactiques, avoir réalisé avec succès un stage d'encadrement et être délibéré positivement par un jury. Les modalités d'évaluation de chaque module de cours (évaluation théorique, pratique et/ou didactique) sont reprises au chapitre 4, dans la fiche « type ECTS » du module concerné.

Il y a 3 types d'évaluations décrites ci-dessous : évaluation théorique (tests écrits), évaluation pratique (niveau de difficulté et techniques) et pour le niveau initiateur, il y a en plus une évaluation didactique puisque la grande différence entre les niveaux animateur et initiateur est justement les compétences didactiques et méthodologiques de l'initiateur qui peut encadrer de façon entièrement autonome.

Evaluation théorique

L'évaluation théorique a pour objectif d'apprécier l'acquisition de connaissances (maîtrise de savoirs) en fin d'apprentissage dans les matières pour lesquelles une telle évaluation est jugée nécessaire. Ces matières sont précisées clairement en cours de formation. Il s'agit généralement de QCM ou de questions ouvertes et la cotation de l'ensemble du test par matière est ramenée sur un total de 20. Une pondération peut être appliquée comme indiqué ci-dessous

L'évaluation écrite porte exclusivement sur les matières vues au cours de la formation. Dans le cas contraire, les matières sur lesquelles une évaluation est prévue, mais qui n'ont pas été vues au cours sont explicitement précisées par le chargé de cours concerné.

Au niveau **animateur**, il n'y a une évaluation théorique que pour l'animateur SAE.

Au niveau **initiateur**, comme indiqué dans les fiches des modules, les évaluations théoriques suivantes sont organisées :

- **Initiateur SAE** (voir Ann 7a):

Thématique 1

CS1.1.8 Responsabilité pénale-Assurances pondération 1

CS1.1.9 AR Divertissements actifs pondération 1

Thématique 2

CS 1.2.4 Prise en charge d'un groupe pondération 2

Thématique 4

CS 1.4.2 Connaissance matériel et EPI pondération 2

Pour réussir, il faut :

50 % dans chaque test individuel (si moins de 50%, le responsable des formations organise rapidement mais après au moins 15 j, un second test avant la délibération)

60 % au total pondéré (multiplier chaque résultat par le coefficient de pondération)

Lors de la délibération en 1ère session

Si moins de 60 % au total, il faut repasser chaque test avec résultat inférieur à 60 %

Si moins de 50 % dans un test, mais au moins 60 % au total, le jury peut décider de faire repasser le test ou décider que le candidat a quand même réussi vu son résultat global

Si moins de 50 % dans deux ou plusieurs tests, mais au moins 60 % au total, il faut repasser chaque test avec moins de 50 %

Lors de la délibération en 2ème session

Si moins de 60 % au total, le candidat reste en échec pour l'évaluation écrite.

Si moins de 50 % pour un test, mais au moins 60 % au total, le jury peut décider que le candidat a quand même réussi son évaluation écrite vu son résultat global

Si moins de 50 % pour deux ou plusieurs tests, le candidat reste en échec pour l'évaluation écrite malgré la moyenne de plus de 60 %.

- **Initiateur SNE** (voir Ann 7b):

Thématique 4

CS 1.4.12 Connaissance matériel SNE et EPI pondération 2

Thématique 5

CS 1.5.2 Ethique et développement durable en SNE pondération 1

(Remarque : le test consiste en la rédaction d'un article en rapport avec cette problématique)

CS 1.5.3 Protection du milieu pondération 1

CS 1.5.4 Connaissance des massifs pondération 1

CS 1.5.5 Gestion sécuritaire et environnementale pondération 1

Pour réussir, il faut :

50 % dans chaque test individuel (si moins de 50 %, le responsable des formations organisera rapidement, mais après au moins 15 jours un second essai, avant la délibération)

60 % au total pondéré (multiplier chaque résultat par le coefficient de pondération)

Lors de la délibération en 1ère session

Si moins de 60 % au total, il faut repasser chaque test avec résultat inférieur à 60 %

Si moins de 50 % dans un test, mais au moins 60 % au total, le jury peut décider de faire repasser le test ou décider que le candidat a quand même réussi vu son résultat global

Si moins de 50 % dans plusieurs tests, mais au moins 60 % au total, il faut repasser chaque test avec moins de 50 %

Lors de la délibération en 2ème session

Si moins de 60 % au total, le candidat reste en échec pour l'évaluation écrite.

Si moins de 50 % pour un test, mais au moins 60 % au total, le jury peut décider que le candidat a quand même réussi son évaluation écrite vu son résultat global

Si moins de 50 % pour deux ou plusieurs tests, le candidat reste en échec pour l'évaluation écrite malgré la moyenne de plus de 60 %.

Evaluation pratique

L'évaluation pratique a pour objectif d'apprécier la maîtrise des RAA techniques et sécuritaires (savoir-faire et savoir-être) en fin d'apprentissage. L'obtention du brevet est conditionnée par la réussite d'épreuves d'évaluation pratiques, pendant et/ou en fin de formation.

Le niveau de performance est évalué par l'escalade en tête de voies d'un niveau de difficulté déterminé selon le degré de formation et la filière suivis. Pour les candidats à partir de 50 ans, le niveau de difficulté est diminué d'un sous-niveau (par exemple 6a au lieu de 6b). Pour évaluer le niveau de performance, le nombre d'évaluateurs doit être au minimum de 2.

Au niveau **animateur**, l'évaluation est essentiellement pratique et se basera sur des mises en situation réelles où le candidat devra montrer sa maîtrise des techniques sécuritaires. L'endroit et le déroulement général de l'évaluation seront communiqués aux candidats au plus tard quinze jours avant sa tenue.

Comme indiqué dans les fiches du chapitre 4, il s'agit d'évaluations critériées sur une échelle de 4 niveaux : NA / EVA / A / AM qui se traduisent par une réussite pour les A (Acquis) et AM (Acquis avec Maîtrise) et un échec pour les NA (Non Acquis) et EVA (En Voie d'Acquisition). Les critères menant à ces 4 niveaux de cotation sont repris dans la fiche du module à évaluer ou dans la fiche d'évaluation ad hoc.

la réussite est obligatoire dans chaque épreuve à caractère sécuritaire. En cas d'échec à une des épreuves, c'est l'ensemble des épreuves sécuritaires qui doit être représenté en seconde session.

Le nombre d'évaluateurs participant à une session d'évaluation pratique « sécuritaire » dépend du nombre d'évalués, mais ne peut jamais être inférieur à 2.

Au niveau **initiateur SAE**, l'évaluation pratique porte uniquement sur le niveau de difficulté, sauf si le candidat a montré des lacunes lors du module CS1.4.10 (pratique interventions en SAE), auquel cas il devra repasser une épreuve d'intervention afin de montrer qu'il maîtrise à nouveau la ou les techniques où il avait montré des lacunes. Une autre évaluation pratique est également réalisée au cours du stage ouverture de voies en SAE (Ann 6)

Au niveau **initiateur SNE**, l'évaluation pratique porte sur le niveau de difficulté ainsi que sur des épreuves d'intervention. De plus, si le stagiaire a montré des lacunes lors du module CS 1.4.13 (interventions en SNE), il devra exécuter une ou des épreuves d'intervention afin de montrer qu'il maîtrise à nouveau les techniques où il avait montré des lacunes. Les critères de réussite sont repris dans la fiche de chacun de ces modules.

Evaluation pratique (test difficulté) Thématique 3

- Si le candidat réussit 2 voies sur les 3 proposées, il réussit l'épreuve
- Si le candidat ne réussit aucune voie ou une seule voie sur les 3 proposées, il est en échec.
- Lors de la délibération en 1ère session : un candidat en échec doit représenter le test en seconde session dans son entièreté (la voie réussie en 1ère session ne compte pas)
- Lors de la délibération en 2ème session : en cas d'échec, son échec pour le test de difficulté est confirmé.

Evaluation pratique (test d'intervention) Thématique 4

- Effectuer les tests prévus à la fiche CS 1.4.13

- si lacunes lors du module CS 1.4.13 (Pratique interventions en SNE), le candidat devra présenter une ou des épreuves pratiques pour montrer qu'il maîtrise à nouveau les RAA pour lesquels il avait montré des lacunes lors du module CS 1.4.13.

Lors de la délibération en 1ère session : en cas d'échec, le jury accorde une seconde session

Lors de la délibération en 2ème session : en cas d'échec en matière d'interventions sécuritaires, le jury déclare un échec global, même si les résultats des autres évaluations sont bons car la thématique sécuritaire (thématique 4) est éliminatoire.

Evaluation didactique (thématique 2) uniquement au niveau initiateur

L'évaluation didactique a pour objectif d'apprécier l'acquisition et la maîtrise de RAA didactiques et pédagogiques (savoir-faire et savoir-être) en fin d'apprentissage.

Les modules de cours avec mise en situation d'encadrement fictif sous supervision technique et pédagogique des formateurs comme les modules CS 1.2.6 (SAE) et 1.2.8 (SNE) sont évalués selon les critères d'évaluation repris dans l'Ann 5 a pour SAE et 5b pour SNE et clairement expliqués aux stagiaires par le chargé de cours. Cette évaluation, concrétisée par une fiche d'évaluation (Ann 5 a et/ou b), est également prise en considération lors de la délibération

L'obtention du brevet est conditionnée par la réussite du ou des stages d'encadrement dont les objectifs et modalités d'évaluation sont définis dans le chapitre 5.

- Chacun des stages est évalué par le maître de stage au moyen de la fiche en annexe 5a et/ou b.
- Le rapport de stage est également évalué en ce qui concerne la méthodologie par le référent (voir paragraphe 5.1.1)
- Lors de la délibération en 1ère session :
Si échec au niveau de la fiche didactique (maître de stage), le jury accorde la possibilité de refaire un stage auprès d'un autre maître de stage.
- Si échec uniquement au niveau du rapport de stage avec une mention EVA minimum, mais une réussite sur la fiche d'évaluation didactique, le jury peut déclarer la réussite vu la moyenne globale
- Lors de la délibération en 2ème session : si les deux conditions ne sont pas remplies, le candidat est en échec pour son évaluation didactique et donc en échec global pour sa formation.

6.1 Délai d'organisation des évaluations

En début de formation, le titulaire de formation communique aux stagiaires le planning des modules de cours ainsi que le mode d'évaluation : continue en cours de formation ou sommative en fin de formation avec dans ce cas les dates des 1ères sessions d'évaluation.

Pour les évaluations (voir fiches « type ECTS ») qui se font sous la forme d'évaluation continue pendant le déroulement du module, le chargé de cours transmettra son évaluation au responsable des formations (ou titulaire de la formation).

Pour les évaluations sommatives, les dates des évaluations en 1ère session sont fixées entre 1 et 6 semaines après la fin de la formation.

Après le délai prévu pour les stages, une délibération est organisée. En cas d'échec à un examen écrit, le responsable des formations organise entre 2 et 4 semaines une 2ème session d'évaluation, normalement avant la tenue de la délibération.

Les dates des examens et délibérations sont confirmées aux stagiaires par le responsable des formations de la fédération par écrit (mail avec accusé de lecture) aux stagiaires au moins 15 jours avant la date effective.

Si pour des raisons impérieuses, la fédération n'est pas en mesure d'organiser une 2^{ème} session pour certaines épreuves, les stagiaires en situation d'attente seront admis en 2^{ème} session au plus tard l'année suivante. Les dates leur seront communiquées dans les mêmes conditions que les stagiaires de l'année suivante. La délibération finale pour ces stagiaires reportés à l'année suivante ne pourra donc avoir lieu qu'après les examens en 1ère session du ou des modules de cours où le stagiaire est en échec. En aucun cas, la fédération ne peut remettre une seconde session à plus d'un an et 4 mois.

L'évaluation des stages fait partie intégrante de la délibération. Dans le cas exceptionnel où le stage est réalisé après la délibération de l'année de formation (moyennant l'accord formel du directeur sportif), le stagiaire n'est pas délibéré, il est ajourné et est reporté à la délibération de l'année suivante. S'il ne réalise pas son stage avant celle-ci, il perd définitivement le droit d'être délibéré. Si aucun cursus correspondant à son degré de formation n'est organisé l'année qui suit celle de sa formation, la fédération organise pour ce candidat une délibération exceptionnelle le plus rapidement possible après avoir eu connaissance des résultats du stage et de la décision de ne pas organiser un cursus du degré concerné.

6.2 Condition d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Niveau animateur

Pour l'évaluation animateur SAE/SNE, le candidat devra être inscrit à la session d'évaluation par le titulaire de formation du cercle où il a suivi sa formation. Aucune inscription individuelle sans passer par un cercle n'est recevable.

Par cette inscription, le titulaire confirme que le candidat a bien suivi tous les modules de cours, sauf éventuellement ceux dont il a été dispensé suite à un bilan initial où il a montré sa maîtrise des RAA de ces modules et que le candidat est donc prêt pour l'évaluation.

Le candidat aura avec lui, le jour de l'évaluation, son livret individuel de suivi de la formation qu'il remettra au responsable de l'évaluation. Ce livret (Ann 2) reprend le résultat du bilan initial si un tel bilan a été réalisé, les appréciations des cours effectivement suivis et le bilan final, que ces appréciations soient positives ou négatives. Sans ce livret individuel, le candidat ne peut présenter l'évaluation. Le titulaire de formation est donc tenu de remettre au candidat son livret individuel de suivi de la formation, éventuellement sous une forme différente de l'Ann 2, mais reprenant les modules suivis et l'appréciation du chargé de cours.

Le cercle inscrivant le candidat à l'évaluation paiera à la fédération avant la tenue de l'évaluation et sur invitation du responsable des formations le montant de la participation aux frais des candidats qu'il inscrit. A charge du cercle de réclamer ou non cette participation au candidat.

Niveau initiateur

La participation aux cours est obligatoire. Le titulaire de formation en informe clairement les candidats en début de formation et attire explicitement leur attention sur le risque d'exclusion de la formation et/ou des examens en cas d'absences répétées (maximum 20% d'absence aux activités d'enseignement en thématique 1, 2,3 et 5). Obligation de présence de 100% pour les cours de thématique 4.

Néanmoins, le responsable des formations (ou titulaire) peut autoriser le candidat ne répondant pas aux critères d'assiduité à poursuivre la formation et présenter les évaluations en cas de causes d'absence légitimes en accord avec le directeur technique.

Toute absence doit être justifiée ; en cas d'absence prévisible, le candidat doit en informer le responsable des formations (ou titulaire) préalablement au cours manqué ; en cas d'absence

imprévisible, le stagiaire doit au minimum prévenir le responsable des formations par mail ou SMS et lui faire parvenir un justificatif dans les huit jours.

Pour les unités d'enseignement pratique, en cas de blessure, le stagiaire présent, mais non actif n'est pas considéré comme étant présent en fonction de la proportion d'exercices que sa blessure lui permet ou non de réaliser (à apprécier par le chargé de cours en accord avec le responsable des formations (ou titulaire).

Le contrôle des présences aux activités d'enseignement est d'office fait par le chargé de cours qui en informe le responsable des formations (ou titulaire). Ce contrôle peut en outre être fait à tout moment par le responsable des formations, le titulaire ou toute autre personne mandatée par le conseiller pédagogique ou le directeur technique.

En cas d'absence du candidat, le chargé de cours peut lui imposer un travail personnel.

Lorsque le responsable des formations (ou titulaire) ou le conseiller pédagogique constate un manque d'assiduité de la part d'un stagiaire, c'est-à-dire plus de 20% d'absence aux activités d'enseignement, ils en font part au directeur technique qui peut déclarer le stagiaire irrégulièrement inscrit entraînant ainsi la fin de son année de formation ; dans ce cas, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

Autres modalités valables aux 2 niveaux de formation

Il est interdit de fumer dans l'enceinte des locaux de cours ainsi qu'au cours des évaluations.

Au cours des évaluations, le candidat doit faire preuve d'une attitude et d'un comportement tels que l'on est en droit d'attendre d'un moniteur sportif. Un comportement inadéquat (agression verbale et/ou physique, harcèlement, dégradation volontaire, moqueries répétées) entre candidats ou vis-à-vis du cadre évaluateur sera sanctionné par une exclusion de l'évaluation, ce qui équivaudra à un échec.

6.3 Publicité des accès aux évaluations

Tout candidat inscrit régulièrement à la formation est informé par courrier individuel écrit (Email), à l'initiative du responsable des formations (ou titulaire), de la date, du lieu, de l'heure et des matières de l'évaluation (champs de compétences évalués) ainsi que des modes d'évaluation. Cette information doit parvenir impérativement au candidat au plus tard quinze jours avant le début de la session d'examen.

Tout candidat inscrit régulièrement à la formation, mais non admissible à la session d'évaluation est informé par courrier individuel écrit (Email), à l'initiative du responsable ou titulaire de formation, des raisons de son inadmissibilité. Une opportunité de rencontrer le responsable ou titulaire de formation doit être évoquée expressément dans ce courrier. Le directeur technique tranche toute contestation en cette matière.

Un candidat est inscrit d'office à la première session d'évaluation théorique et à la première session d'évaluation pratique, sauf s'il ne remplit pas les obligations d'admission.

Aucune prolongation de durée de l'évaluation n'est accordée pour un retard d'arrivée aux sessions d'évaluation.

6.4 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

Un candidat qui interrompt sa formation après le probatoire, ne se présente pas aux sessions d'évaluation ou ne réalise pas son/ses stage(s) peut, par demande écrite à la direction sportive, solliciter le droit de poursuivre son apprentissage la session suivante ; la reconnaissance de ce droit est appréciée par le directeur technique sur base des motifs invoqués et après avoir recueilli l'avis du responsable ou titulaire de formation.

Tout candidat est informé, en début de formation, des mesures à prendre en cas d'absence :

- Il doit prévenir l'évaluateur et le titulaire de la formation (ou le responsable des formations du CAB) par Email (au plus tard 48 heures avant l'évaluation) ou par téléphone (si moins de 48 hr) ;
- Il devra justifier son absence au moyen d'un écrit (Email ou courrier postal) auprès du responsable des formations au plus tard 48 h après l'absence sous peine de voir cette absence considérée comme injustifiée et donc assimilée à un échec ;
- Si l'absence justifiée a lieu à l'occasion de la première session, le candidat présentera l'examen en première session à la date de la seconde session. En cas d'échec à cette seconde session, la fédération organisera une seconde session particulière pour ce candidat ;
- la légitimité du motif sera apprécié par la fédération (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle - attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime)

6.5 Nombre de sessions d'évaluation

Pour certains modules, il y a une évaluation continue en cours de module selon ce qui est précisé au chapitre 4 (fiche type ECTS de chaque module). S'il y a échec lors de cette évaluation continue, une évaluation sommative sera organisée en fin de formation pour les candidats en échec.

Les épreuves théoriques sont regroupées en une seule demi-journée.

Le test du niveau de difficulté en tête est normalement organisé la même journée. Si nécessaire, une seconde session est organisée dans un délai de 1 à 4 semaines après la 1^{ère} session.

6.6 Constitution du Jury d'évaluation

Niveau animateur

Le jury d'évaluation de l'épreuve est composé de l'ensemble des évaluateurs ayant participé à la session d'évaluation, un de ceux-ci aura été désigné par la fédération pour présider ce jury. Autant que possible, le responsable des formations assistera (sans voix délibérative) aux délibérations en fin de journée afin d'en recueillir les résultats. A défaut, le président du jury est chargé de transmettre les résultats de la délibération à la fédération dans les 4 jours. Le directeur technique de la fédération, le conseiller pédagogique ou toute autre personne mandatée par l'Adeps ou la fédération peut participer à l'évaluation et à la délibération sans voix délibérative.

Le jury d'évaluation sera constitué au minimum de 2 évaluateurs aussi bien en SAE qu'en SNE.

Un moniteur ayant participé à la formation d'un candidat ou lié au cercle où celui-ci a fait sa formation ne peut être évaluateur pour ce candidat.

Informé de la réussite de son évaluation, le candidat peut effectuer son stage avec un maître de stage repris sur la liste du CAB. Il envoie ensuite la fiche d'évaluation du stage au responsable des formations.

En cas de réussite du stage, le responsable des formations introduit les résultats de l'évaluation ainsi que la fiche d'évaluation didactique dans le système de gestion des cours de l'Adeps afin de faire valider la réussite de la formation par le Conseiller Pédagogique.

En cas d'échec au stage, le responsable des formations introduit cet échec dans le système de gestion des cours Adepts et trouve un autre maître de stage afin de proposer au candidat un

stage en seconde session. En cas de réussite de ce second stage, il introduit les résultats de cette seconde session dans le système de gestion des cours de l'Adeps afin de faire valider la réussite de la formation par le Conseiller Pédagogique.

Un échec au second stage constitue un échec à la formation, le candidat peut à nouveau présenter l'évaluation et ensuite un nouveau stage au minimum 1 an après l'échec en seconde session en profitant de cette année pour augmenter son expérience et pallier les défauts relevés lors de l'évaluation des stages.

Niveau initiateur

Toute décision de réussite, d'ajournement ou d'échec est prise par un jury en conseil de délibération statuant en premier ressort, selon les modalités fixées ci-après.

Le jury de délibération comprend :

- le directeur technique, président du jury ;
- le responsable des formations, secrétaire du jury, **sans voix délibérative** ;
- le titulaire de formation s'il y en a un ;
- un chargé de cours par thématique (dans tous les cas, les thématiques 2, 'didactique' et 4, 'aspects sécuritaires', doivent être représentées en délibération) ;
- les maîtres de stage sont de plein droit membres du jury de délibération sans obligation de présence et avec voix délibérative pour les candidats pour lesquels ils ont assumé la tâche de maître de stage (ils doivent donc être avertis par la fédération de la date et de l'endroit de la délibération).

Les chargés de cours composant le jury doivent avoir assumé une responsabilité dans la formation initiateur suivie par le candidat (exception éventuelle pour un jury intervenant en 2^{ème} session suite à un report d'années précédentes).

Le conseiller pédagogique est averti des dates des évaluations et délibérations et y est admis de plein droit, **sans voix délibérative**, mais avec un droit de veto en ce qui concerne l'application des procédures imposées par le cahier des charges des formations de l'Adeps.

L'administration générale des sports peut également mandater un délégué, sans voix délibérative, pour assister aux évaluations ainsi qu'aux délibérations, afin de veiller au déroulement régulier des évaluations et délibérations.

Le président du jury veille à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt entre un membre du jury de délibération et un candidat. En cas de suspicion de conflit d'intérêt, il consulte le jury pour statuer. Le cas échéant, le membre du jury en situation de conflit d'intérêt peut participer aux débats, mais devra s'abstenir lors de la délibération du candidat en question.

Pour délibérer valablement, le jury doit être composé de minimum 4 membres avec voix délibérative. Il ne peut y avoir de procuration pour les membres absents.

Les décisions du jury sont prises à la majorité des voix des membres présents ayant voix délibérative. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Les délibérations ont lieu à huis clos.

6.7 Décisions et délibérations du jury de délibération (Procès-Verbal)

Le responsable des formations veille à préparer à l'attention du jury de délibération la grille de délibération de chaque candidat en y transcrivant tous les résultats obtenus par le candidat dans les différentes épreuves théoriques, pratiques, didactiques et lors des stages de fin de formation.

Le secrétaire veillera à ce que les grilles une fois remplies soient bien signées par le président et les autres membres du jury.

6.8 Motivation du résultat en délibération

Chaque chargé de cours est tenu d'informer le responsable des formations des évaluations attribuées et de lui donner les tests ou documents ayant servi de base pour ces évaluations. Le responsable des formations reporte les résultats des évaluations sur les formulaires d'évaluation individuelle pour les tenir à disposition des membres du jury de délibération (Annexes 7 a et/ou b).

La décision du jury est consignée dans la grille de délibération signée par tous les membres du jury (Annexes 7 a et/ou b).

En cas de seconde session, le bénéfice de la cote acquise en première session est définitivement perdu.

Le jury ne peut pas refuser au stagiaire le droit de présenter une seconde session si elle a lieu.

Les décisions du jury sont formellement motivées (même favorables au candidat), comme indiqué au verso des Ann 7 a et b

6.9 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués/certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS) et disponible sur le site Adeps via « my Adeps ». Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10 Procédure de communication des résultats aux candidats

Niveau Animateur

Au niveau animateur, les résultats de l'évaluation pratique sont communiqués directement aux candidats avec la motivation d'un échec éventuel. Les résultats sont également transmis par écrit (Email) par la fédération dans les 7 jours aux candidats ainsi qu'aux titulaires de formation ayant présenté un ou des candidats.

En cas d'échec, le candidat animateur a le droit de se présenter à la prochaine session d'évaluation après avoir suivi un complément de formation pour les épreuves où il était en échec, dans un des cercles de la fédération, et ce autant de fois qu'il le souhaite. Il devra représenter l'ensemble des épreuves, même celles qu'il avait réussies précédemment.

Le résultat du stage est connu directement par le stagiaire qui doit contresigner la fiche d'évaluation avant de la transmettre au responsable des formations.

Le responsable des formations confirme auprès du candidat qu'il a bien reçu la fiche d'évaluation et en cas de réussite, il informe le candidat qu'il envoie les résultats à l'Adeps et que normalement celui-ci devrait recevoir son brevet par la poste dans un délai de 4 semaines environ. Il l'invite également en cas de non-réception après 1 mois et demi à reprendre contact avec lui.

Après introduction des résultats de l'évaluation et du stage dans le système de gestion des cours Adeps, le responsable des formations peut suivre le processus d'homologation et être informé du numéro de brevet décerné par l'Adeps. L'Adeps envoie directement le brevet au breveté par courrier postal dans les 3 à 4 semaines qui suivent l'homologation du brevet.

Niveau initiateur

Les décisions prises en délibération par le jury sont, à la diligence de son secrétaire, communiquées par écrit aux stagiaires concernés au plus tard 7 jours après la délibération (envoi de la grille de délibération Ann 7a ou b). Les candidats ayant réussi sont informés qu'ils devraient recevoir leur brevet directement de l'Adeps dans un délai d'environ 4 semaines et qu'en cas de non réception après 1 mois et demi, ils sont invités à recontacter le responsable des formations. Le président du jury peut, s'il l'estime opportun, communiquer également oralement aux candidats les décisions prises en délibération (ce mode de communication ne l'exonère pas de la communication écrite par Email ou courrier postal).

Après introduction des résultats de la délibération dans le système de gestion des cours, le responsable des formations peut suivre le processus d'homologation et être informé du brevet décerné par l'Adeps. L'Adeps envoie directement le brevet au breveté par courrier postal dans les 3 à 4 semaines qui suivent l'homologation du brevet.

Dispositions communes

Tout stagiaire a le droit de consulter le corrigé de ses évaluations théoriques et de connaître les appréciations de ses évaluations pratiques et didactiques ; la demande doit être faite, dès la communication des résultats, auprès du responsable des formations, du titulaire ou du chargé de cours concerné. Il peut également demander à rencontrer le ou les chargés de cours de son choix.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé. La date limite pour un recours est indiquée de manière précise dans cet envoi.

6.11 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury¹¹¹⁴ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation (dans ce cas, auprès du CAB) selon les modalités suivantes.

¹¹¹⁴ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec le responsable des formations.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé (responsable des formations).

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise dans la communication du résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée au Responsable des Formations, Club Alpin Belge, avenue Albert Ier, 129 à 5000 NAMUR, qui assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats, mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES **(Belgique ou étranger)**

Ce chapitre répond à l'Art.39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, au point 7 (**conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

Il n'y a pas de procédure VAFE spécifique pour le niveau animateur en dehors de la possibilité de passer un bilan initial permettant d'être dispensé de certains modules, voire tous les modules de formation pour autant que le bilan initial démontre que les RAA de ces modules sont maîtrisés. Après ce bilan initial et les éventuels modules dont les RAA n'étaient pas maîtrisés, il ne restera à présenter que l'évaluation et à réaliser le(s) stages.

La procédure VAFE décrite ci-dessous ne concerne donc que le niveau initiateur, aussi bien SAE que SNE.

7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification¹¹¹⁵ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2. Éléments à présenter pour une VAF

Le candidat à une VAF doit compléter adéquatement et signer le document formaté et le tableau s'intitulant « Formulaire de demande de VAF » repris en annexe 10a pour SAE ou 10b pour SNE et y joindre les documents officiels suivants :

- brevets, diplômes, ... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées. Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- le cahier des charges des formations suivies. Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, ...

Les évaluations obtenues feront l'objet d'une attention particulière. Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objective.

Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).

Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.

¹¹¹⁵ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat(e) de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'avoir satisfait aux exigences minimales pour solliciter une VAE dans le cadre de la formation MS initiateur en escalade :
 - être âgé de 21 ans ;
 - pouvoir justifier d'une expérience de 3 années continues d'encadrement en escalade (SAE et/ou SNE selon l'objet de la demande de VAE) au moment de la présentation de la demande. Le demandeur joindra tous les documents utiles décrivant et détaillant les activités réalisées lors de ces 3 années d'encadrement ;
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation (voir annexes 10 c pour SAE et 10 d pour SNE).

7.3.2. Éléments à présenter pour une VAE

Le candidat à une VAF doit compléter adéquatement et signer le document formaté et le tableau « Formulaire de demande de VAE » repris en Ann 10 c pour SAE et/ou 10d pour SNE.

Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.

Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4. Entretien de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".

L'entretien de VAFE doit permettre :

- de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
- de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;

- de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.

L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.

Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE.

7.5. Frais de procédure pour une VAFE

Des frais de gestion administrative sont demandés (voir www.clubalpin.be).

7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?

Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi

Club Alpin Belge

Responsable des formations

formations@clubalpin.be

Avenue Albert 1^{er}, 129 à 5000 Namur

7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?

Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.

Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.

Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment

7.7. Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégués de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégué et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables (30 jours pour MS de niveau entraîneur). Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8. Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.9. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.9.1. Cours généraux :

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Education Physique, ...

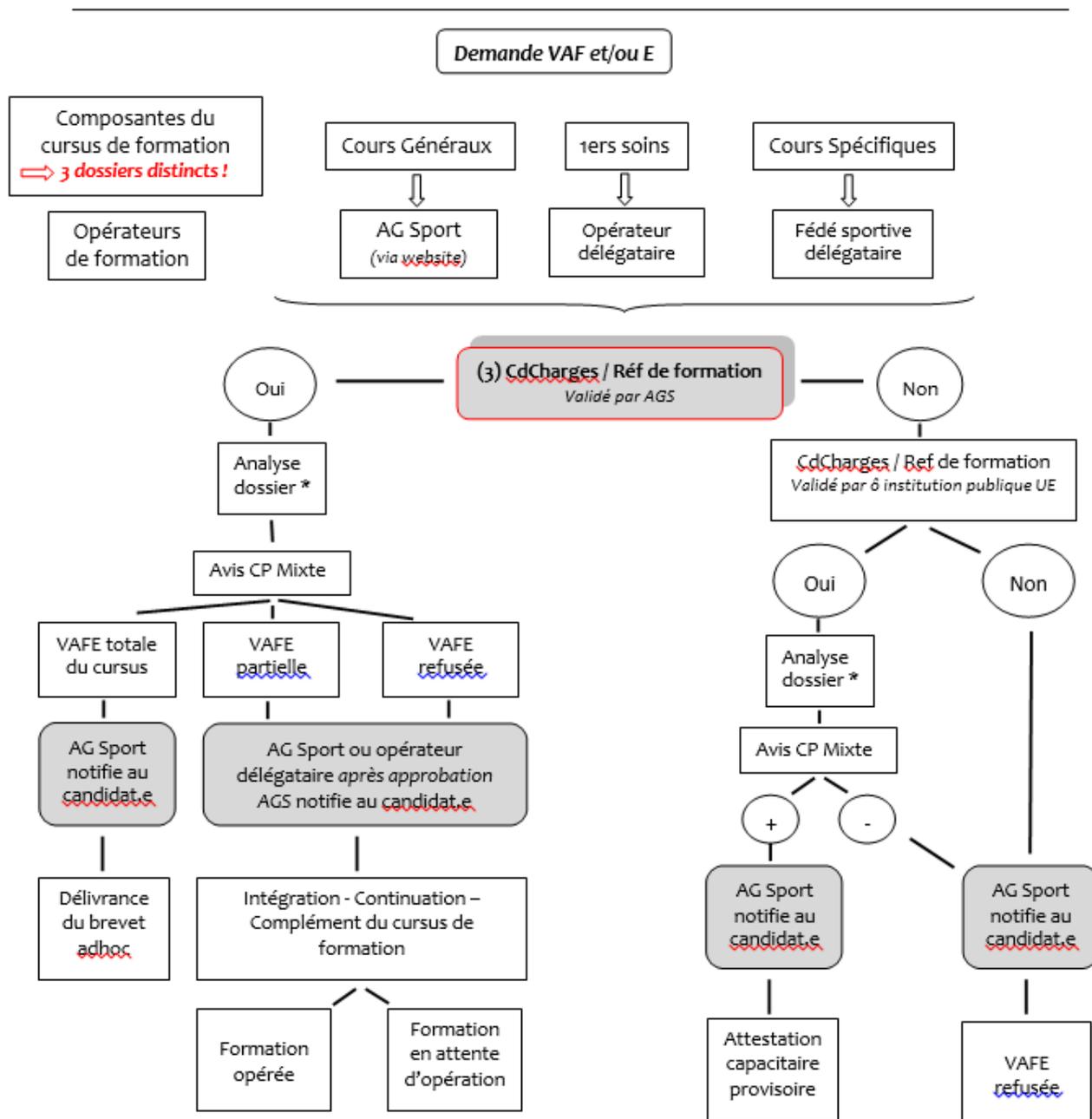
Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

7.9.2. Cours spécifiques :

Le tableau en annexe 12 reprend la comparaison entre les contenus des niveaux 1 escalade et du niveau initiateur. La maîtrise des nouveaux modules du niveau initiateur par des anciens niveau 1 doit être démontrée lors d'un recyclage où le candidat précise qu'il désire valoriser

Le moniteur niveau 1 recyclé peut dès lors obtenir le brevet de Moniteur Sportif Initiateur en Escalade SAE / SNE moyennant la réussite des cours généraux de niveau initiateur. Il doit en faire la demande au CAB (responsable des formations) en joignant attestation de son recyclage ainsi que de la réussite aux cours généraux.

7.10. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art.39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, au point 8 (**description des règles de délivrance et de certification des brevets**).

8.1. Homologation des brevets

Pour que les parcours de formation soient homologués/certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / ... concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale du sport
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Service Formation des cadres sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00
tél 02/413 29 07
email : adeps.brevets@cfwb.be

Après obtention du brevet, il revient au porteur de celui-ci d'entamer s'il le souhaite une procédure vis-à-vis d'autorités étrangères afin d'obtenir le droit d'exercer dans le pays concerné.

En escalade et en particulier en France, cette autorisation d'exercer ne peut généralement s'obtenir que sur base d'un brevet de niveau Educateur minimum.

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées et/ou recyclages en adéquation avec son champ de compétences.

8.2. Recyclages

Conformément à l'article 6 du décret du 2 mai 2019 (« Les cercles doivent garantir à leurs membres un encadrement suffisant en nombre et formé conformément aux dispositions définies par le Gouvernement. Après concertation avec les associations sportives concernées, le Gouvernement fixe, en matière d'encadrement, des normes minimales tant qualitatives que quantitatives pour les disciplines qu'il détermine.), les moniteurs encadrant des activités sportives sont tenus de s'inscrire dans une logique de formation continue en participant à une session de recyclage.

Il s'agit de périodes courtes permettant aux moniteurs de réactualiser leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être, notamment sur les plans de la sécurité et de la réglementation en regard des évolutions du métier.

Le recyclage est obligatoire pour ceux qui souhaitent exercer. Après avoir obtenu le brevet de moniteur sportif animateur et/ou initiateur, l'autorisation d'exercer est limitée à une durée de 5 années dans la filière escalade (SAE et/ou SNE).

L'obtention du brevet initiateur ouvre une nouvelle validité de 5 ans et annule le besoin de se recycler au niveau animateur.

Dans la thématique sécurité, le contenu du recyclage est le même pour le niveau animateur qu'initiateur.

Les recyclages conditionnent la validité des compétences d'encadrement du détenteur du brevet.

Les coûts de participation au recyclage ne sont pas compris dans le minerval de formation des différents degrés de moniteurs.